



Université de Provence Aix-Marseille I
Département d'Anthropologie
Master Professionnel :
« Anthropologie et Métiers du Développement Durable »
ETH T7 : Mémoire de recherche appliquée en anthropologie du développement

**La protection environnementale au service des populations
locales :**

*Mobilisation du discours environnementaliste et usages de la
protection de l'environnement dans le district de Borendy
(Thio, Nouvelle-Calédonie)*

Emilie Rastello

Sous la direction de : Pierre-Yves Le Meur et Jacky Bouju

2014-2015



Université de Provence Aix-Marseille I
Département d'Anthropologie
Master Professionnel :
« Anthropologie et Métiers du Développement Durable »
ETH T7 : Mémoire de recherche appliquée en anthropologie du développement

**La protection environnementale au service des populations
locales :**

*Mobilisation du discours environnementaliste et usages de la
protection de l'environnement dans le district de Borendy
(Thio, Nouvelle-Calédonie)*

Emilie Rastello

Sous la direction de : Pierre-Yves Le Meur et Jacky Bouju

2014-2015

«Les opinions exprimées dans ce mémoire sont celles de l’auteur et ne sauraient en aucun cas engager l’Université d’Aix-Marseille, ni les directeurs de mémoire. »

Remerciements

Je remercie tout d'abord mon directeur de mémoire (et maître de stage), monsieur Pierre-Yves Le Meur, pour ses conseils avisés, ses relectures, sa disponibilité ainsi que pour m'avoir offert la possibilité de réaliser ce stage en Nouvelle-Calédonie, qui m'a permis de faire mes premiers pas dans le monde de la recherche anthropologique.

Ensuite, j'aimerais exprimer ma gratitude aux habitants du district de Borendy, ainsi qu'à ceux de Thio, qu'il m'a été donné de rencontrer, pour leur gentillesse, leur sens de l'accueil et toutes les choses qu'ils m'ont permis d'apprendre.

Je remercie tout particulièrement Julien et Maëva pour m'avoir introduite dans la tribu de Port-Bouquet (qui fut ma maison pendant quatre merveilleux mois), accueillis dans leur famille, choyé, pour m'avoir fait découvrir leurs coutumes, appris à pêcher et m'avoir fait partager un petit bout de leur chemin.

Je tiens aussi à adresser ma reconnaissance à tous les habitants de la tribu de Port-Bouquet, sans qui ce mémoire n'aurait pu être réalisé. Je les remercie pour le temps qu'ils m'ont consacré, nos riches discussions et leur sens du partage. Merci aussi à Momo, François, Luc, Radji, Rosine, Dolorès, Fanny et Mano pour leur amitié.

Un grand merci aussi aux quatre rayons de soleil qui m'ont réconforté et qui m'ont permis d'apprendre plus encore.

Une pensée aussi pour Viviane dont la disparition aux mois d'octobre fut la plus grande épreuve de mon terrain.

Enfin je tiens à remercier toutes les personnes qui m'ont soutenu et conseillé lors de la réalisation de ce terrain et de ce mémoire : Marlène, Audrey, ma famille et Sylvain. Ainsi que tous ceux avec qui j'ai partagé cette fabuleuse aventure.

SOMMAIRE

Introduction	1
I. Contexte, Méthodologies et Théories	5
1) Contexte de terrain	5
2) Méthodologies	16
3) Théories	22
II. La protection de l'environnement à Borendy : l'implantation du discours environnementaliste	28
1) L'implantation du discours environnementaliste	29
2) La question environnementale : un sujet du quotidien précédant le discours environnementaliste	38
3) L'aire marine protégée du district de Borendy	43
III. La protection de l'environnement et son discours : usages et instrumentalisations	50
1) La mine le vieil ennemi	51
2) L'aire marine protégée et le Domaine Public Maritime	63
3) Le développement économique du district	72
IV. La protection de l'environnement au service des populations locales ?	83
1) Réappropriation foncière, contrôle du territoire et développement local	84
2) La protection de l'environnement et le discours environnementaliste au service d'autres acteurs ? Illustrations à partir du terrain.	91
Conclusion	96
Bibliographie	98

Table des sigles et abréviations

ADRAF : Agence de Développement Rural et d'Aménagement Foncier

DDR : Direction du Développement Rural de la Province Sud

DENV : Direction de l'Environnement de la Province Sud

DIMENC : Direction de l'Industrie, des Mines et de l'Energie de la Nouvelle-Calédonie

FLNKS : Front de Libération Nationale Kanak et Socialiste

GDPL : Groupement de Droit Particulier Local

IRD : Institut de Recherche pour le Développement

ONG : Organisme non gouvernemental

SLN : Société le Nickel

SMSP : Société Minière du Sud Pacifique

SCO : Société Calédonienne d'Ornithologie

WWF : World Wide Fund (Fond Mondial pour la Nature)

ZICO : (Zone d'Intérêt communautaire pour la Conservation des Oiseaux)

Introduction

Le mémoire qui suit relève d'une recherche en anthropologie appliquée au développement. Le travail et l'analyse que nous y présenterons se basent avant tout sur les données que nous avons pu récolter lors de notre stage à l'IRD (l'Institut de Recherche pour le Développement, organisme de recherche français) de Nouvelle-Calédonie. Ces données ont été recueillies dans le cadre d'une recherche de terrain en anthropologie.

Si nous avons par ailleurs commencé à construire une analyse de nos données dans le cadre d'un rapport de stage destiné à notre structure d'accueil, ce mémoire se veut revenir sur une problématique particulière de notre terrain, qu'il semblait intéressant de creuser plus profondément.

Ainsi avant de rentrer plus particulièrement dans le propos de ce mémoire, il nous semblait important de spécifier un certain nombre de choses indispensables pour la compréhension de l'analyse que nous y développerons.

Tout d'abord, il est certain que l'orientation de notre travail porte la marque de la structure pour laquelle nous avons réalisé notre stage, ainsi que celle de notre maître de stage qui est aussi l'un des directeurs de ce mémoire. Ainsi si les thématiques de ce travail sont sans aucuns doutes liées à notre contexte de terrain, nous les avons privilégié en fonction des attentes de la structure pour laquelle nous travaillions et en rapport avec les demandes formulées par les projets dans le cadre desquels notre stage à vue le jour. C'est ainsi que nous avons accordé une attention spécifique à l'environnement. De la même manière notre maître de stage, de par les sujets qui l'intéressent a orienté notre regard vers les problématiques minières qui existaient dans le contexte où nous avons travaillé.

Dans un second temps caractérisons quelques peu la population que nous avons étudiée. Notre terrain s'est déroulé en Nouvelle-Calédonie, dans la commune de Thio en Province Sud et plus particulièrement dans l'un de ses districts, celui de Borendy. Nous présenterons plus largement ce contexte dans notre première partie. En ce qui concerne la population étudiée, c'est donc celle du district de Borendy. C'est une population kanak, on ne trouve pas de population blanche ou de communauté autre que kanak dans ce district. Si nous avons interrogé quelques "non-kanak" habitant sur Thio, leurs propos ont contribué à nourrir notre analyse sur les populations de Borendy mais, l'analyse présentée dans ce mémoire ne porte

pas sur eux.

Cette brève entrée en matière nous permet de préciser un autre point, concernant cette fois l'un des termes que nous avons mobilisé tout au long de ce mémoire et dans sa problématique. En effet, nous posons la question des services que peuvent rendre la protection de l'environnement et le discours environnementaliste aux populations locales, ce sur quoi nous reviendrons. Mais qu'entendons-nous par population locale et à quoi ce terme fait-il référence dans notre mémoire ?

Dans un premier temps, il est certain que ce terme nous renvoie directement aux populations locales de Borendy et donc à une population uniquement kanak. Jusque-là, pas de différence flagrante entre notre emploi de ce terme et le sens classique qu'on lui accorde en anthropologie du développement. Mais nous complexifierons quelque peu dans ce mémoire sa définition. En effet, les Kanak étant considérés comme un peuple autochtone, les populations locales kanak doivent aussi être comprise sous cette dénomination. Ainsi s'il est certain que population autochtone et population locale ne renvoie pas normativement, par un jeu d'échelle, aux mêmes choses, comme le fait remarquer Vion dans son mémoire (Vion ; 2013). Le fait que le terme de population locale renvoie ici uniquement à des populations kanak nous permettra de faire un lien entre leurs logiques locales et celles plus globales du mouvement autochtone. Pour simplifier, nous désignons par le terme de population locale, une population autochtone localisée. Si nous nous permettons de complexifier la notion de population locale, c'est que nous avons eu à cœur dans ce mémoire de mettre en perspective les pratiques et discours locaux et ceux plus globaux du mouvement autochtone. Ceci dans l'objectif de mieux analyser les logiques des acteurs locaux, en rapport avec l'environnement, auxquelles nous avons été confrontées. C'est donc ainsi que doit être compris le terme de population locale dans notre mémoire. C'est d'ailleurs ici qu'il trouve sa particularité. Il ne fait pas seulement état de l'existence de pratique et de discours des populations locales qui instrumentaliserait le paradigme environnemental mais, tente de les mettre en perspective avec des logiques relevant de revendications identitaires, foncières ou de gouvernance venant faire échos à celles du mouvement autochtone.

Venons-en maintenant plus particulièrement à la problématique de ce mémoire. Lors de notre travail de terrain, nous avons prêté une attention particulière aux questions environnementales présentes dans le district de Borendy. Dans un premier temps, nous avons pu remarquer que la protection de l'environnement était un sujet très investi localement. De la même façon le discours qui lui est attaché (sur lequel nous reviendrons) était très souvent utilisé. Mais dans un second temps, notamment en portant notre regard sur les événements

miniers qui se déroulaient dans le district, nous avons pu nous apercevoir que ces deux objets représentait un argument pour les populations locales dans leur opposition à la mine et servait souvent à la justifier.

A partir de cette constatation, nous voudrions dans ce mémoire, questionner les usages que peuvent faire les populations locales de Borendy de la protection de l'environnement et du discours environnementaliste. Le but n'est pas ici de nier une possible véritable sensibilisation des populations du district aux problématiques environnementales, ni de remettre en question les motivations purement écologiques qu'elles peuvent avoir pour protéger leur environnement. Ce que nous souhaitons démontrer, c'est que parallèlement à cette sensibilisation et à ces motivations, il existe d'autres logiques expliquant la volonté des populations de Borendy à protéger leur environnement ou à mobiliser un discours de type environnementaliste. C'est dans cet objectif que nous posons la question des services que peut rendre la protection de l'environnement aux populations locales. Services que nous tenterons d'explicitier à travers une analyse des usages que les populations du district de Borendy font de la protection de l'environnement et des cadres dans lesquels elles mobilisent le discours environnementaliste.

Enfin, il nous faut préciser une dernière chose, la plupart des données sur lesquelles s'appuie ce mémoire sont tirées des discours des acteurs locaux que nous avons pu rencontrer. Nous nous référerons ainsi largement à des dires d'acteurs, que nous aurons à cœur de recouper avec leurs pratiques, dans le but de mettre à jour les logiques qui sous-tendent à la fois leur utilisation du discours environnementaliste et à la fois leurs pratiques liées à la protection de l'environnement.

Dans le but de répondre au mieux à notre problématique, nous tenterons, dans une première partie, de décrire le contexte dans lequel nous avons réalisé notre terrain, nous reviendrons ensuite sur les méthodes que nous avons employées lors de celui-ci pour récolter nos données et construire notre analyse. Dans une seconde partie, nous présenterons les représentations et les pratiques que les populations de Borendy ont sur l'environnement d'une part et nous verrons d'autre part les voies par lesquelles le discours environnementaliste s'est implanté dans notre contexte et les acteurs qui en sont les porteurs. Enfin nous reviendrons plus spécifiquement sur la question de la protection de l'environnement, à travers une étude de cas portant sur la création et le fonctionnement de l'aire marine protégée de Borendy ; dans le but d'illustrer les propos qui seront développés dans cette partie. Dans une troisième partie, nous rentrerons plus avant dans l'analyse et caractériserons les usages que les populations du district font de la protection de l'environnement et du discours environnementaliste. Nous

étudierons à cet effet, les événements miniers qui se sont déroulés dans le district lors de notre terrain, nous reviendrons sur les logiques des populations locales qui se cachaient derrière la création d'une aire marine protégée, et nous reviendrons sur la volonté des populations locales de relancer une activité économique dans le district par le prisme du développement durable.

Pour finir, nous présenterons dans une dernière partie les parallèles qui peuvent exister entre les usages que font les populations locales des questions environnementales et ceux qui existent, au niveau plus global de leur représentation, dans le mouvement autochtone. Cela nous permettra d'approfondir la réponse que nous ferons à notre problématique, en mettant en avant que si la protection de l'environnement rend service aux populations locales (autochtones), elle leur rend aussi service à un niveau global. Finalement, nous en viendrons aux usages que d'autres acteurs présents dans le contexte de Borendy font de la protection de l'environnement et du discours environnementaliste. Ceci dans le but, d'une part de nuancer notre propos et d'autre part de ne pas faire de l'instrumentalisation de ces deux objets une caractéristique particulière des populations que nous avons étudié et plus largement des populations locales autochtones.

I. Contexte, Méthodologies et Théories

Cette première partie aura pour but de présenter les bases sur lesquelles le présent mémoire s'appuie. Ainsi nous ferons tout d'abord le point sur le contexte dans lequel s'est inscrit notre travail de terrain, afin de permettre aux lecteurs une meilleure compréhension de nos propos. Ensuite, nous exposerons les méthodes employées lors de ce terrain, celui-ci étant à la base de notre propos. Enfin nous reviendrons sur les théories que nous avons mobilisées dans ce mémoire. Ces théories sont au fondement de l'analyse développée et nous ont permis de mettre en perspective nos données de terrain.

1) Contexte de terrain

Comment nous venons de le dire, nous allons maintenant nous atteler à présenter le contexte dans lequel notre terrain a été effectué. Nous partirons du général pour en venir au particulier afin de rendre compte au mieux des spécificités de ce contexte, ainsi que de sa complexité. Nous dirons donc tout d'abord quelques mots sur la Nouvelle-Calédonie, puis nous parlerons de la commune dans laquelle nous avons travaillé : Thio. Enfin, nous nous intéresserons de manière plus poussée à l'un des deux districts coutumiers de cette commune, celui de Borendy, qui était plus particulièrement au cœur de notre travail.

a) La Nouvelle-Calédonie

La Nouvelle-Calédonie est située dans l'océan Pacifique entre l'Australie et le Vanuatu. C'est un territoire français sui generis, il est doté d'un statut institutionnel unique dans le contexte français. Ce statut résulte d'accords politiques (accords de Matignon-Oudinot en 1988 et ceux de Nouméa en 1998) qui ont jeté les bases d'un processus de décolonisation négociée, qui devrait déboucher sur un référendum portant sur l'autodétermination du territoire. Les premiers occupants de l'île sont arrivés il y a environ 3500 ans dans le cadre de mouvements de populations, venant d'Asie orientale, mouvements qui ont abouti à la colonisation du Pacifique insulaire. Cette population aujourd'hui appelée Kanak est reconnue comme le peuple autochtone de ce territoire. La Nouvelle-Calédonie en tant que telle a été découverte par les occidentaux, par l'intermédiaire de James Cook, le 4 septembre 1774. Elle devient française le 24 septembre 1853.

Sur le plan politique, la Nouvelle-Calédonie a subi une forme de colonisation assez singulière dans le cadre de l'Empire français. En effet, il y a pratiqué une colonisation de peuplement d'une part et y a mis en place une forte ségrégation spatiale et raciale d'autre part. Le peuplement colonial de la Nouvelle-Calédonie s'est fait par deux biais. Tout d'abord, elle a servi, tout comme l'Australie mais, à moindre échelle, de terre de déportation pour les populations carcérales françaises, à partir de 1864. On trouve parmi ces colons pénaux des déportés politiques (ceux de la Commune) et des victimes de la répression coloniale en Algérie (dans les années 1870). Le dernier convoi de bagnards arrive en 1897 et les bagnes ferment définitivement leurs portes en 1931 (Blet;2014). Parallèlement à cela, l'Etat français encouragera une colonisation dite « libre », qui ne connaîtra pas un grand succès. Ainsi si des colons s'y sont installés de manière régulière, cette colonisation n'a jamais eu les mêmes proportions que dans d'autres colonies de peuplement. C'est pourquoi, à la fin du 19^{ème} siècle l'Etat et les entreprises minières de Nouvelle-Calédonie auront recours à une main d'œuvre importée, en provenance des Nouvelles-Hébrides (actuellement Vanuatu), du Japon, de l'Indochine française et de l'Indonésie néerlandaise.

Dans les années 1840, la Nouvelle-Calédonie est pour la première fois exploitée pour ses ressources par les santaliers. C'est aussi dans ces années, qu'arrivent les premiers missionnaires qui christianiseront fortement les populations autochtones. On observe encore aujourd'hui un profond enracinement de leurs préceptes, puisque la population calédonienne est encore très croyante.

Toujours au niveau historique et politique les faits les plus importants, dont l'on se doit de rendre compte sont « les Événements ». Cette période, allant de 1984 à 1988, résulte d'une longue oppression des Kanak par les autorités coloniales françaises (code de l'Indigénat, ségrégation, mise en réserve) jusqu'au début des années 1900, mais aussi du redémarrage d'une colonisation pastorale dans les années 1950 et des politiques d'immigration misent en place par l'Etat français pour répondre au boom du nickel, ainsi que parallèlement de l'entrée en politique des Kanak, toujours dans les années 50, qui se mobilisent face aux phénomènes que nous venons d'évoquer et de leurs revendications foncières et culturelles. Lors de ces « Évènements » ils entrent en rébellion contre la puissance coloniale en présence. Ce qui débouche sur deux accords fondamentaux et fondateurs en Nouvelle-Calédonie : les accords de Matignon en 1988 et l'accord de Nouméa en 1998, qui font de la Nouvelle-Calédonie un territoire sui generis, lui donnant un statut particulier et expliquant son organisation institutionnelle actuelle. Ces Événements sont d'une importance capitale à plus d'un titre, car en plus que d'expliquer la configuration actuelle de l'administration calédonienne, ils ont

abouti à la reconnaissance du peuple Kanak, ils sont encore dans tous les esprits et ne peuvent être occultés ni du travail de l'anthropologue, ni de la manière dont il s'intègre et analyse sa place sur son terrain.

Administrativement, la Nouvelle-Calédonie est, suite aux accords de Matignon-Oudinot de 1988, divisée en trois provinces : la Province Sud gouvernée par les partis anti-indépendantistes (« loyalistes ») et les provinces Nord et des îles gouvernées par les partis indépendantistes kanak. Sur le plan politique les Provinces ont des compétences de droit commun et de larges prérogatives dans le domaine de l'aménagement du territoire, de la protection de l'environnement, ainsi que dans celui du développement économique (notamment concernant le domaine public maritime).

La Nouvelle-Calédonie compte 33 communes régies par le régime municipal français¹. Elle est par ailleurs découpée en huit aires linguistiques², appelées aussi aires coutumières, et administrées par les conseils d'aires où siègent des représentants coutumiers kanak. Au niveau du territoire, on trouve le Sénat coutumier composé de deux représentants par aire coutumière et doté de pouvoirs consultatifs sur toute question touchant à la culture et au monde kanak. Les aires et le sénat, créations récentes, viennent parachever à un système d'origine coloniale, basé sur la tribu, unité administrative créée en 1867 (dirigé par un petit-chef) et le district sous le contrôle d'un grand chef (coutumier kanak) et d'un conseil coutumier (coutumiers kanak). Ce contexte institutionnel révèle bien la complexité du tissu administratif de la Nouvelle-Calédonie.

Lors du dernier recensement, qui a eu lieu en 2014, la Nouvelle-Calédonie comptait environ 268 mille habitants. On dénombre 341 tribus kanak sur le territoire, parlant 28 langues différentes et 11 dialectes dérivés de ces langues. La population de l'île est inégalement répartie puisque, toujours en 2014, 66% de celle-ci habite en Province Sud, plus précisément sur la zone appelée le « Grand Nouméa » (Nouméa et ses trois communes voisines : Païta, Dumbéa et Montdore).

Sur un plan économique, la Nouvelle-Calédonie est surtout un territoire minier. En effet, elle détient à elle seule entre 10% et 30 % des réserves mondiales de nickel connues à ce jour. L'activité minière y a débuté au milieu de la seconde partie du 19ème siècle, avec la SLN (Société Le Nickel), fondée en 1880, qui est progressivement devenue en Nouvelle-Calédonie, l'opérateur hégémonique dans ce domaine et des petits mineurs. Le secteur minier s'est récemment ouvert à de très gros projets portés par des multinationales. En plus de l'activité

¹ Voir annexe 2

² Voir annexe 1

d'extraction, on trouve trois usines de transformation du minerai en Nouvelle-Calédonie. La plus ancienne étant celle de Doniambo à Nouméa appartenant à la SLN, les deux autres usines, celles de Koniambo et de Goro se situant respectivement en Province Nord et en Province Sud sur la commune de Yaté. La première, détenue à 51% par la SMSP (Société Minière du Sud Pacifique), fait partie du projet d'émancipation politique et économique des indépendantistes kanak, la seconde appartient au groupe brésilien Vale et correspond à une forme « d'enclave minière » plus classique (Levacher ; 2015).

Enfin d'un point de vue environnemental, la Nouvelle-Calédonie détient le deuxième plus grand lagon du monde, derrière l'Australie et certainement celui qui a le meilleur état de santé. Une partie de celui-ci (six sites) a d'ailleurs été classé au patrimoine mondial de l'UNESCO en 2008. Côté terre, la richesse biologique et botanique de la Nouvelle-Calédonie n'est pas moins spectaculaire, puisque sa faune et sa flore comportent un nombre très important d'espèces endémiques, parmi lesquelles on trouve quantité d'oiseaux tels que le Cagous, espèce emblématique du territoire. À cela, il faut rajouter que la protection de l'environnement en Nouvelle-Calédonie est un domaine très investi localement, politiquement et culturellement.

b) Thio

Thio est une des communes de la Province Sud, elle se trouve sur la Côte Est dans l'aire coutumière Xârâcùù et est composée d'environ 2 643 habitants³. On y trouve 13 tribus réparties dans les deux districts qui composent la commune, celui de Thio où l'on trouve le village et celui de Borendy. La commune est plutôt éclatée, avec des tribus disséminées un peu partout formant de nombreuses entités d'intérêts divers et parfois divergents. Géographiquement cette commune est située pour une grande part dans les montagnes et en bord de mer. C'est une zone plutôt enclavée, comme on nous l'a fait remarquer lors d'un entretien⁴ : « *C'est une espèce d'enclave. C'est pas un lieu de passage, il faut venir à Thio. [...] Ici non tu ne passes pas à Thio, tu viens à Thio ou tu viens pas.* ». Cela est important à souligner, puisque comme nous le verrons par la suite, après le boom du nickel et les « Événements », Thio s'est vue en quelques sortes "boudées" par les visiteurs (non-kanak) et s'est d'une certaine façon repliée sur elle-même. Pour le reste Thio est aussi une commune plutôt atypique en Province Sud, par ailleurs largement « loyaliste », puisque ce fut un des

³Toujours d'après le recensement de 2014, mené par l'INSEE

⁴Propos tiré de l'entretien mené avec le chef de centre de la SLN en poste à Thio depuis un peu plus d'un an.

fiefs indépendantistes pendant les « Événements » et qu'elle est administrée par un maire se revendiquant du FLNKS (Front de Libération Nationale Kanak et Socialiste). Démographiquement c'est une commune fortement kanak et on ne trouve guère de population blanche en dehors de celle habitant près du village. Quant au district de Borendy il n'en compte plus depuis la fin de l'exploitation minière sur cette zone (fin des années 70).

Thio est une commune minière. Elle a un passé plutôt faste, c'est la plus vieille commune minière de Nouvelle-Calédonie (1875) et le premier endroit où le nickel fut exploité dans le monde. Elle fut un temps la "capitale minière" de la Nouvelle-Calédonie et abritait le siège de la SLN dans les années 1920. C'était un lieu attractif où de nombreux colons et entrepreneurs se sont installés. Si Thio fut (et est toujours) le domaine de la SLN, de nombreux petits mineurs y avaient aussi des concessions, notamment sur Borendy ou travaillaient sur des concessions SLN et lui revendaient le fruit de leurs extractions. Les habitants de Thio parlent encore beaucoup de cette époque, du monde qu'il y avait et des infrastructures qui y existaient : le train de la mine, les téléphériques, les magasins d'alimentation, les hôtels, les dancings, les bars, les wharfs.⁵ Infrastructures qui s'étalaient du district de Thio à celui de Borendy, jusqu'à la zone la plus reculée de la commune que l'on nomme aujourd'hui de manière significative : la Côte Oubliée.

L'activité minière s'est aussi accompagnée d'une forte migration et immigration vers Thio. C'était une commune dynamique et peuplée par de nombreuses communautés. En effet, dans un premier temps, l'on voit arriver sur Thio des Chinois, des Javanais, des Vietnamiens, des Japonnais, des Vanuatais, des Indonésiens ou encore des Antillais dans la logique de réquisition de main d'œuvre pour les mines de l'empire colonial français à la fin du 19^{ème} siècle. De la même manière, l'on réquisitionne des bagnards, bien souvent instruits et détenteurs de savoirs techniques (maçonnerie, menuiserie, etc.) pour travailler dans les mines ou dans la construction des infrastructures de la commune.

Dans un second, l'émulation créée par l'exploitation minière et l'envolée des prix de ce minerai dans les années 60 (Boom du Nickel 1967-1972) a décidé de nombreux colons à venir s'installer dans la région et à ouvrir leur propre concession. S'ajoute à cela les vas-viens des bateaux ravitaillant la commune et exportant le minerai vers les pays de l'hémisphère nord, avec tous les visiteurs que cela implique.⁶

Enfin, parallèlement à cette ébullition autour du nickel avec les mineurs et leur main-d'œuvre, il y a la Seconde Guerre Mondiale et l'arrivée des Américains, qui ajouteront une

⁵ Affirmation en partie basée sur des entretiens menés avec la personne s'occupant du musée de Thio et le Grand-Chef de Borendy.

⁶ Propos recueillis lors des entretiens.

diversité supplémentaire, au tissu social hétérogène composant la commune de Thio à cette époque.

Il est très important de garder tout cela en tête, lorsque l'on travaille sur la commune de Thio. En effet, sans en connaître le passé, il est très difficile d'imaginer une telle activité et une telle effervescence. Cela est encore plus flagrant sur le district de Borendy, où les traces d'une occupation par les miniers et par les autres individus gravitant autour de l'activité minière se résument aux montagnes grattées et aux anciennes routes visibles.

En effet, à partir des années 1975-80, une partie de l'activité minière, surtout celle des petits mineurs, s'essouffle et les cours du nickel chutent. La SLN ne rachète plus le minerai des petits exploitants, elle n'en a plus les moyens et se contente de sa propre production. Une partie des personnes installées sur Thio s'en vont. Sur le district de Borendy, la dernière mine ferme ses portes en 1978.⁷

C'est dans ce contexte qu'arrivent les « Événements ». Comme nous le présentions précédemment, c'est un mouvement de revendications politiques, porté par des leaders politiques tels que Jean-Marie Tjibaou ou Éloi Machoro, voulant faire reconnaître les droits du « Peuple Kanak ». Cet élan indépendantiste répondant à la domination coloniale, n'épargnera pas la commune de Thio, qui se retrouvera au cœur du mouvement, la ville étant « prise » par les indépendantistes. D'importantes tensions émergent entre Kanak et population issue de la colonisation. Les « blancs » sont pour beaucoup évacués ou décident de quitter la zone. Ce passage de l'histoire de Thio est très important à prendre en compte, car les conséquences des « Événements » dans la commune se voient au quotidien. Thio a payé le prix de cet affranchissement et cette page de l'histoire de la Nouvelle-Calédonie, tout à la fois perçus comme illustre et dramatique, est encore dans tous les esprits, quelques soient les communautés.

Thio aujourd'hui est encore une commune essentiellement minière, la SLN est toujours là et représente la principale source d'activité économique de la commune. S'ajoutent à cela quelques activités de culture et d'élevage ou encore de pêche. Parallèlement le tourisme se développe et est perçu comme le principal moyen de développement économique s'offrant à Thio, dans un futur proche.

⁷ Selon les personnes questionnées.

c) Borendy

C'est plus particulièrement sur le district de Borendy de la commune de Thio et sa population que nous avons réalisé notre étude. Il englobe cinq tribus : celle de Port-Bouquet constituée d'un clan, celle de Grand-Borendy qui contient cinq clans, dont celui de la chefferie, celles de Saint-Joseph et de Saint Jean-Baptiste, chacune composée d'un clan et celle de Petit-Borendy où l'on trouve quatre clans. Ces tribus se répartissent le long du littoral en direction de la commune de Yaté (Unia) jusqu'à ce que la route s'arrête pour faire place à « la Côte Oubliée ». En effet, les deux communes malgré leur proximité géographique n'ont jamais été reliées par la route. La première tribu (Port-Bouquet) du district de Borendy se trouve à une vingtaine de kilomètres du village de Thio, la plus éloignée (Petit-Borendy) est à environ 70 kilomètres⁸.

Historiquement, les tribus de Borendy sont composées de clans aux origines diverses, qui viennent pour la plupart du nord de l'île, notamment de Houaïlou, de Ponérihouen ou encore de Poindimié. Ils auraient commencé leur déplacement dans les années 1870, lors de ce que les gens des tribus appellent « la Grande Marche ». Elle aurait débuté à cause de l'expansion des colons, qui en s'installant avec leur bétail auraient investies les territoires kanak et les auraient poussés à s'installer ailleurs, là où leurs cultures ne risquaient pas d'être détruites. Il ne faut pas oublier qu'à cette époque, un arrêté (1876) supprime la notion de propriété indigène (Le Meur;2012), sonnant le début de la mise en réserve des Kanak par le gouvernement français et par-là même renforçant le phénomène de leur déplacement. En plus de cela, en 1878 certains Kanak se révoltent face aux spoliations dont ils sont victimes, en emboîtant le pas de leur leader : « *le vieux Ataï* »⁹. Ces clans soutenant ou prenant part à la révolte, seront pourchassés. Ils partiront donc se cacher dans les montagnes et les forêts, d'où leur arrivée sur Thio et Borendy, territoires propices à la dissimulation.

Dans le contexte de Borendy, il est assez compliqué de démêler ce qui a réellement déclenché la migration d'un clan. C'est deux moments historiques sont souvent décrits comme formant un tout. Ce que nous avons pu mettre à jour, c'est que certains de ces clans seraient arrivés un peu avant et auraient été ensuite cantonnés dans les réserves de Petit Koum et Grand Koum, situé dans les montagnes au-dessus de la Tribu de Grand-Borendy, où se trouvait déjà un clan du nom de Koum. D'autres clans liés à Ataï seraient arrivés ensuite, par Kouaoua, puis cachés à Koum, avant d'être dénoncés et retrouvés (en partie) par l'armée française et massacrés par elle à l'embouchure de la Néfacia.

⁸ Voir annexe3

⁹ Appellation courante d'Ataï dans le district de Borendy

Les clans présents à Koum seraient ensuite petit-à-petit redescendus sur la côte, tout en gardant quelques champs de culture dans l'ancienne réserve jusque dans les années 1960-1970. Certains restèrent sur le district de Borendy, en formant ainsi les tribus actuelles, d'autres allèrent sur Unia. Là encore il faut bien garder en tête que la formation de ces clans en tribus, se doit avant tout à l'administration coloniale et à la mise en réserve des populations kanak, ceci dans un but avoué de contrôle des populations. Ce phénomène se retrouve aussi sur le district de Borendy. Les clans présents sur Borendy, bien qu'il y ait eu des changements de nom, comme c'est le cas du clan composant la tribu de Port-Bouquet, le sont maintenant depuis sept ou huit générations. Pendant ce laps de temps, certains clans existants sur le district ont aussi disparu ou ont été absorbés.

Les clans de Borendy sont donc aujourd'hui, comme nous l'avons vu, constitués en cinq tribus. Trois de ses tribus ont pour particularité de n'être composées que d'un seul clan. Il n'y pas de petit-chef (chef coutumier à la tête d'une tribu par voie héréditaire patriarcale), sans que l'on puisse affirmer que ce soit par une relation de cause à effet. Ce qui peut être étonnant c'est que les chefs de clans sont désignés sur le mode de la nomination démocratique (élus par les membres masculins de la tribu, à quelques exceptions près) et non sur une base de transmission coutumière du pouvoir (par voie héréditaire patriarcale). Pour les tribus de Port-Bouquet, Saint-Joseph et Saint-Jean-Baptiste le chef de clan est élu pour trois ans et devient le représentant "officiel" de la tribu. Pour le cas des tribus de Grand et Petit Borendy formées de plusieurs clans, nous n'avons pas eu d'informations quant aux processus de nomination des chefs de clan, mais il est par ailleurs certain qu'elles non-plus n'ont pas de Petit-Chef. Il semblerait que dans certain cas le pouvoir du chef de clan nommé ne soit que de l'ordre de la représentation et que pour les cérémonies coutumières d'autres représentants coutumièrement plus légitime soit préférés.¹⁰

En plus de cela, chaque clan possède deux conseillers coutumiers, siégeant au conseil coutumier ou conseil de district. Ce conseil est sous l'autorité d'un président nommé lui aussi, ainsi que sous celle du grand-chef, qui est celui dont le pouvoir décisionnaire est le plus important. En effet, si la fonction de grand-chef a été mise en place sous le colonialisme, tout comme celui de petit-chef par ailleurs (puisque antérieurement les pouvoirs étaient partagés entre les clans, dépendant de l'autorité d'un chef de clan), elle est aujourd'hui, tout au moins dans le district de Borendy, l'autorité coutumière la plus légitime et la dernière qui se transmet par des voies coutumières. Il est intéressant de noter ici, que contrairement à Borendy, il n'y a pas de grand-chef à Thio, où l'autorité coutumière semble être quelque peu en crise.

¹⁰Nous avons pu observer cela lors de cérémonies de deuil auxquelles nous avons participés.

Pour finir de caractériser les tribus de Borendy, nous spécifierons que ce sont des tribus dites : "de la mer". Si dans un premier temps les tribus ayant immigré du nord de la Nouvelle-Calédonie, ne détenaient pas toutes un savoir particulier sur la mer, il semblerait qu'elles se soient adaptées à leur nouveau milieu. Notamment par l'intermédiaire de certains clans, comme celui des Tonhoueri qui possédaient des connaissances particulières de la mer (navigation, pêche, fabrication d'outils liés à la pêche...) et qui encore aujourd'hui est considérée comme le clan de la mer du district, bien que ses prérogatives coutumières ne soient plus aussi fortes qu'avant. Rappelons ici que dans l'organisation "traditionnelle" kanak, chaque clan est, dans une communauté donnée, détenteur d'un savoir particulier et ainsi d'une compétence sociale singulière (Leblic ; 1991). Cela se retrouve encore à Borendy, sans que l'on puisse en déterminer l'efficacité réelle, dans le cadre d'une étude de terrain de quatre mois. C'est le cas par exemple d'un clan se définissant comme étant un clan guerrier.

Les clans de Borendy sont donc des clans du bord de mer, possédant un savoir spécifique sur l'environnement marin. Les individus qui les composent sont des pêcheurs et vivent en grande partie du produit de leur pêche, ainsi que de leur culture. Cela est d'autant plus vrai dans le cas des personnes qui vivent encore exclusivement au sein des tribus. La pêche dans le district de Borendy est donc avant tout vivrière. Même s'il existe quelques activités de pêche commerciale, celles-ci restent actuellement peu nombreuses.

Tout comme la commune dont il fait partie, le district de Borendy a connu une forte exploitation minière des années 1870 jusqu'à dans les années 1970. Si comme à Thio la SLN était présente sur le district, c'est surtout les petits mineurs qui exploitaient cette zone. De nombreuses concessions entouraient les tribus actuelles de la presqu'île de Némini vers Port-Bouquet, au lit de la N'Goye près de Petit-Borendy, en tirant même jusqu'à la Ouinné sur la Côte Oubliée, exploitation possédée encore aujourd'hui par la société Montagnat. Tout comme à Thio, il existait des villages de miniers comme c'était le cas vers la forêt de la Camboui. Parmi la population locale nombreux sont ceux qui ont un jour travaillé pour les mines et qui se souviennent de cette période.

Ici l'important est que, loin d'avoir toujours été une zone enclavée et peu développée, au sens occidental du terme, le district de Borendy fut aussi un territoire dynamique, que ce soit économiquement ou démographiquement.

La manière dont s'est arrêtée l'activité minière sur le district est un peu différente du sort de Thio. En effet, comme nous l'avons vu, c'est en premier lieu les petits mineurs qui ont été touchés par la fin du Boum du nickel. C'est donc sur Borendy que les mines ont fermées le plus rapidement. De la même manière la SLN a aussi arrêté l'exploitation de ses concessions

sur la zone. En plus de cela, le climat entre les miniers et la population locale s'est tendu, quelques conflits ont éclaté et ont précipité la fermeture des dernières mines présentes sur le district. Enfin, contrairement à Thio où subsiste tout de même une activité minière, ce n'est pas le cas de Borendy qui n'a plus été exploité depuis plus de trente ans. Nous ajouterons à cela que la fermeture des mines ne s'est pas accompagnée d'une reconversion économique dans le district de Borendy. On n'y trouve donc actuellement que très peu d'activités économiques : quelques structures touristiques, de petits marchés et un peu de vente de poisson, mais c'est tout.

Actuellement, il est intéressant de constater que le district de Borendy semble avoir une place assez particulière dans la commune de Thio. Tout d'abord, comme nous l'avons vu son organisation politique diverge sensiblement de celle de Thio. D'autre part, de par sa distanciation et son enclavement il semble, au premier abord, représenter une entité particulière. Cela est intéressant car si nous ne pouvons constater une quelconque cohésion d'un district de Thio, le district de Borendy, semble lui former une communauté particulière, possédant une identité qui lui est propre et se définissant parallèlement à celui de Thio. D'ailleurs on parle des « gens de Borendy » ou des « gens de Thio ». Cette différenciation semble avoir une réalité pour les gens, qu'ils soient de Thio ou de Borendy.

Ce fort sentiment communautaire semble s'incarner en la personne du grand-chef. En effet, en tant que représentant du district, il le fédère et donne de lui une représentation unitaire, puisqu'il s'exprime officiellement au nom de tous. Ainsi sur le plan coutumier, Borendy pèse dans la balance et joui d'une forte reconnaissance en tant qu'entité coutumière. Le chef de centre de la SLN que nous avons interrogé rend assez bien compte de ce phénomène : *« J'ai quand même le sentiment qu'on a quand même une unité géographique qui est culturelle [...] Le grand chef qui a encore une légitimité, une reconnaissance qui donne l'image qui a quand même quelque chose ou un peu une vision localisée là-bas, ça reste très détaché de ce qui se passe à Thio vallée quoi. »*.

En plus de cela, il est indéniable que les gens de Borendy ont en commun un certain nombre de pratiques : ils font tous partis de tribus du bord de mer, ce qui n'est pas le cas à Thio où l'on trouve aussi des tribus dans les terres, nommées « les tribus de la chaîne ». De la même manière, ils partagent quelques événements importants comme celui de la Fête de la mer, qui peut être analysée comme le pendant de la Foire de Thio : chacun son événement. Mais surtout, ils parlent une langue particulière, le Xârâguré qui n'est pas la même que celle employée à Thio qui est le Xârâcùù. Si on parle français dans les deux districts, cette différence dans la langue kanak utilisée contribue à faire de Borendy une entité particulière

dans la commune de Thio.

Le plus important dans tout cela, c'est tout de même que les gens aient apparemment une véritable conscience d'une identité particulière à Borendy. Cela se confirme dans la volonté qu'auraient eue les générations précédentes à favoriser des mariages entre les membres du district, plutôt qu'avec des individus issus des autres tribus de Thio. Cela était surtout valable pour les générations précédentes, mais semble tout de même persister actuellement aux dires de certaines personnes que nous avons pu interroger. Ce phénomène découlant d'une volonté de préserver les particularités d'usages et de pratiques des tribus de Borendy et supposant qu'ils sont divergeant de ceux des tribus de Thio.

Lorsque l'on aborde cette question de l'identité du district de Borendy, le cas de l'îlot Saint-Benoît est assez représentatif. En effet, face aux manques d'emplois au sein du district de Borendy et aux problèmes d'accessibilité des enfants aux infrastructures scolaires, de nombreuses familles de cette zone se sont construites une seconde habitation à Thio, au lieudit de l'îlot Saint-Benoît. Ce micro village établi sur un ancien tas de scories de la SLN, semble jouer un rôle fédérateur important pour les gens de Borendy. Comme nous l'a fait remarquer l'une de nos interlocutrices appartenant à la Tribu de Port-Bouquet : *« Parce qu'à Borendy on est séparé. Vendredi c'est chacun dans sa tribu. Après c'est l'îlot Saint-Benoît qui fait aussi qu'on arrive à se concerter, qu'on arrive à discuter pour des travaux et tout ça. C'est pour ça qui a de la cohésion quoi. »* Il apparaît ainsi que cet espace permet aux gens de pouvoir se retrouver et réaffirme l'identité du district. À l'îlot Saint-Benoît, les individus qui composent à la base cinq tribus distinctes ne forment plus qu'une seule et même communauté. Ne serait-ce que parce qu'on ne trouve quasiment que des gens de Borendy à cet endroit et qu'il participe ainsi à leur différenciation des autres habitants de Thio.

Il est aussi intéressant de voir que le district de Borendy est fortement représenté dans celui de Thio, par l'îlot Saint-Benoît, mais aussi dans les instances communales (membres du conseil municipal et employé de la mairie), alors que les gens de Thio ne sont que peu consultés quant aux affaires concernant Borendy.

Pour finir, si ce sentiment d'appartenance à une communauté de district est réel, il nous faut relativiser notre propos par deux remarques importantes. D'une part, si les gens de Borendy revendiquent une identité commune face aux gens de Thio, cela n'est plus le cas lorsque l'on se place à l'échelle des tribus et des clans, selon une logique segmentaire prégnante dans le monde kanak. Apparaissent alors de nouveaux critères identitaires et une différenciation selon la tribu d'origine, voir le clan. L'on nous a souvent fait état de l'existence d'une concurrence forte entre les tribus de Borendy. Ce fut notamment le cas lors du processus de création de

l'aire marine protégée du district (Sauboua ; 2009). D'autre part, il ne faut pas négliger les liens privilégiés que certains clans de Borendy entretiennent avec des clans de Thio. Et qui peuvent aussi être important. Ceux-ci trouvent leur fondement en particulier dans les mariages (qui existent malgré tout) et sont révélées lors de cérémonies coutumières telles que les deuils ou les mariages, auxquels les clans alliés se doivent de participer.

Nous avons dans cette partie tenté de rendre compte des spécificités historiques, géographiques, politiques, culturelles ou encore économiques du contexte dans lequel nous avons réalisé la présente étude. Nous en développerons encore certains aspects dans les parties à venir mais, espérons par ces lignes avoir présenté de manière explicite le cadre de notre travail. En effet, il ne peut être compris sans une description efficace de son contexte, comme pour toute analyse en anthropologie un tant soit peu pertinente.

2) Méthodologies

L'analyse que nous comptons vous présenter dans ce mémoire se base sur notre expérience de terrain. Il a été réalisé dans le cadre d'un stage en anthropologie appliquée. Notre mémoire se veut questionner certains points de nos observations de terrain. Ainsi il est pour nous important de revenir sur les méthodes qui ont permis de récolter le matériel anthropologique qu'il met à l'étude. Nous reviendrons donc dans cette partie sur la nature anthropologique de notre travail, nous présenterons les méthodes par lesquelles nous avons opéré sur le terrain et nous rendrons compte du processus par lequel la problématique présentée dans ce mémoire a vu le jour.

a) Une recherche anthropologique appliquée au développement

Dans un premier temps, il est important de revenir sur le caractère particulier de notre travail de terrain, puisqu'il a déterminé les méthodes que nous y avons employées et donc la forme que prend notre mémoire.

Comme nous venons de le voir, notre travail a consisté en une recherche appliquée en anthropologie du développement. En premier lieu, il est important de différencier recherche appliquée en anthropologie, anthropologie du développement et anthropologie dans le développement.

L'anthropologie du développement prend la forme d'une recherche classique en anthropologie et elle a à cœur de mettre à l'étude ce grand paradigme économique et occidental, ses concepts et ses théories d'une part (Rist;2013), mais aussi les organisations qui le mettent en pratique : l'ONU, les associations de développement (Brelet ; 1995), etc ; et ses modalités opératoires : comme les projets de développement dans les pays du "Sud" (Baré;1997). L'anthropologie dans le développement quant à elle, consiste en une pratique appliquée de l'anthropologie. Elle a pour but d'offrir une expertise anthropologique aux acteurs du développement, ayant pour objectif de faciliter les interactions entre « *développeurs* » et « *développés* » (Olivier de Sardan ; 1995) et de contribuer à une mise en pratique plus adaptée des projets de développement. C'est à l'interface de ces deux pratiques de l'anthropologie que se situe notre travail de terrain. En effet, le stage dans le cadre duquel il a pris forme avait été commandité par l'IRD, un institut de recherche spécialisé dans les problématiques du développement. Il prenait donc tout d'abord la forme d'une recherche en anthropologie du développement, se devant d'analyser les interactions et les discours des acteurs locaux dans une arène localisée, au sens d'Olivier de Sardan (Olivier de Sardan ; 1995). Cette recherche ayant pour objet des événements miniers d'une part et devant prêter une attention particulière aux pratiques que les acteurs locaux ont sur leur environnement d'autre part.

Mais comme nous l'avons spécifié, cette recherche anthropologique avait aussi pour vocation d'être applicable. En effet, elle avait pour objectif de contribuer à deux projets de recherche appliquée, l'un devant questionner la notion de « services écosystémique » (Hilmi et al ; 2015) et sa validité opérationnelle. L'autre ayant pour but la création d'une grille d'analyse devant permettre aux opérateurs miniers de Nouvelle-Calédonie de désamorcer ou de prévenir les possibles conflits qu'ils rencontrent avec les populations locales (Le Meur et al ; 2015). C'est dans cette mesure que notre recherche de terrain en anthropologie du développement a pris une dimension appliquée. Les résultats de celle-ci devaient pouvoir être utilisés à des fins opérationnelles. Elle prenait donc la forme d'une étude de cas devant contribuer à la réponse théorique faite par les chercheurs de l'IRD aux deux projets dans laquelle elle s'inscrivait. Cela signifie que les choses auxquelles nous devons prêter attention sur notre terrain étaient déterminées par les demandes initiales de ces projets. C'est en cela que notre travail se distingue d'une anthropologie plus classique dont l'objet se construit a posteriori.

Ainsi si les propos que nous développerons dans ce mémoire reposent sur un travail de recherche en anthropologie du développement, il faut garder à l'esprit que le choix des phénomènes que l'on n'y analysera a été fortement déterminé par la dimension appliquée de

notre travail de terrain. Ayant tout de même joui d'une assez grande liberté quant à l'élaboration de notre problématique de terrain dans le cadre de notre stage, les contraintes liées au caractère appliqué de notre travail n'étaient pas trop pesantes. Et nous permettent dans ce mémoire de présenter une problématique largement inscrite dans une recherche plus classique en anthropologie du développement. Celui-ci n'ayant pas pour vocation de présenter les apports de notre travail dans la réponse aux deux projets mais, de questionner l'un des phénomènes que nous y avons observé : l'usage que les populations locales faisaient du discours environnementaliste.

b) Les méthodes de terrain : une démarche qualitative

Comme nous l'avons déjà introduit, ce rapport de stage a été réalisé dans le cadre d'une recherche de terrain appliquée en anthropologie. Compte tenu de ce fait, les démarches et méthodes mobilisées pour ce travail relèvent elles aussi de ce domaine. Dans cette partie, nous allons brièvement les présenter. Nous verrons que si nous avons surtout mobilisé les méthodes de terrain classique de l'anthropologie, nous avons aussi eu recours à certains procédés relevant de l'anthropologie appliquée. Nous ferons aussi la lumière sur la manière dont nous sommes entrés sur le terrain et justifierons la pertinence d'une étude anthropologique sur le district de Borendy.

Tout d'abord, revenons sur les méthodes que nous avons utilisées. L'analyse que nous présentons dans ce mémoire se fonde sur les données que nous avons récoltées grâce aux trois démarches fondatrices de l'anthropologie : l'observation participante (Lapassade ; 1991), l'ethnographie (Favret-Saada et Contreras ; 1981) et l'entretien (Beaud ; 1996). L'observation participante combinée à l'ethnographie fut notre principale posture sur le terrain. Nous avons effectivement eu la chance de pouvoir réaliser un terrain de quatre mois qui a rendu possible l'utilisation de ces méthodes, notamment parce que nous avons pu résider au sein d'une tribu du district de Borendy et ainsi participer aux divers événements et activités rythmant la vie en tribu. Cela nous a permis de côtoyer quotidiennement les individus de cette tribu et ainsi de pouvoir tisser des liens importants, toujours à travers l'observation participante, qui nous ont permis d'avoir accès à un certain nombre de données capitales pour ce mémoire.

En ce qui concerne l'entretien, nous avons eu recours à cette méthode de deux manières différentes. D'une part nous l'avons mobilisé pour renforcer la pertinence de nos observations, une fois certains acteurs clés (en relation avec notre thématique de recherche) identifiés.

D'autre part, nous avons utilisé les entretiens afin de rentrer en contact avec certains acteurs institutionnels et/ou détenteurs d'informations importantes à la réalisation de notre recherche. Ici, les entretiens ont été menés dans la logique de la recherche appliquée plus que dans celle de la recherche dite classique. D'une part parce que nous avons ciblé nos interlocuteurs en fonction des informations qu'il nous était important de recueillir et d'autre part parce qu'une étude de quatre mois (temps qui reste tout de même intéressant dans le cadre d'une recherche appliquée) ne permettait pas d'avoir recours avec ces personnes à l'observation participante, ni de prendre contact avec elles par d'autres moyens. Le recours à l'entretien (souvent semi-directif dans ces cas-là) nous a donc permis d'avoir accès à un plus grand nombre d'interlocuteurs, de multiplier les points de vue et d'interroger des personnes extérieures au district de Borendy mais, ayant tout de même un rôle clef dans ce qui pouvait se dérouler sur cet espace. Le point de vue d'Olivier de Sardan sur l'entretien rend bien compte à la fois des avantages qu'il représente dans le cadre d'une recherche appliquée en anthropologie et à la fois de sa place primordiale en tant que méthode dans toute recherche anthropologique : *« La production par le chercheur de données à base de discours autochtones qu'il aura lui-même sollicités reste un élément central de toute recherche de terrain. D'abord parce que l'observation participante ne permet pas d'accéder à de nombreuses informations pourtant nécessaires à la recherche: il faut pour cela recourir au savoir ou au souvenir des acteurs locaux. Et ensuite parce que les représentations des acteurs locaux sont un élément indispensable de toute compréhension du social. Rendre compte du "point de vue" de l'acteur est en quelque sorte la grande ambition de l'anthropologie. L'entretien reste un moyen privilégié, souvent le plus économique, pour produire des données discursives donnant accès aux représentations émiques (emic), autochtones, indigènes, locales. Ce sont les notes d'entretien et les transcriptions d'entretiens qui constituent la plus grosse part des corpus de données de l'anthropologue. »* (Olivier de Sardan ; 2003:36).

En ce qui concerne les voies d'entrées sur notre terrain, il nous faut ré-insister sur le fait que si nous ne sommes pas arrivés sur le terrain avec une problématique établie, il nous était demandé de prêter attention à quelques points particuliers dans le cadre des projets pour lesquels nous travaillions. Ainsi nous y avons déterminé deux points d'ancrage : le comité de gestion de l'aire marine de Borendy et les événements liés aux demandes de prospections minières sur le district. Nous avons donc débuté notre travail de terrain en portant un regard particulier au fonctionnement du comité de gestion et au discours de ses membres ainsi qu'aux événements en cours en rapport avec les questions minières. C'est à partir de ces deux objets spécifiques que nous avons orienté nos recherches de terrain et que nous avons pu mettre à jour les données et le phénomène dont nous rendons compte dans ce mémoire.

c) Axes de recherches et construction de la problématique

Le cadre de notre travail de terrain et les méthodes que nous y avons employées maintenant explicités revenons sur la manière dont nous avons construit notre problématique.

Notre travail pour l'IRD avait pour but, comme nous l'avons vu, de contribuer à la réponse faite aux deux projets, par les chercheurs des équipes des projets. Pour ce faire notre travail se devait de prendre la forme d'un rapport dans lequel nous rendions compte de nos recherches et questionnions les notions que véhiculaient ces projets. C'est grâce à ce travail que le présent mémoire a pu voir le jour. Notre analyse de données nous a permis de mettre en évidence l'existence de mécanismes de réappropriation et de mobilisation du discours environnementaliste dans le district de Borendy. Phénomène dont ce mémoire se veut traiter. Mais si nous avons pu prendre connaissance de celui-ci c'est avant tout à travers trois axes de recherches que nous avons déterminé lors de notre travail de terrain et à partir de nos points d'ancrage sur ce terrain, eux-mêmes définis par la demande de l'IRD et des projets pour lesquels ce stage était commandité.

Ces trois grands axes de recherches devaient nous permettre de mettre en perspective les enjeux et les représentations présents sur le district de Borendy, ceci toujours dans la logique de nous inscrire dans le cadre des projets pour le compte desquels nous travaillions. En bref, c'est à travers ces trois objets que nous avons pris connaissance des spécificités de notre terrain et des enjeux qui y existaient autour des problématiques de développement. Ainsi les trois choses auxquelles nous avons prêté une attention particulière étaient : les événements miniers qui se déroulaient dans le district, autour des demandes des mineurs de réamorcer des travaux de prospections et in fine d'exploitations sur ce territoire ; la manière dont était gérée l'aire marine protégée du district et l'environnement en général ; et enfin le processus de développement touristique du district.

C'est donc à partir de ces trois objets de recherche que nous avons mené notre travail de terrain et c'est par leur prisme que nous avons construit ce mémoire. Ici ils servent de révélateur des enjeux propres au contexte du district de Borendy et permettent de mettre à jour les différentes logiques qu'adoptent les acteurs locaux face à ceux-ci. Si dans notre rapport de stage nous rendons plus largement compte de la nature de ces logiques, notre mémoire s'intéresse plus particulièrement à l'une d'elle : l'utilisation du discours environnementaliste et du paradigme de la protection de l'environnement par les populations locales face à ces enjeux.

En effet, nous avons pu observer que nos trois axes de recherches étaient intimement liés et

que l'argument de la protection de l'environnement était très souvent mobilisé que ce soit dans le cadre de l'opposition au minier, dans celui du développement touristique ou tout simplement pour justifier certaines actions porteuses d'autres enjeux que la seule préoccupation environnementale mais qui nous étaient présentées (en premier lieu) comme relevant de cette nécessité.

Si notre rapport de stage nous permettait de faire état de ce phénomène, il se devait surtout de questionner des faits en rapport avec les projets pour lesquels il était réalisé. Ainsi ce mémoire nous offre-t-il l'occasion de revenir sur cette logique d'acteur et de pouvoir en approfondir l'analyse. Ce choix thématique se justifiant par nos observations de terrain et le discours des acteurs que nous avons pu y rencontrer. En effet, le discours environnementaliste et la nécessité de protéger l'environnement revenait très souvent dans les discussions que nous avons pu mener avec les populations du district de Borendy. Nous en sommes venus à nous demander si un tel discours relevait d'une simple sensibilisation aux impératifs environnementaux ou s'il cachait aussi d'autres enjeux. Cette question a notamment émergé à travers notre observation des événements miniers. Les individus étant opposés aux prospections minières mobilisant souvent l'argument de l'environnement pour expliquer leur position. Au fur et à mesure que nos liens avec ces populations s'approfondissaient les discours ont changé et mis en évidence les enjeux autres que la simple nécessité de protection de l'environnement que véhiculait le recours systématique au discours environnementaliste. Si dans un premier temps la teneur du discours des populations locales avait tendance à dire : on a fait ça pour l'environnement, pour le protéger ; dans un second temps d'autres explications étaient données : si on a protégé c'est pour l'environnement mais aussi parce qu'il y avait "ça" en jeu.

C'est ainsi que ce mémoire se veut mettre en perspective l'usage que font les populations de Borendy du discours environnementaliste et la manière dont le paradigme de la protection de l'environnement peut servir leurs intérêts face aux enjeux propres à ce contexte. Il a aussi pour objectif de tirer des conclusions plus globales quant aux "services" que peut rendre le discours environnementaliste, véhiculé par les porteurs institutionnels ou associatifs du développement durable, aux populations locales.

Cette partie jette donc les bases méthodologiques et réflexives de notre mémoire. Elle nous a permis de présenter la nature du travail anthropologique réalisé au fondement de notre analyse ; de rendre compte des méthodes grâce auxquelles nous avons récolté les données que nous exposons dans ce mémoire ; et enfin de décrire les biais par lesquels notre problématique

s'est construite. À partir de là, nous pouvons entrer plus avant dans la mise en perspective de notre analyse et développer les théories dans lesquelles elle s'inscrit.

3) Théories

Dans cette partie nous allons revenir plus particulièrement sur les aspects théoriques de notre travail ; d'une part sur la manière théorique dont nous avons traité nos données et d'autre part sur les théories qui nous ont aidés à construire notre analyse dans ce mémoire. Dans un premier temps nous allons donc nous intéresser au discours et à la manière dont il est abordé en anthropologie ainsi que dans notre travail. Ensuite, nous tenterons de définir ce que nous entendons dans ce mémoire par : « discours environnementaliste ». Pour finir nous questionnerons l'intérêt de notre objet et verrons en quoi poser la question des services que peut rendre la protection de l'environnement aux populations locales peut être pertinent et nous définirons ce que nous entendons à travers le terme de « service ».

a) Une anthropologie du discours

L'anthropologie est, entre autre chose, une science de l'analyse des discours d'acteurs. En effet, elle a pour théorie que c'est, en-dehors d'une observation du contexte, à travers le discours des populations étudiées que sont révélés au chercheur les particularismes et les représentations de la société ou de la communauté qu'il étudie. Ainsi a-t-elle pour vocation de prêter une attention particulière aux discours et d'en analyser les teneurs.

C'est dans cette logique que ce mémoire prend place. Olivier de Sardan nous dit : « *Nous supposons en effet (mais c'est un paradigme fondateur des sciences sociales) que les discours publics, les politiques proclamées, les structures administratives ou juridiques, ne coïncident pas toujours, tant s'en faut, avec les pratiques effectives, dans le développement comme dans les autres aspects de la vie sociale.* » (Olivier de Sardan ; 1995 : 17). Dans notre analyse nous prenons le parti de reprendre à notre compte ce postulat théorique et de l'appliquer au discours des populations locales. Ainsi nous avons pour objectif d'étudier un discours relevant du paradigme développementiste et de le confronter aux pratiques des populations locales et plus encore à leurs autres discours relevant cette fois-ci plus du caché ou de l'officieux. Ici nous suivons une démarche similaire à celle adopté par Scott (Scott ; 1992) dans son étude de la domination et des discours de résistance des populations dites « *dominées* ». Ici les discours

des populations « *dominées* » sont de deux natures. L'un est un discours officiel, l'autre est discours caché. L'idée dans ce mémoire est un petit peu la même, puisque nous avons tenté de mettre en perspective le discours "officiel" des populations locales, qui se veut dissimuler leurs intérêts à travers la mobilisation du discours environnementaliste avec le discours "officieux" qui cette fois-ci explicite les intérêts qui se cachent derrière ce discours environnementaliste. C'est en confrontant ces deux discours que nous avons pu saisir les intérêts que représentaient pour les populations locales la mobilisation du discours environnementaliste et la question de la protection de l'environnement.

Ainsi tout comme le fait Atlani-Duault dans son analyse de la « *Bonne Gouvernance* » : « *Nous nous sommes donc attelée à étudier les discours [...] du développement tels qu'ils sont exportés, débattus, retravaillés, démontés, reconstruits dans le second monde.* » (Atlani-Duault ; 2003:167).

Plus encore que de faire l'étude du discours en lui-même, ce mémoire s'appuie en grande partie sur des dires d'acteurs. Ainsi, comme dans tout travail anthropologique, une grande part des données sur lesquelles se fonde notre propos ont été récoltées lors de nos entretiens ou des discussions que nous avons eues avec les populations locales.

Le but étant de faire l'analyse des différents discours qu'elles ont, afin de mettre à jour les enjeux qui se cachent derrière ceux-ci et de saisir les problématiques présentes dans le contexte que nous avons étudié. Encore une fois les propos d'Olivier de Sardan résument assez bien la nature de notre démarche analytique et les logiques de recherche qui sont présentées dans ce mémoire : « *Il ne s'agit donc plus de "recouper" ou de "vérifier" des informations pour arriver à une "version véridique", mais bien de rechercher des discours contrastés, de faire de l'hétérogénéité des propos un objet d'étude, de s'appuyer sur les variations plutôt que de vouloir les gommer ou les aplatir, en un mot de bâtir une stratégie de recherche sur la quête de différences significatives.* » (Olivier de Sardan ; 2003).

L'objet de ce mémoire prend donc bien la forme d'une étude du discours des populations locales et plus encore il se veut analyser leurs usages d'un discours bien particulier : le discours environnementaliste. Usages qui seront mis en perspective par le prisme des autres discours et des pratiques existant dans ce contexte, qui nous informent sur les intérêts que ces populations ont à l'utilisation de ce discours particulier.

À partir du moment où les usages du discours environnementaliste des populations locales représentent notre objet d'étude, une attention particulière se doit d'être portée aux acteurs qui ont pu contribuer à l'implanter dans le contexte local et à ceux qui en sont actuellement les transmetteurs. Ainsi nous accorderons une place dans notre analyse à l'étude des politiques

publiques et des institutions qui sont les relayeurs de ce discours auprès des populations locales, ceci toujours dans le contexte propre à notre terrain. Si c'est en premier lieu le discours de ces populations qui nous intéresse, celui que véhiculent ces institutions trouve aussi une place dans notre propos, puisqu'il permet de faire le jour sur les mécanismes de réappropriation du paradigme environnementaliste par les populations locales. Ces mécanismes sont importants puisque nous ferons le postulat qu'ils s'inscrivent plus largement dans le mouvement de revendication autochtone et renvoient directement à la propension hégémonique du paradigme développementiste.

Le discours et son analyse ont donc une place centrale dans ce mémoire. Ici il n'est pas étudié pour lui-même, mais en rapport avec les événements concomitants au contexte de notre terrain. De plus, il n'est pas perçu comme une simple expression de propos et d'idées mais bien comme une action en elle-même : il a des conséquences sur les pratiques des populations locales et est un traducteur de leurs logiques. Nous partageons ici l'opinion d'Acklin Muji présenté dans son article « De la sociologie à l'analyse de discours, et retour » : *« Si les énoncés sont dépendants du contexte, ils sont également susceptibles de redéfinir ce contexte. En d'autres termes, tout discours accomplit une action et s'articule à une situation. »* (Acklin Muji et al;2007).

b) Le discours environnementaliste

Ce mémoire ayant pour objet l'usage que les populations locales font du discours environnementaliste, il était primordial de définir ce qu'est le discours environnementaliste et ce que nous entendions par ce terme. C'est ainsi que nous nous attelons à en proposer une définition dans cette partie.

Ce que nous désignons par discours environnementaliste est fortement lié au paradigme du développement. Plus encore il en est actuellement un des fondements conceptuels, si nous ne rentrons pas dans une explication des logiques et de l'idéologie du développement, nous verrons que le discours environnementaliste est pensé comme légitimant celui-ci et employé dans sa mise en pratique.

Dans les années 90, l'idée de la « *finitude de la nature* » (Rist ; 2013 : 337) tend s'imposer sur la scène internationale, l'ONU et ses organismes porteurs du développement expriment l'idée que celui-ci ne peut se poursuivre sans inclure les préoccupations environnementales aux préceptes économiques à la base de l'idéologie du développement. Toute tentative de développement dans les pays du Sud doit s'accompagner d'une prise en compte des impératifs

écologiques. Ou plus exactement le développement doit être le moyen de faire face à ces impératifs. Ainsi le rapport Brundtland de 1987, la conférence de Rio en 1992 et la déclaration du millénaire de l'ONU en 2000, vont permettre de faire voir le jour à un nouveau paradigme développementiste, celui du développement durable. C'est dans le contexte de cette idée de développement durable que naît le discours environnementaliste tel que nous l'entendons dans ce mémoire.

En effet, d'une part l'idée que l'on retrouve dans ce discours est qu'il faut promouvoir et mettre en place des actions de développement relevant d'un sustainable development : qui soient « *supportable pour l'écosystème et qui, de ce fait, puisse être envisagé dans la longue durée* » (Rist ; 2013 : 338). D'autre part l'environnement devient ce qui rend légitime les opérations de développement. Il n'est plus seulement question de développer des populations ou des territoires "sous-développés" mais, surtout de les développer afin qu'elles adoptent des comportements "sains" pour leur environnement.

Comme le fait remarquer Baillat, dans son article : « Pour une approche discursive des politiques publiques environnementales », ces trois événements ont largement contribué à implanter l'idée de la « *finitude de la nature* » et de la nécessité d'un développement plus durable s'appuyant sur les impératifs environnementaux pour légitimer ses pratiques dans les discours des politiques publiques : « *Ainsi, tout discours serait fonction de pratiques et de relations de pouvoir spécifiques qui déterminent son influence et son orientation (Hajer et Versteeg 2015). S'il parvient à s'imposer et à s'institutionnaliser, un discours peut alors infléchir les politiques mises en œuvre par des gouvernements ou des organisations internationales* » (Baillat;2014:5).

Pour résumer notre propos, le discours environnementaliste tel qu'il est employé dans la sphère du développement, allie impératifs environnementaux et nécessité de développement. Il a vu le jour par l'élaboration conceptuelle du développement durable dans lequel il s'inscrit. Ce concept instauré par les trois grands événements que nous avons cité, s'établit alors sur la scène internationale et s'implante dans les politiques publiques de développement des gouvernements. Ainsi ce que nous entendons par discours environnementaliste dans ce mémoire fait référence au discours des organismes de politique publiques en matière de développement qui tendent à relayer auprès des populations locales la nécessité du développement (ici nous vous renvoyons encore une fois à Rist, qui fait l'analyse de cette « *croyance occidentale* » (Rist ;2013)) et l'importance des pratiques respectueuses de l'environnement (de la manière dont elles sont définies et réfléchies au niveau international et global).

C'est l'usage que font les populations locales, dans le contexte de notre terrain, de ce discours, une fois qu'il leur a été transmis, que nous nous proposons d'analyser dans ce mémoire. On se place à cet effet dans une démarche un peu similaire à celle du courant des écologistes politiques (Baillat ; 2014) qui se donnent pour objectif une analyse des discours environnementaux tels qu'ils sont employés au niveau des institutions internationales, des organismes de développement et des politiques publiques de développement, à ceci près que nous n'en étudions pas la nature mais les usages qu'en font les populations locales ceci dans une perspective relevant cette fois de l'anthropologie.

Enfin, en ce qui concerne plus particulièrement la Nouvelle-Calédonie, la présence de ce discours est, on niveau institutionnel tout au moins, assez récente. Comme le fait remarquer Sourisseau : « *Les injonctions internationales sur l'environnement ne pénètrent les débats calédoniens qu'à la fin des années 1990. La Nouvelle-Calédonie est pourtant une réserve de biodiversité remarquable, avec de nombreuses espèces endémiques. Elle fait l'objet d'importantes recherches terrestres et marines, qui en révèlent les fragilités et les potentialités économiques (pharmacologie). Elle intéresse les ONG environnementales internationales et quelques grands programmes de conservation initiés aux niveaux international, sous-régional et national, auxquels elle participe néanmoins peu avant les années 2000.* » (Sourisseau et al ; 2010 : 17). Si comme l'auteur en fait état, la protection de l'environnement est déjà investie en Nouvelle-Calédonie par les ONG environnementaliste, les institutions ne semblent s'être saisies de cette problématique qu'assez récemment. Ainsi sera-t-il pertinent de revenir sur le processus d'implantation du discours environnementaliste de Borendy, processus qui diverge quelque peu de celui de l'implantation de la nécessité de protection de l'environnement.

c) La protection de l'environnement au service des populations locales ?

Si comme nous venons de le voir une part importante de ce mémoire consistera en une analyse des usages du discours environnementaliste que font les populations du district de Borendy, il a aussi pour objectif de mettre en perspective la manière dont la protection de l'environnement est instrumentalisé par ces populations pour répondre aux enjeux présents dans ce contexte et servir leurs intérêts. Ici la protection de l'environnement est pensée comme la mise en pratique dans le concret du discours environnementaliste. Ainsi ce mémoire aura d'une part pour objectif d'observer les recours des populations locales au discours environnementaliste dans le but de "servir" leurs intérêts, mais aussi d'analyser les manières

dont elles utilisent les pratiques concomitantes à ce discours dans la même logique. Entendus que ces pratiques sont assimilées dans ce mémoire à la mise en protection de l'environnement et à la promotion de l'écotourisme.

La notion de service est ici comprise comme représentant les "avantages" que représentent pour les populations locales la mise en protection de l'environnement ou l'utilisation du discours environnementaliste.

Enfin, l'intérêt d'une étude des usages que font les populations du discours environnementaliste et de la mise en protection de l'environnement réside dans le fait que s'il existe de nombreuses analyses sur la manière dont est instrumentalisé le paradigme de la protection de l'environnement par les projet de développement, les politiques publiques, les ONG de développement ou tout simplement les entreprises de développement, on se place rarement du côté des populations locales souvent vu comme les victimes de cette instrumentalisation de l'environnement (Goery;2007). Ici nous voulons montrer que ce discours environnementaliste et les pratiques qui en découlent peuvent être intégrés par les populations locales, assimilés culturellement comme c'est le cas dans le cadre des mouvements autochtones mais, aussi instrumentalisés dans leur luttes et au service de leurs intérêts. Ainsi elles ne sont plus les victimes du système développementiste mais en ont assimilé les logiques, se les sont appropriées et s'en servent elles-mêmes. Nous avons donc à cœur de démontrer que si le discours environnementaliste et la protection de l'environnement légitiment les pratiques des développeurs de toutes sortes qu'ils soient, ils jouent aussi le même rôle pour celles des populations locales. Elles ne protègent pas leur environnement seulement parce qu'elles subissent une certaine hégémonie de discours et les pratiques du développement, ni seulement parce que les institutions et les organismes porteurs du développement parviennent à leur faire intégrer leurs pratiques et leurs pensées mais aussi parce qu'elles trouvent d'autres intérêts (que nous caractériserons dans ce mémoire) à la protection de l'environnement et à l'emploi du discours environnementaliste.

Dans cette partie nous sommes donc revenus sur les différentes bases sur lesquelles s'appuient les propos développés dans ce mémoire. Les bases contextuelles, tout d'abord, puisque nous avons rendu compte des particularités institutionnelles, historiques, économiques et culturelles de notre terrain. Méthodologiques ensuite, nous avons en effet présenté nos démarches de recherches et la manière dont la problématique de ce mémoire a été construite. Et enfin théoriques, puisque nous venons d'explicitier les notions clefs de notre propos. Ce travail de précision de notre pensée maintenant effectué nous pouvons désormais

nous atteler à rendre compte de notre analyse.

II. La protection de l'environnement à Borendy : l'implantation du discours environnementaliste

Cette partie a pour vocation de faire état de la présence du discours environnementaliste et des préoccupations environnementales sur le district de Borendy. En effet, si nous comptons faire une analyse des usages que font les populations de ce discours et de la nécessité de protection de l'environnement dont il est porteur, encore faut-il démontrer que ce discours est bien présent dans ce contexte. Ainsi cette partie n'a pas encore pour objectif l'analyse mais, de rendre compte de la manière dont ce discours s'est implanté dans le district de Borendy. Pour ce faire nous observerons tout d'abord les biais par lesquels les inquiétudes environnementales et les discours qui leur sont attachées se sont petit-à-petit imposés dans les préoccupations quotidiennes des habitants du district. Nous verrons ensuite quelles sont les natures de ces préoccupations et observerons que si le discours sur l'environnement a tendance actuellement à s'institutionnaliser, les préoccupations environnementales elles sont présentes dans le district depuis longtemps. Ainsi ce n'est pas leur nouveauté que nous questionnons ici mais bien leurs expressions à travers un discours en partie transmis par le "haut" à ces populations qui se le réapproprient. De plus, c'est grâce à l'existence de ces préoccupations que ce discours a pu en partie s'implanter durablement dans le district de Borendy. Enfin nous nous attellerons à exposer le processus de création de l'aire marine protégée de Borendy et son mode actuel de fonctionnement. Cela d'une part parce que cet exposé prend ici la forme d'une étude de cas qui nous permet d'illustrer notre propos quant au processus d'implantation du discours environnementaliste et d'autre part parce que nous reviendrons dans la partie suivante sur les intérêts que les populations locales pouvaient trouver (hors celle de la simple protection de l'environnement) à la création d'une aire marine protégée et l'usage qu'elles font de cette mise en protection actuellement.

1) L'implantation du discours environnementaliste

Revenons tout d'abord sur le processus d'implantation du discours environnemental dans le district de Borendy. Pour l'explicitier au mieux, nous verrons dans un premier temps en quoi ce discours propose une nouvelle représentation de l'environnement. En d'autres termes ce discours véhicule une manière différente de celle des populations locales de percevoir et de comprendre l'environnement. Dans un second temps, nous décrirons plus explicitement les différentes causes de l'arrivée du paradigme environnementaliste sur le district. Enfin nous présenterons qui sont actuellement les acteurs porteurs de ce discours dans le district.

a) Un changement dans les représentations

Comme nous l'avons vu, le discours environnementaliste est fortement lié au paradigme développementiste dont sont porteurs les acteurs institutionnels mondiaux et les organismes qui en dépendent. C'est donc un discours qui a pris forme à l'échelle globale et qui tend par la vocation même du développement durable, dont il est un discours fondateur, à s'appliquer au local. Il se heurte alors aux représentations locales de l'environnement, qu'il transforme en y déployant ses propres représentations de celui-ci.

Tout d'abord, revenons sur les représentations culturelles de l'environnement qui existent dans le district. Lorsque nous parlons d'environnement dans cette partie, il est important de comprendre que nous ne nous situons pas uniquement dans une conception géographique du terme. Si le caractère biologique et climatique de l'environnement doit être pris en compte dans nos propos dans le reste du mémoire, dans cette partie, l'environnement c'est tout d'abord pour nous un territoire biologique, un écosystème, dans lequel une population vie et entretient un lien avec lui. (Trichet et Leblic ; 2008). Ce que nous voulons donc mettre en perspective c'est la manière dont la population que nous étudions interagit avec son environnement.

Comme nous l'avons vu, les populations de Borendy sont présentes sur ce district depuis un certain temps. Elles ont donc emmagasinées un certain nombre de savoirs sur cet environnement, qui leur ont permis de subvenir à leurs besoins et de pouvoir y subsister. Nous pouvons mettre en avant que comme dans toute société humaine elles ont acquis une connaissance de la nature dans laquelle elles évoluent. Nous pouvons ici revenir sur la manière dont les populations du district ont appris à gérer les ressources maritimes dont elles dépendent en grande partie. À ce titre les restrictions qui pèsent sur la pêche de la langouste sont significatives. En effet, la pêche à la langouste, aujourd'hui fortement réglementée par la

Province Sud, l'est aussi de manière traditionnelle par les populations kanak qui ont déterminé un temps de pêche autorisé en fonction de la culture des ignames. Ainsi le mois de décembre est largement dévolu à cette pêche soumise à un interdit culturel par ailleurs.¹¹ Cette interdiction trouve son origine dans une volonté de préserver des stocks pour l'année suivante et ce bien avant que la langouste ait été commercialisée (au sens moderne du terme puisqu'elle faisait déjà l'objet d'échange entre les tribus dans le passé). Cet exemple permet de démontrer l'existence d'une connaissance du fonctionnement de l'écosystème dans lequel elles évoluent des populations présentes sur le district. Elles en contrôlent et en gèrent ainsi les ressources. Ici l'environnement est une chose qu'il faut connaître et contrôler pour assurer sa reproduction et la réponse à ses besoins.

Le lien que ces populations entretiennent avec leur environnement n'est pas qu'affaire de savoirs et il se traduit par un nombre important de pratiques. Ces pratiques permettent de mettre en perspectives les représentations de l'environnement qu'ont les populations du district. Dans le cadre particulier du district de Borendy par exemple, les activités vivrières des populations: pêche sur le lagon, chasse aux cerfs et à la roussette et culture de toutes sortes, en particulier celle de l'igname ; permettent de mettre en perspective une perception de l'environnement comme pourvoyeur de ressources nécessaires à la survie des habitants qui l'occupent ; en bref on se le représente comme un garde-manger, il permet de se nourrir et de vivre.

Mais si les liens entretenus avec l'environnement relèvent d'activités vivrières ou de gestion, l'environnement a aussi beaucoup d'importance dans les rites, les échanges et les cérémonies kanak. À titre d'exemple on peut revenir sur la haute valeur culturelle de la culture de l'igname dans la société kanak (Leblic ; 2002). En effet, l'usage de l'igname est très important notamment dans les cérémonies coutumières liées aux deuils, aux mariages et à la naissance des enfants. L'igname est au fondement de l'identité de chaque individu. Comme nous en rendait compte un membre de la tribu de Port-Bouquet, un Kanak ne possédant pas de champ d'igname n'a pas de place dans le clan : « *il est perdu* »¹². Ainsi pour chaque enfant qui naît son père se doit de planter un champ d'igname sans quoi les « esprits » ne reconnaîtraient pas l'enfant et viendraient le hanter toutes les nuits. Posséder un champ d'igname c'est avoir une identité dans le monde des vivants. Sans champ d'ignames on ne fait pas partie du monde kanak. À travers cet exemple, on peut percevoir combien l'environnement a été inscrit dans la culture. Ici le rapport entretenu avec l'environnement n'est plus seulement de l'ordre de la

¹¹D'après les informations récoltées auprès de différents habitants du district de Borendy, notamment le président du comité de gestion de l'aire marine protégée de Borendy.

¹²D'après les mots d'un jeune membre de la tribu de Port-Bouquet.

reproduction ou de la survie. Ainsi l'environnement par les significations qui lui sont prêtées est à la fois marqué par la culture kanak et porteur de ses particularités.

Nous pouvons donc mettre en perspective certaines représentations de l'environnement : tout d'abord, il est perçu comme le garde-manger qu'il est nécessaire de contrôler pour se garantir ses "bienfaits". D'autre part il est considéré comme ayant une forte importance symbolique puisqu'il est utilisé pour de nombreux événements primordiaux de la vie culturelle kanak.

Nous ne reviendrons pas plus largement sur les représentations que les populations de Borendy ont de leur environnement parce que le savoir que nous avons pu acquérir sur ce sujet est loin d'être exhaustif. Mais voyons maintenant de quelle manière le discours environnementaliste a pu faire émerger d'autres représentations de l'environnement venant s'ajouter à ces représentations ou les modifier.

Le plus gros changement dans les perceptions de l'environnement des populations de Borendy réside dans le fait que dans le discours environnementaliste, l'environnement devient un objet. Il est perçu comme une entité à lui seul que l'on se doit de protéger et qui est menacée par les activités humaines. Nous sommes donc face à une représentation de l'environnement comme existant en-dehors de la société humaine et pouvant être impacté par ses activités. L'environnement est pensé comme extérieur à l'homme. L'environnement ne fait plus seulement partie intégrante de la culture et de la vie de la société mais, lui est aussi extérieur.

De plus, dans le discours environnementaliste, l'environnement est perçu dans une dimension globale, c'est l'environnement de la planète auquel on se doit de donner une protection, ainsi les préoccupations localisées des populations de Borendy en matière d'environnement ont-elles changé d'échelle. De la même manière que la vision qu'elles pouvaient en avoir préalablement. À travers l'implantation du discours environnementaliste, les questions environnementales propres au district s'intègrent à une problématique plus globale et s'intègrent aux enjeux mondiaux existant autour de la « *finitude de la nature* » (Rist; 2013: 337).

Cette représentation de l'environnement aussi est assez nouvelle, en effet si comme nous l'avons vu il existe dans la culture des populations kanak de Borendy des pratiques de gestions de l'environnement, traduites bien souvent en termes d'interdictions symboliques ou mythiques, l'idée d'une « *finitude de la nature* » elle est récente. Pour illustrer notre propos nous pouvons à cet effet parler de la prise de conscience qui existe autour de l'activité minière, de nombreux individus nous ayant expliqué que si les « vieux » avaient à l'époque (année

60/70) donné leur accord aux exploitants miniers, c'est avant tout parce qu'ils n'en connaissaient pas les méfaits sur l'environnement. De la même manière, un nombre important de nos interlocuteurs nous ont informés qu'avant l'arrivée de l'aire marine protégée peu d'entre-eux avaient connaissance de l'existence d'espèces menacées sur leur district. D'ailleurs les préoccupations environnementales comme nous l'avons vu étaient bien plus localisées et il ne faut pas oublier que si ces espèces sont menacées ce n'est pas forcément au niveau local mais bien souvent sur une échelle mondiale.

Il y a donc bien un changement dans les représentations de l'environnement qu'ont les populations du district, d'une part l'environnement n'est plus seulement un lieu de vie et de culture, mais aussi une entité, un objet, ici celui de la protection. D'autre part il n'est plus seulement local, il faut le gérer au niveau de la "planète" et de ce fait des espèces bien représentées sur le district sont tout d'un coup perçues comme menacées, puisque au niveau mondial elles sont en voie de disparition. L'environnement n'est plus alors pensé au niveau micro mais au niveau macro. Même si bien sûr les représentations locale restent prégnantes.

b) Le processus d'implantation du discours environnementaliste

De notre point de vue, l'arrivée du discours environnementaliste sur le district est assez récente, il s'y serait implanté par le prisme de trois phénomènes particuliers que nous allons présenter. Mais tout d'abord, si nous pouvons dire que ce discours est assez nouveau sur la scène locale à Borendy, c'est que la plupart des individus que nous avons interrogés nous ont fait état d'une ignorance quant à la nécessité de préserver un certain nombre de ressources biologiques sur le district. C'est notamment le cas pour une espèce de sternes endémiques à la Nouvelle-Calédonie (qui pour l'instant aurait été répertoriée, d'après les dires des habitants de Borendy, uniquement à Borendy et à Poum¹³) qui pond sur l'îlot Moindé, aujourd'hui protégé, et dont les œufs étaient beaucoup consommés jusqu'alors. Ainsi il semble que cette conscience de l'importance de protéger son environnement soit récente.

Cette prise de conscience trouverait, d'après nous, sa source dans trois événements particuliers. Dans un premier temps, il semblerait que de nombreux chercheurs en géologie, biologie ou autres se soient rendus sur le district et aient sollicité les populations locales pour qu'elles les emmènent dans certains endroits du district. À leur contact de nombreux individus auraient donc pris connaissance de la richesse biologique de leur environnement et auraient commencé à être sensibilisés à l'importance et à la fragilité que pouvait avoir certaines

¹³Poum est une commune de la Province Nord

espèces. On nous a par exemple fait état de recherches menées sur des orchidées dans les forêts du district ou encore sur certains oiseaux dans les îlots de Borendy qui ne revêtaient pas une importance particulière pour les populations locales. C'est tout d'abord par ce biais que le discours environnementaliste faisant de l'environnement une question d'importance majeure pour l'avenir de tous aurait pris racine dans le local.

Dans un second temps, l'arrivée des politiques publiques calédoniennes concernant la protection de l'environnement (par exemple la protection de la tortue en 2006) ont aussi quelque peu contribué d'une part, à amener les populations locales à prendre connaissance de la fragilité de ces espèces et de la richesse qu'elles représentaient pour le patrimoine biologique de la Nouvelle-Calédonie et d'autre part à les familiariser avec le discours environnementaliste. Pour le cas particulier de Borendy, c'est surtout avec l'arrivée de la DENV (la direction de l'environnement de la Province Sud) en 2009 (ce sur quoi nous reviendrons) que la protection de l'environnement a pris un sens concret à travers le projet de mise en place d'une aire marine protégée. À cet effet il faut spécifier que lors de la venue de la DENV les populations locales, pour la plupart avaient des demandes bien différentes en matière d'environnement, notamment certains membres actuels du comité de gestion, en particulier son président, voulaient avant tout se lancer dans une activité de pêche et avait adressé à la DENV une demande pour obtenir un bateau. Il est certain que cet événement, sur lequel nous reviendrons, a largement contribué à implanter le discours environnementaliste dans le district, ne serait-ce que parce que la DENV est un organisme mettant en place des politiques publiques sur l'environnement et sur le développement (comme c'est le cas de l'aire marine protégée de Borendy) et que de ce fait elle se place en plein dans les problématiques de développement durable.

Enfin, les problématiques liées à la protection de l'environnement se sont auparavant répandues dans le district de Borendy à travers des associations locales et les partenariats qu'elles ont entretenus avec différents organismes publics ou associations de type environnementaliste. Comme celle de la culture Xârâguré¹⁴ qui regroupait les jeunes des différentes tribus du district et qui a collaboré à plusieurs projets de sensibilisation aux questions environnementales au début des années 2000, notamment à travers l'élaboration de panneaux mettant en garde contre les dangers du feu ou encore la plantation de Pins Colonnaires offert à l'association par la DDR (Direction du Développement Rural). Cette association a permis une sensibilisation des « jeunes » de l'époque aux problématiques de la protection de l'environnement et en a fait (pour quelques-uns) des porteurs du discours

¹⁴Le Xârâguré est la langue parlée dans le district de Borendy.

écologique et environnementaliste. Mais aussi à travers des associations moins localisées, comme l'antenne locale de l'association Biosphère à Thio qui a tenté de monter des projets, avec les populations du district plusieurs projets, notamment celui de créer une aire marine protégée, projet qui s'est heurté à un non des coutumiers à l'époque (au milieu des années 90). Ce faisant ainsi le relais de la préoccupation environnementale et du discours environnementaliste.

Il y a donc eu, à travers ces trois facteurs (la venue des chercheurs, le discours des institutionnels et les associations locales et leurs partenariats), une sensibilisation des populations du district à la problématique de la protection de l'environnement ces vingt dernières années et au discours qu'il lui est concomitant. Les chercheurs, les institutions gouvernementales et provinciales et les associations locales ou extérieures ont ainsi été les premiers porteurs du discours environnementaliste dans le district de Borendy et ont contribué à sa transmission aux populations locales. Nous allons maintenant voir que ce discours et les problématiques qui lui sont liés ont été intégrés par ces populations, cela nous permettra par la suite d'observer comment ils sont mobilisés, réappropriés par les populations locales et deviennent un argument de poids aux services de certaines de leurs luttes.

c) Les porteurs actuels de ce discours

Comme nous l'avons vu le discours concomitant de la question de la protection de l'environnement s'est exporté sur la scène locale par trois prismes : les chercheurs, les institutions provinciales et les partenariats entretenus par les associations locales avec d'autres organismes globaux, institutionnels et/ou nationaux. Mais qu'en est-il aujourd'hui ? Qui sont les principaux porteurs de ce discours et qui en assure la réalisation concrète ? Nous allons dans cette partie présenter les acteurs qui s'inscrivent dans les logiques de la protection environnementale et œuvrent à sa réalisation pratique.

Tout d'abord, les acteurs institutionnels qui ont contribué à l'implantation de ce discours dans le contexte de Borendy, perpétuent ce phénomène, ce sont eux qui disposent des plus gros moyens en matière de protection de l'environnement. En ce qui concerne plus particulièrement le district qui nous intéresse ces acteurs institutionnels sont la DENV (direction de l'environnement de la Province Sud) et la Mairie de Thio.

Pour ce qui est de la mairie, elle a une position « anti-mine » assez claire et semble avoir à cœur d'œuvrer à la protection de l'environnement et d'appuyer un développement alternatif à

l'activité minière sur la commune de Thio.¹⁵ En effet dans la perspective où la commune ne semble plus vouloir dépendre uniquement de l'activité minière, il lui faut penser de nouvelles voies de développement. Pour cela, la logique veut qu'elle fasse appel aux autres richesses de la commune (en-dehors du nickel) qui se trouvent-êtr des richesses en biodiversité. L'écotourisme, la pêche ou des projets de développement durable tels que la mise en place de pépinière ou d'élevage semblent représenter les voies de développement choisies par la mairie. Ainsi est-elle à l'origine d'un certain nombre d'initiatives allant dans ce sens. Comme la création d'événements en partenariat avec le Point I (structure de promotion du tourisme de Thio) pour la sensibilisation de ses populations aux questions environnementales, par exemple : la journée des déchets ou une présentation des avantages du compostage des déchets organiques ou encore des interventions de promoteurs de la culture "bio". Elle est aussi porteuse de projets en matière de développement durable. On nous a notamment présenté un projet d'aquaculture qui devrait se mettre en place à la tribu de Port-Bouquet. Elle semble par ailleurs avoir à cœur d'entreprendre des travaux de réhabilitation d'anciens sites miniers. En plus de cela elle s'implique ouvertement dans la protection environnementale puisqu'elle entretient des partenariats avec plusieurs organismes environnementaux comme c'est le cas avec la SCO (Société Calédonienne d'Ornithologie) et son inscription dans la zone ZICO (Zone d'Intérêt communautaire pour la Conservation des Oiseaux) du Massif Nakada-Do. Et souhaite mettre en place dans les années avenir de nouvelles zones protégées, notamment une aire marine protégée sur Thio, dans la logique de celle présente sur Borendy, dans le comité de laquelle la mairie est aussi présente.

Par tous ces aspects, la mairie de Thio se fait le porte-parole du discours environnemental et en traduit concrètement les concepts au quotidien dans sa commune.

Mais elle n'est pas, au niveau institutionnel, le plus important porteur et réalisateur de ce discours. C'est avant tout la DENV qui, de plus en plus présente dans le contexte de Borendy, fait figure de référence en matière de protection environnementale et est le principal relayeur de son discours actuellement. Comme nous le disions elle est arrivée sur la scène locale du district en 2009 et a à cœur d'œuvrer à la sauvegarde de la diversité biologique du district. C'est à elle que l'on doit la mise en place de l'aire marine protégée du district, elle contribue d'ailleurs encore à sa gestion et entretient un contact régulier avec les habitants du district de Borendy. Sa représentante actuelle sur ce district nous a fait part, lors d'un entretien, de sa volonté de poursuivre ses actions de sensibilisation et de mise en protection sur ce territoire.

¹⁵D'après les entretiens réalisés avec le Maire de Thio, un membre du conseil municipal habitant de Saint-Jean-Baptiste et délégué aux affaires environnementales de la commune et un membre du conseil municipale représentant coutumier et vivant sur Thio.

La DENV a donc pour but de poursuivre son implantation sur Borendy et ses relations avec ses populations. Afin de mieux cerner les enjeux et les possibilités y existant sur l'environnement, la DENV a décidé d'employer deux jeunes filles de la commune de Thio qui auront pour rôle de faire le lien entre les populations du district, la mairie et la DENV, mais aussi d'essayer de répertorier tous les projets existants autour de la problématique environnementale et d'ainsi cibler les personnes porteuses de ces projets afin de s'appuyer sur elles pour le développement d'une politique environnementale dans le district. Si elle est un acteur assez récent dans le tissu institutionnel du district, la DENV semble vouloir s'y implanter durablement et y devenir une entité incontournable en matière d'environnement.

À un autre niveau, il semblerait que les acteurs porteurs du discours environnementaliste et traducteurs dans le concret de ses idées soient associatifs. Ces associations sont de deux sortes : des associations locales et des associations nationales ou internationales. Il est ici important de spécifier que le tissu associatif est très dense sur la commune de Thio. Cette forme organisationnelle est très mobilisée en Nouvelle-Calédonie de manière générale. Il y a donc de nombreuses associations sur Thio et Borendy, associations couvrant de nombreux domaines tels que celui de la scolarité des enfants et ayant des buts très diverses comme le fonctionnement des "communes"¹⁶ de chaque tribu. Pour illustrer notre propos, il existe au moins une dizaine d'associations rien qu'à Borendy : une association par tribu (cinq), des associations de femmes (au moins deux, l'une sur Grand-Borendy, l'autre sur Petit-Borendy), l'association du comité de la fête de la mer (organisant cet événement annuel) et le comité de gestion de l'aire marine protégée lui aussi constitué en association ; sans inclure à cela les associations présentes à l'îlot Saint-Benoît, portées elles aussi par des individus issus de Borendy.

Il n'est donc pas étonnant de voir des associations locales se saisir de cette nouvelle problématique, surtout quand on sait que cela s'est déjà produit dans le passé comme avec l'association pour la culture Xârâguré (« *en sommeil* »¹⁷ aujourd'hui) entre la fin des années 90 et le début des années 2000 : « *C'est dans ces années-là qu'on faisait les reboisements, les panneaux que vous voyez vers Némini.* »¹⁸. On observe donc actuellement de nombreuses

¹⁶ Ici l'appellation "commune" désigne la maison commune de chaque tribu, où se déroulent les réunions et les événements importants de la tribu. Des associations regroupant les membres de chacune d'elles veuillent à l'équipement de ces maisons communes (vaisselle, matériels d'entretien, etc.) et à l'acquittement de ses frais de fonctionnement (électricité)

¹⁷ D'après l'expression de notre interlocutrice, membre de la tribu de Port-Bouquet et ancien membre du bureau de l'association pour la culture Xârâguré.

¹⁸ D'après les propos de notre interlocutrice, membre de la tribu de Port-Bouquet et ancien membre du bureau de l'association pour la culture Xârâguré.

associations locales se saisir des enjeux environnementaux dans les pas de l'association pour la culture Xârâguré et dans ceux du comité de gestion de Borendy. C'est dans cette logique que l'association de la commune de Port-Bouquet a pour projet de se lancer dans la création d'une pépinière ou que l'association Souffle de vie des femmes de Petit-Borendy s'est investie dans la protection du Nié, même si elle en a été empêché par la suite par les coutumiers du district.

Les associations locales semblent donc s'être saisies de l'enjeu de la protection de l'environnement et devenir ainsi les porteurs de ses logiques et de sa mise en pratique.

Mais l'on observe aussi la présence, dans la commune de Thio, d'associations nationales ou internationales comme la SCO à Thio ou Noé Conservation à Borendy. Pour cette dernière, si son projet n'était pas encore en cours de réalisation lors de notre passage sur le terrain, des démarches de prise de contact avec les populations locales avaient d'ores et déjà été réalisées. Cette association de protection de l'environnement envisage de travailler, de concert avec les populations locales, à la préservation du Nié dans la forêt de la Camboui (problématique investie également par des associations locales comme nous l'avons vu précédemment). Si son but est de mettre en protection le Nié, elle voudrait aussi se lancer dans le développement durable afin que les populations trouvent un intérêt à cette mise en protection. Le projet serait donc là encore de créer des pépinières afin d'allier protection de l'environnement et revenus monétaires¹⁹. Il faut tout de même préciser que contrairement à d'autres endroits de la Nouvelle-Calédonie, la commune de Thio est assez peu investie par les acteurs associatifs internationaux. On ne trouve par exemple pas de trace de WWF qui est par ailleurs fortement implanté, notamment en Province Nord (Blet ; 2014). Ainsi ces acteurs ne jouent pas un rôle prépondérant dans la transmission aux populations locales du discours environnementaliste et de ses pratiques. Cette absence des ONG sur la commune de Thio, pourrait trouver une explication dans son caractère minier. En effet, en Nouvelle-Calédonie, les ONG environnementalistes sont peu impliquées sur les problématiques minières (à l'exception du conflit avec Goro sur Yaté (Levacher ; 2015)). Il n'est pas si évident que cela de venir se poser contre ce qui peut faire vivre une commune, comme c'est le cas de Thio, où la SLN a encore une place prépondérante.

¹⁹D'après l'entretien réalisé avec le chargé de projet en Nouvelle-Calédonie de Noé Conservation.

2) La question environnementale : un sujet du quotidien précédant le discours environnementaliste

La partie qui suit à plusieurs buts, tout d'abord elle contribue à démontrer que les préoccupations environnementales sont aujourd'hui très importantes quotidiennement dans le district de Borendy et plus largement dans la commune de Thio. Dans un second temps elle aura pour objectif de montrer quelles étaient les raisons factuelles qui ont facilité l'implantation du discours environnementaliste dans ce contexte particulier. Enfin, elle doit nous permettre de mettre en avant le fait que le discours environnementaliste s'est bien implanté localement et qu'il est quotidiennement mobilisé.

Dans cette partie nous verrons dans un premier temps que c'est la mine qui fait des préoccupations environnementales une question quotidienne pour les habitants de la commune de Thio et qui a favorisé l'implantation du discours environnementaliste ainsi que son emploi actuel. Nous observerons ensuite que l'idée de l'épuisement des ressources, idées qui est aujourd'hui fortement ancrée dans les représentations comme nous venons de le voir, fait de l'environnement, au sens scientifique occidental du terme, une inquiétude du quotidien. Enfin nous verrons que plus largement la protection de l'environnement est liée dans la commune de Thio (et plus largement en Nouvelle-Calédonie) à la problématique de l'identité kanak et de ce fait représente une question d'importance pour ces populations.

a) Les dégâts de la mine

Tout d'abord, si l'on peut observer la présence quotidienne de préoccupations environnementales sur le district de Borendy et la commune de Thio c'est à travers la problématique minière. Les conséquences que les activités d'exploitation ont sur l'environnement semblent jouer un rôle prépondérant dans la sensibilisation des populations de ce territoire à la protection de l'environnement et ainsi les a prédisposé, en quelque sorte, à l'adoption du discours environnementaliste.

La protection de l'environnement est perçue comme nécessaire pour pallier les ravages de la mine de Thio et ceux causés par les concessions plus anciennes sur Borendy. Les trois choses qui sont le plus imputées à la mine et qui font des questions environnementales des préoccupations quotidiennes pour les populations de Borendy et plus largement de la commune de Thio (il ne faut pas oublier qu'un grand nombre d'habitant du district vivent la semaine à l'îlot Saint-Benoît à Thio) sont les boues rouges, l'engravement des rivières et les

inondations qui en découlent : *« Elle est engorgée la rivière, faut enlever là, on le fait tout doucement, on le fait tout doucement, on va arriver mais, c'est des millions de tonne de millions de tonne. Moi je connais des rivières qui ont disparu comme à Kouare, si vous allez visiter Kouare un jour vous allez traverser un champ de pierres. »*²⁰

De nombreuses personnes déplorent en effet la présence des boues rouges qui viennent étouffer le corail et perturbent ainsi l'équilibre de ces écosystèmes. Beaucoup d'individus que nous avons pu interroger nous ont raconté qu'ils leur arrivaient pendant leur pêche de remonter des coraux maculés de boue. Ainsi l'activité minière rend vivace dans l'esprit des habitants de Thio l'importance de la protection de l'environnement.

Les rejets de la mine en termes de rochers et de pierres posent aussi des problèmes environnementaux très concrets aux populations de la commune de Thio, comme nous le faisait remarquer l'un de ces habitants, certaines rivières ont disparues à cause de l'exploitation minière : *« Puis l'eau s'est infiltrée elle passe dessous. Je venais à la pêche moi, y avait les, ce qu'on appelle les, c'était pas une truite, ça ressemble à une truite, on appelle ça les petits mulets noirs de cascade. C'était bon ces petits mulets, puis les carpes, on a pêché des grosses carpes là-dans : c'est les rochers ils ont descendus là-dedans. Les mines, ça y a mis en route les mines, les grosses mines, ça a été une catastrophe, c'est bête quoi. »*²¹ De la même manière beaucoup de personnes interrogées nous faisaient remarquer la diminution de la rivière Thio que ce soit au niveau de sa profondeur ou au niveau de sa largeur. Il y a moins d'une centaine d'années, de larges bateaux pouvaient y naviguer et la remonter jusqu'au village. Aujourd'hui il n'y a guère que les "plates" qui peuvent y circuler. L'activité minière et ses conséquences sur l'environnement ont donc pour résultat de faire des préoccupations environnementales un sujet du quotidien.

Cela est d'autant plus flagrant dans le cas des inondations. En 2013, Thio et le district de Borendy, qui sont des zones à risques pour ce qui est des cyclones, ont connu deux épisodes de pluies assez importants. De par l'engravement des rivières, beaucoup de zones habitées ont été inondées pendant ces épisodes. Les différentes communautés de Thio (comprenant celle de l'îlot Saint-Benoît) se sont alors mobilisées pour faire reconnaître à la SLN ses responsabilités dans ce phénomène et lancer des travaux de curage sur les rivières les plus touchées. La menace de voir réapparaître ces inondations est une inquiétude permanente pour ces populations qui à chaque inondation se voient dans l'obligation de reconstruire leur habitat et de dépenser de l'argent pour remplacer le matériel que ces catastrophes ont abîmé. Dans ce

²⁰Propos recueillis lors d'un entretien avec la personne qui s'occupe du musée de Thio.

²¹ Propos recueillis lors d'un entretien avec un habitant de Thio-Mission, fortement impliqué dans le collectif créé après deux épisodes d'inondation en 2013.

cas-là plus que dans tous les autres, les préoccupations liées aux risques de l'exploitation de l'environnement sont quotidiennes et revêtent le manteau de la nécessité. Ainsi ces populations menacées par les inondations sont excédées par les dégâts faits par la mine et s'impliquent dans la protection de l'environnement. C'est notamment le cas d'un habitant de Thio-Mission qui nous a montré la ligne que l'eau montante avait laissée sur son mur et nous a fait part de sa volonté de lutter contre ce phénomène.

À travers les problèmes environnementaux engendrés par la mine on aborde une des raisons pour lesquelles la problématique environnementale est un sujet du quotidien pour les populations locales. On observe aussi certains biais par lesquels le discours environnementaliste a pu s'implanter à Thio. En effet le lourd passif que ses populations ont avec la mine, notamment à Borendy où de nombreux conflits se sont déroulés dans le passé avec les petits mineurs qui y exploitaient les mines, les rend sensibles au discours environnementaliste, qui comme nous le montrerons représente un moyen pour "contrer" la mine.

b) L'idée de l'épuisement des ressources

Il semblerait dans un second temps, que l'implantation du discours environnementaliste dans le district de Borendy, trouve l'une de ses origines dans la simple observation des changements que l'environnement (au sens biologique du terme) a subi.

En effet de nombreuses personnes insistent sur le fait qu'il y a une diminution des ressources dont ils disposent pour la pêche. Qu'elle soit réelle ou non dans les faits cette préoccupation quant à l'épuisement des ressources est bien présente. C'est notamment le cas pour le président du comité de gestion et une femme de Port-Bouquet qui ont mis en avant la raréfaction des bénitiers qui d'après eux sont parfois pêchés à un stade trop peu avancé de leur développement, ce qui provoque une difficulté de reproduction de l'espèce. Ils ont d'ailleurs pour projet de ramasser les petits bénitiers et de les replacer dans le périmètre de l'îlot protégé de Port-Bouquet. De la même manière, lors d'une réunion avec les hommes de la tribu de Port-Bouquet, ceux-ci nous ont fait part de leur préoccupation quant à la pêche. Ils déplorent actuellement une baisse de la présence de certains poissons dans certains endroits où ils ont pour habitude de pêcher. L'un des plus anciens de la tribu de Port-Bouquet nous disait : « *ce n'est plus comme avant* ». À cet effet un jeune de la tribu mettait en cause l'utilisation d'un matériel plus moderne, dont est équipé la quasi-totalité des membres de la

tribu. Ne serait-ce que l'utilisation de bateaux à moteur. Mais plus encore que leurs propres pratiques, le fait que de nombreux autres pêcheurs commencent à venir dans leurs eaux les inquiète régulièrement quant à la possibilité qu'ils aient à leur disposition les mêmes stocks qu'auparavant. Notamment en ce qui concerne la pêche à la langouste, en effet d'après eux, de nombreux pêcheurs de Nouméa et d'ailleurs viendraient sur la Côte Oubliée pratiquer de manière illégale (à des moments où la pêche à la langouste est interdite par la Province Sud) cette pêche, menaçant ainsi l'espèce. Les préoccupations quant à la menace qui pèsent sur les ressources marines, auxquelles ont été largement sensibilisées les populations locales sont donc bien présentes dans le quotidien de ces populations et ce d'autant plus qu'elles dépendent de ces ressources pour leur alimentation.

Le parallèle fait entre "maintenant" et "avant" revient très souvent concernant un grand nombre de choses. C'est le cas par exemple pour la roussette, dont on nous a fait état d'une plus importante présence avant qu'actuellement. Mais ce parallèle concerne un grand nombre de choses et si les populations de Borendy mettent très souvent en avant les efforts de fait et le retour d'espèces grâce à l'aire marine protégée, aux lois de protections (tortue) ou la désertification (plus d'habitat, ni d'activités humaines) de certains coins (Koum) la conclusion est toujours la même : c'est mieux qu'avant la mise en place de réglementations mais, ce n'est toujours pas aussi bien qu'à l'époque.

Enfin, si la nécessité de la protection de l'environnement est une préoccupation du quotidien c'est aussi parce que ces populations du bord de mer voient tous les jours les impacts de l'homme et de ses activités sur l'environnement. Une des premières choses que les individus de Port-Bouquet nous ont fait remarquer est le recul de la plage et la montée des eaux de la mer, qui aurait ces huit dernières années gagnées sept mètres de plage. Il y a donc une réelle prise de conscience à travers ces différentes préoccupations de l'importance de la protection de l'environnement face aux changements qu'il a subi ces dernières années. De la même manière la sensibilisation de ses populations à la fragilité de certaines espèces ou son information de la présence de celle-ci uniquement sur leur territoire a contribué à ce qu'elles aient à cœur de se faire leur défenseur (c'est le cas pour le gecko géant (*Rhacodactylus leachianus*) répertorié sur l'îlot Némou) et donc de se préoccuper quotidiennement de leurs sorts.

Ici l'on observe à la fois ce qui a permis chez les populations locales une intégration du discours environnementaliste et à la fois comment ce discours tel qu'il leur a été transmis fait des problématiques environnementales un sujet du quotidien. En effet, comme nous l'avons vu le discours environnementaliste contribue à intégrer le local dans le global et ainsi informe

les populations des spécificités de leur environnement et de la richesse qu'il représente à l'échelle de la planète. La question de l'épuisement des ressources et des impacts humains sur l'environnement devient alors une préoccupation constante pour ces populations.

c) Préserver un mode de vie, une culture

Enfin pour certains, si la protection de l'environnement est si importante, c'est parce qu'elle est synonyme de protection de la culture kanak. Ici il est sous-entendu que cette culture est étroitement liée aux ressources biologiques du district et qu'une disparition de ces ressources entraîneraient une perte de certains usages ou pratiques culturels.

À cet effet l'exemple de la volonté de protection du Nié qui existe chez les populations de Borendy est significative. Le Nié, arbre dont nous avons déjà fait mention, est utilisé par les Kanak sur le district de Borendy à la fois pour la construction de la première habitation d'un individu et surtout d'un couple et aussi pour signaler la présence d'un tabou sur un lieu. Il a ainsi une forte valeur symbolique dans la culture kanak (Grochain ; 2013). Or cet arbre que l'on trouve principalement vers la tribu de Petit-Borendy dans la forêt de la Camboui est fortement menacé par les feux de brousses. Nous avons pu remarquer la présence d'un certain nombre de projets portés par des associations locales qui ont pour but sa protection. C'est notamment le cas de l'association des femmes de Petit-Borendy qui ont à cœur de le préserver. Dans le même registre un membre de la tribu de Saint-Joseph nous disait lors d'un entretien qu'il voulait monter un projet visant à le préserver dans l'objectif que les « jeunes » des tribus du district puissent de nouveau l'utiliser pour la construction de leur premier logement. Il semblerait donc que les préoccupations environnementales soit concomitantes du souci de faire perdurer les "us et coutumes" du district de Borendy. Ainsi dans la même logique la protection du lagon s'inscrit aussi dans une volonté de continuer à pratiquer la pêche, pratique caractéristique des tribus de bord de mer comme le sont celles de Borendy. On retrouve d'ailleurs au niveau plus global des institutions kanak cette volonté de protection de certaines espèces dans le but de préserver les traditions de cette communauté, comme le démontre par exemple l'existence du conservatoire de l'igname²².

Pour conclure, les populations de Borendy sont quotidiennement confrontées aux

²² Ce conservatoire créé en 1997 et dépendant du Sénat coutumier a pour objectif principal de recenser les espèces d'igname cultivées traditionnellement en Nouvelle-Calédonie pour les conserver et les redistribuer.

problématiques environnementales et ce depuis plusieurs années déjà. L'existence de ces problématiques dans le district ont, d'après nous, largement contribué à faciliter l'implantation du discours environnementaliste. Mais parallèlement à cela, le discours environnementaliste à lui aussi fortement contribué comme c'est le cas pour la sensibilisation des populations du district à l'idée de l'épuisement des ressources à faire des problématiques environnementales un sujet du quotidien. Ainsi aujourd'hui lorsque l'on aborde c'est différentes questions dans le district : pallier les dégâts de la mine, protéger l'environnement pour préserver ses ressources ou encore le protégée afin de maintenir les traditions locales ; c'est avant tout à travers la mobilisation du discours environnementaliste.

3) L'aire marine protégée du district de Borendy

Si dans cette partie nous avons décidé d'aborder le cas de l'aire marine protégées du district de Borendy, c'est d'une part parce qu'elle faisait office de point d'ancrage sur le terrain et d'autre parce que son processus de création et son mode de fonctionnement cristallisent les différents points que nous avons abordé dans cette partie : elle constitue en ce sens une étude de cas significative de notre problématique. Tout d'abord, l'on peut y observer le processus d'apparition du discours environnementaliste sur la scène locale et ensuite il permet de mettre en perspective les différences de représentations de l'environnement existantes entre la période antérieure à l'aire marine et la période actuelle. Enfin s'il surtout intéressant d'analyser le processus de création de cette aire marine et son fonctionnement actuel c'est avant tout parce que cette analyse permet de faire la lumière sur un certain nombre des enjeux sous-jacents à la volonté de mise en protection de l'environnement et de la mobilisation du discours environnementaliste dans le district de Borendy qui nous permettrons de pouvoir développer notre prochaine partie.

a) Son processus de création

Le processus de mise en place d'une aire marine protégée sur le district de Borendy fut long et compliqué. Il semblerait qu'en tout premier lieu, l'idée de cette mise en protection vienne des populations du district elles-mêmes, notamment d'anciens membres de l'association de « jeunes » pour la culture Xârâguré. Ce serait plus exactement un membre de la tribu de Port-Bouquet qui en serait le premier instigateur. À l'origine cette idée n'avait pas uniquement pour cause de pures préoccupations écologiques. En effet, lors de l'entretien que

nous avons réalisé avec la personne à l'origine de ce projet, elle nous a fait part de ce qui l'avait motivé en premier lieu à entreprendre des démarches pour mettre en protection une partie du lagon de Borendy. À l'époque cette personne ayant un diplôme qui lui aurait permis de travailler dans les mines, s'est vue refuser un poste à la SLN. D'après ces dires il aurait alors eu à cœur de faire quelque chose pour lui mettre des bâtons dans les roues. D'où cette idée de créer une aire marine protégée qui empêcherait par la suite une activité minière dans le secteur et ferait de la Province Sud (ou tout au moins de sa direction de l'environnement) l'allié des populations locales contre celle-ci. À partir de là cette personne, appuyée par un membre de la tribu de Petit-Borendy, un de la tribu de Saint-Joseph et un autre de celle de Port-Bouquet, entame des démarches auprès du service des lagons²³ de la Province Sud et demande le soutien de l'association Biosphère, ceci au début des années 90. Mais ce projet se voit refusé par les coutumiers qui ne souhaitent pas se voir imposer des restrictions sur la pêche et ne veulent pas que la Province s'implique outre mesure sur leur territoire. Si les personnes porteuses du projet préfèrent l'abandonner devant ce refus, l'idée ne les quittera pas et son premier instigateur la remettra sur le tapis lors de la venue de la DENV en 2009, sous l'impulsion de l'un de ses représentants. À cette époque la DENV vient visiter les populations de Borendy avec la volonté de savoir ce qu'elles ont envie d'entreprendre sur le territoire. À Port-Bouquet, les gens commencent à faire état de leur volonté de relancer une activité de pêche commerciale, ainsi le président actuel du comité de gestion, un autre membre du comité de gestion possédant aujourd'hui une structure d'accueil chez l'habitant et la personne qui s'occupe actuellement d'un taxi boat à la tribu de Port-Bouquet, font une demande de bateau de pêche. Mais la personne qui avait essayé de mettre en place l'aire marine à l'époque fait aussi part de sa volonté à la DENV, qui répond favorablement à cette proposition qui est plus en phase avec ses prérogatives et ses objectifs. Ainsi s'entament de longues discussions pour convaincre les populations locales, déterminer quels seront les îlots choisis, quel statut juridique aura cette aire marine et quelle forme prendra le comité qui la gérera. Et parallèlement sont lancées des recherches sur les îlots de Borendy pour déterminer si l'on ne trouve des espèces se devant d'être protégées, en bref il faut trouver des motifs légitimes d'un point de vue environnemental pour justifier la mise en place d'une aire protégée.

Dans un premier temps, il semble que les populations du district aient encore une fois été plutôt frileuses face à cette idée. Les motifs de cette opposition première à l'aire marine sont les mêmes que pour le projet précédent. Les gens pensaient que la création d'une aire marine

²³ Service de la mer et de la protection des lagons : c'est un service administratif de la Province Sud, appartenant à la direction de l'environnement (DENV)

provoquerait une hausse du contrôle de leur activité de pêche, en d'autres termes des restrictions sur la pêche venant s'ajouter aux limitations culturelles qui pèsent déjà sur elle et une imitation plus forte de la Province dans leurs affaires : « *Il y en a qui voulait pas parce que si on met une aire marine protégée y aurait pas la possibilité d'aller pêcher là où ils ont l'habitude d'aller.* »²⁴ Le premier porteur du projet fait donc du porte à porte et essaye de mettre en place des réunions mais, cela ne marche pas vraiment les gens ne viennent pas aux réunions et ne se prononcent pas. Il va alors demander à la DENV de faire venir quelqu'un qui puisse expliquer mieux que lui comment fonctionne une aire marine protégée et puisse faire le lien avec les populations, comprendre leurs blocages et définir quelles sont les options réalisables. La DENV fait alors appel à un stagiaire (Sauboua ; 2009) qui va relancer le processus et permettre de le faire aboutir et s'appuie aussi sur une femme de la tribu de Grand-Borendy qui jouera le rôle de médiatrice entre les populations de Borendy et le service de l'environnement de la Province Sud.

Il apparaît dans un premier temps que la tribu de Port-Bouquet soit l'endroit choisi en priorité pour y établir une aire marine protégée, parce qu'elle possède le récif le plus important et de ce fait ne sera pas trop restreinte dans ces activités de pêche, par la présence d'une zone protégée. De plus, c'est là que l'idée est apparue et elle n'est constituée que d'un seul clan ce qui facilite les discussions. L'îlot Toupeti²⁵ est alors pressenti mais, les démarches n'aboutissent pas, les utilisateurs de cet îlot sont beaucoup trop nombreux (les gens des autres tribus venant y pêcher aussi ou y ayant aussi des campements). C'est alors que le premier précurseur du projet décide, avec son frère aujourd'hui président du comité de gestion, de proposer l'îlot Némou²⁶ à la DENV. Si celui-ci appartient comme tout îlot au domaine public maritime et il est aussi en la possession de leur famille puisqu'ils possèdent un bail accordé par la Province sur cet îlot. La Province qui a connaissance de la présence sur Némou d'un nid de roussettes (abritant 200 à 300 individus), de deux espèces d'Araucaria et qui reconnaît sa richesse corallienne et y a découvert la présence d'une espèce endémique de gecko géant appuie cette idée. Ce choix permet alors de simplifier les discussions, puisque l'îlot à des usagers connus et handicape peu la pêche des habitants de Port-Bouquet. Les avis commencent à changer et les femmes supportent fortement le projet, puisque pratiquant la pêche à pied elles sont en première loge pour observer les dégâts sur les platiers récifaux (Sauboua ;2009). Finalement, la tribu de Port-Bouquet accepte la création d'une aire marine et

²⁴Propos tirés d'un entretien avec un membre de la tribu de Port-Bouquet, lui-même pêcheur, souhaitant à l'époque se relancer la pêche commerciale dans le district et aujourd'hui opérateur touristique.

²⁵ Voir annexes 3

²⁶ Ibid

l'une des personnes voulant au départ un bateau de pêche propose même que l'intégralité de l'îlot soit mise en protection.

Parallèlement à cette acceptation de la tribu de Port-Bouquet, les autres tribus du district ne comptent pas rester en reste et la DENV décident avec elles, en suivant les mêmes logiques qu'avec Port-Bouquet de protéger l'îlot Moindé²⁷, situé en face de la tribu de Saint-Jean-Baptiste, qui possèdent aussi un récif assez grand devant sa tribu et qui est de même que Port-Bouquet composée d'un seul clan. Cette îlot abrite la sterne dont nous avons parlé précédemment ainsi que des balbuzards et des puffins et est un site prétendu de ponte des tortues vertes.

Les îlots déterminés, il restait encore la question du statut de l'aire marine protégée. Les populations de Borendy souhaitaient dans un premier temps que les îlots soient protégés sur un laps de temps déterminé et assez court. Mais la DENV était peu favorable à cette idée, elle avait en effet déjà tenté l'expérience sur Nouméa ce qui avait été un échec²⁸. Ensuite, il ne semblait pas possible de créer une réserve intégrale puisque d'une part il y avait un campement sur l'îlot Némou (légal par le bail accordé par la Province) : *«Comme c'est son grand-père qui a signé un bail bah avec l'administration, y a plus de 90ans maintenant. (...) Ils s'en sont occupés, ils ont fait les champs tout ça »*²⁹; et d'autre part l'état de l'environnement dans le district de Borendy ne nécessitait pas une telle mesure. Finalement, l'aire marine protégée incluant l'îlot Némou et son récif et l'îlot Moindé a pris la forme d'une aire de gestion durable³⁰. Les aires de gestion durable sont des zones protégées sur lesquelles des activités commerciales touristiques peuvent être pratiquées, elles doivent être dotées d'un plan de gestion comportant aussi bien des objectifs relevant du développement économique que des objectifs de conservation. Dans le cas de l'aire marine protégée de Borendy, un comité de gestion est donc mis en place. Au départ ce projet se veut, par la DENV, participatif et la gestion de l'aire marine incombe à ce titre autant à la population du district qu'à la Province Sud. Ainsi le comité de gestion est alors composé de représentants de chaque tribu, des représentants de la DENV, des représentants des associations des jeunes et des femmes, des représentants de la mairie et du grand chef du district. La DENV ayant pour objectif d'inclure dans le comité de gestion les représentants de l'ensemble des communautés de Borendy (Sauboua ; 2009). Son siège social se trouve à la maison commune de la tribu de Grand-Borendy (même si de manière effective les réunions se déroulent plutôt à la tribu de

²⁷ Ibid

²⁸ (Sauboua ; 2009)

²⁹Propos recueillis lors d'un entretien avec un membre de la tribu de Port-Bouquet membre du comité de gestion.

³⁰(Chaboud, Galletti, David, Brenier, Méral, Andriamahefazafy et Ferraris ; 2008)

Port-Bouquet) et le comité de gestion à le statut juridique de l'association³¹. Il prend la forme avant tout d'un comité de gestion sur l'environnement. L'un des objectifs de la DENV étant au départ qu'il se saisisse d'autres problématiques environnementales que celle de l'aire marine protégée et qu'il devienne le principal référent en cette matière dans le district.

Ce comité a pour but : « *de contribuer à la protection de l'environnement naturel du district de Borendy, de contribuer à la mise en place d'un plan de gestion « participatif » destiné à préserver l'intégralité de cette zone de la Nouvelle-Calédonie et en particulier des aires protégées du district de Borendy, de participer à l'élaboration d'une politique de préservation de l'environnement du district de Borendy et de favoriser la communication et la sensibilisation* »³² des populations du district aux questions environnementales. L'aire marine protégée et son comité de gestion sont officiellement créés en 2010.

b) Sa forme et son fonctionnement actuels

Il apparaît donc clairement que l'aire marine protégée a permis une large intégration des préoccupations environnementales sur le district et a offert à ses populations une nouvelle perspective de développement. De plus, il semblerait que malgré les réserves que certains avaient quant à sa mise en place, celles-ci ne soient plus d'actualité. Nous avons pu remarquer que les habitants du district étaient plutôt fiers de l'avoir et qu'ils la considéraient comme une particularité et un symbole de leur district et de sa conscience écologique. Ils semblent d'ailleurs enclins à en approuver l'efficacité, comme c'est le cas du président du comité, qui est aussi la personne possédant le bail sur l'îlot Némou et qui y va donc régulièrement, et comme le prouve leur volonté d'agrandir le périmètre protégé autour de Némou. Ce qui devrait d'ailleurs arriver rapidement puisque la demande a été acceptée par la DENV³³.

Mais sur d'autres points l'aire marine et son comité de gestion se heurtent à certaines difficultés. Tout d'abord, le rôle prépondérant que devait jouer le comité sur les questions environnementales du district est loin d'être effectif. En effet, les fonds alloués à celui-ci ne permettent pas d'entreprendre de grands projets. Et servent tout juste à assurer le bon fonctionnement du comité et quelques travaux prévus sur l'îlot Némou : arrachage d'herbes envahissantes et pose de pièges antirabiques. Par exemple, certaines bouées servant à délimiter le périmètre protégé autour de Némou ont été emportées par le dernier épisode

³¹ Voir annexe 4

³² Annexe 4

³³ D'après les dires du président du comité de gestion de l'aire marine protégée de Borendy.

cyclonique qu'a connu le district (début 2014) et ne pourront être remplacées avant début 2015. De plus, il semblerait que comme pour beaucoup de projet participatif ses membres se soient rapidement désintéressés de la gestion de l'aire marine, qui incombe au quotidien quasiment qu'à son président. Lui-même non rémunéré et qui porte donc le comité de gestion à bout de bras bénévolement. Ainsi le projet de mise en place d'un comité de gestion est loin d'être encore un projet participatif, comme le déplore elle-même la représentante de la DENV à Borendy. Enfin, le fort turnover qui existe à la Province Sud (quatre personnes références différentes en 4ans) a rendu difficile l'avancée des objectifs du comité de gestion et a fait ralentir les discussions entre la DENV et les populations locales. Ainsi le comité de gestion censé porter d'autres projets sur l'environnement, comme le voulait la DENV, se cantonne dans les faits à la seule gestion de l'aire marine protégée et ce qu'en ça lui est possible. Son rôle aujourd'hui consiste donc en une petite gestion : quelques travaux et nettoyages sur l'îlot ou sur ses alentours, notamment vers les structures touristiques ; un rôle de "vigile" et à relever les infractions (qui semblent très rares, d'autant plus que l'îlot Némou se trouve juste en face de la tribu de Port-Bouquet et qu'il peut être surveillé de la côte) qui peuvent avoir lieu dans les aires protégées et les rapporter à la Province.

En d'autres termes, peu des objectifs premiers du comité de gestion sur l'environnement ont été réalisés, pour les différentes raisons que nous avons évoquées. Ainsi aucune activité officielle d'écotourisme n'a vu le jour sur Némou et le comité de gestion n'a pas réalisé d'événements de sensibilisation sur les feux ou autres préoccupations environnementales.

Face à cela, il semblerait que la DENV et sa représentante est à cœur de « relancer »³⁴ le projet. C'est notamment dans ce but qu'ont été employées les deux personnes dont nous parlons plus haut. Elles auront pour rôle de faire le point sur ce qui restent à faire et sur ce qui pourraient être fait. Plus encore elles permettront de donner à la DENV de plus amples informations sur le district et une plus grande visibilité auprès des populations locales. De la même manière le projet d'aquaculture élaboré par la mairie de Thio devrait être porté par le comité de gestion et la DENV.

Le comité de gestion et l'aire marine protégée de Borendy ont donc été un succès du point de vue des populations locales puisqu'ils ont permis d'amorcer des activités touristiques et qu'ils sembleraient être perçus comme de réels atouts. Mais dans son fonctionnement et son efficacité le comité de gestion rencontre tout de même de sérieuses difficultés.

³⁴Expression tirée de l'entretien réalisé avec la représentante de la DENV sur Borendy.

c) Un exemple de l'implantation du discours environnementaliste ?

Le cas de la mise en place de l'aire marine protégée du district de Borendy et de son comité de gestion nous permet d'illustrer les mécanismes de l'implantation du discours environnementaliste dans le local d'une part, ainsi que de voir que l'instrumentalisation de la protection de l'environnement est bien un phénomène réel. Il n'est donc pas étonnant que le discours environnementaliste soit utilisé à d'autres fins comme nous en ferons état dans la partie qui suit.

Tout d'abord, nous pouvons observer qu'avant l'arrivée de la DENV les préoccupations en matière d'environnement des populations locales étaient, dans le contexte de la tribu de Port-Bouquet, bien différentes de celles d'aujourd'hui. En effet, elles étaient de nature plus locale, voir culturelle, les habitants de la tribu comptaient remettre en place une activité de pêche commerciale à plus grande échelle. Il n'était donc que peu question d'une mise en protection. À part dans le cas de la personne qui était à l'initiative du précédent projet mais, qui, comme nous l'avons vu, avait d'autres motivations à la mise en protection de l'environnement que la simple préservation, puisque son initiative avait essentiellement pour origine sa volonté de mettre des bâtons dans les roues de la SLN et d'hypothétiques exploitants miniers.

C'est la DENV et la nature des politiques publiques qu'elle se doit de mettre en place qui ont permis aux préoccupations environnementales de s'implanter dans la tribu de Port-Bouquet et d'informer les habitants de cette tribu de la nécessité de la mise en protection. Nécessité qui peut être questionnée puisque comme nous l'avons exposé la DENV n'avait pas une connaissance particulière des espèces possiblement en danger sur le district. C'est seulement après que l'idée de la mise en protection d'un espace marin ait été mise sur la table par l'un des habitants de la tribu qu'elle s'est lancée dans des recherches sur les écosystèmes du district. Cela est très intéressant puisqu'on observe ici que la justification de la nécessité de protection c'est fait a posteriori. Nous verrons d'ailleurs que pour la DENV, les enjeux que pouvait représenter la création d'une aire marine n'étaient pas uniquement de nature environnementale.

Plus encore la DENV a contribué à implanter les concepts du développement durable sur la scène locale en faisant de l'aire marine une zone propice aux activités touristiques et en contribuant à faire intégrer aux habitants de la tribu que la protection de l'environnement représentait aussi une possibilité de développement.

Ainsi à travers cette étude de cas, on voit bien qu'il y a effectivement eu une implantation du discours environnementaliste dans le district. Et plus encore une intégration de ce discours par les populations locales, qui aujourd'hui mettent en avant l'argument de la protection pour

expliquer la présence de l'aire marine protégée dans le district. De la même façon, le fait que nous étions très souvent confrontés au discours sur la protection de l'environnement est significatif, tout comme le fait que l'aire marine protégée, dont la présence faisait débat au début, soit aujourd'hui plébiscitée par les populations locales et soit même un symbole de leur district.

Ainsi le processus de mise en place de l'aire marine protégée du district de Borendy permet de rendre compte de l'une des manières dont le discours environnementaliste s'est implanté dans ce contexte, ainsi que de son effective intégration par les populations de Borendy, qui aujourd'hui y recourent elles aussi.

Cette partie nous a permis de mettre en avant les manières dont le discours environnementaliste s'est implanté sur notre terrain. Nous avons pu rendre compte des préoccupations en matière d'environnement des populations locales qui avaient favorisé son implantation, ainsi que des acteurs qui avaient contribué à le transmettre aux habitants du district de Borendy. Plus encore nous sommes revenus sur les porteurs actuels de ce discours et avons fait état de sa présence. Enfin le cas de l'aire marine protégée de Borendy et son processus de création nous a permis d'illustrer notre propos.

À partir du constat que le discours environnementaliste a bien été importé dans le local et qu'il est familier des populations de Borendy, nous pouvons maintenant rendre compte des usages qu'elles en font et des services qu'elles en tirent et les analyser. C'est ce dont traiterons les parties suivantes.

III. La protection de l'environnement et son discours : usages et instrumentalisations

Avec cette partie nous entrons dans l'analyse de ce mémoire. En effet, nous avons précédemment rendu compte de la manière par laquelle le discours environnementaliste s'était implanté dans le contexte du district de Borendy, nous en avons aussi vu par qui il était porté. Nous allons maintenant commencer à répondre à notre problématique et voir comment ce discours et la protection de l'environnement sont utilisés par les populations locales et quels services ils leur rendent. Pour ce faire nous reviendrons tout d'abord sur les événements miniers que nous avons étudiés lors de notre terrain. Nous verrons comment dans le contexte de l'arrivée de projet de protections dans le district les populations ont mobilisé le discours

environnementaliste dans le but de s'y opposer. Dans un second temps, nous reviendrons sur l'aire marine protégée et tenterons de percer à jour les intérêts que les populations locales pouvaient avoir à sa création en dehors du simple argument de la protection de l'environnement. Enfin, nous verrons comment l'utilisation du discours environnementaliste permet à cette population de reprendre en main son développement économique et comment il est mobilisé pour répondre à des problématiques locales de manque d'emplois et de captation de fonds.

1) La mine le vieil ennemi

La problématique minière dans le district de Borendy ne date d'aujourd'hui. Les habitants du district ont en effet un lourd passif avec la mine qui justifie en partie leur opposition aux projets de prospections actuels. Mais il est intéressant de constater que c'est surtout les arguments de la protection de l'environnement et du développement durable qui sont mis en avant pour expliquer cette opposition au minier. Plus encore le discours environnementaliste est ce qui permet aux populations locales de pouvoir s'opposer à la mine. Nous allons donc dans cette partie rendre compte de cet événement minier, ainsi que du processus d'opposition des populations locales à la demande des exploitants et enfin nous verrons comment le discours environnementaliste est mobilisé et utilisé. Avant de rentrer plus avant dans notre développement il nous faut spécifier une chose. Les projets de prospection touchent le district de Borendy mais aussi l'un des districts de la commune de Yaté³⁵. Dans laquelle nous avons aussi brièvement travaillé. Ainsi nous ferons aussi références aux propos des acteurs que nous y avons interrogés, d'autant plus que l'opposition des populations de Borendy aux projets des miniers se fait de concert avec les populations d'Unia. Si nous ne nous étendons sur le cas d'Unia dans un effort de simplification, il ne faut pas oublier que ses populations sont fortement impliquées dans les événements dont nous rendons compte.

a) Les mines à Borendy

Nous sommes déjà revenus quelque peu sur l'historique minier de Borendy, dans notre partie de contextualisation. Revenons ici plus particulièrement sur le passif que les

³⁵La commune de Yaté est une commune de la Province Sud, on y trouve l'usine de Goro du groupe brésilien Vale, elle a d'ores et déjà connu de nombreux conflits avec celle-ci et est, tout comme Thio, très engagée sur cette problématique. (Levacher ; 2015)

populations locales ont avec la mine. Nous verrons aussi que s'il n'y a plus eu d'activités minières sur la zone depuis la fermeture de la dernière mine en 1978, ce territoire n'est pas resté exempt d'un certain nombre de demandes des exploitants durant toutes ces années. Demandes qui ont toujours été refusées. Ainsi si les événements miniers que nous avons observés sont assez particuliers, notamment de par la réponse qui leur est faite, ils ne représentent pas en soi une nouveauté pour les populations du district.

Nous avons vu dans le point fait sur la mine dans le district de Borendy, que celui-ci était fortement occupé par les miniers entre les années 1870 et les années 1970. De nombreuses concessions existaient tout le long du district de Borendy, s'étendant même jusqu'à la « Côte oubliée » et rejoignant celles présentes sur le district d'Unia. Elles étaient surtout exploitées par de petits mineurs.

Si dans notre précédente partie sur le sujet, nous avons évoqué la fin de l'activité minière sur le district du point de vue de la conjecture, nous avons aussi laissé entendre que celle-ci avait aussi pris fin pour des raisons plus contextuelles que la simple chute du cours du nickel. En effet, l'histoire minière du district de Borendy est marquée par divers conflits entre exploitants miniers et populations locales. Ces conflits sont importants à évoquer parce qu'ils sont à la base des logiques que mettent en place les populations locales face à la possibilité actuelle de la reprise de l'exploitation minière.

Nous allons donc présenter certains conflits significatifs qui rendent bien compte de la complexité des liens qu'entretiennent les populations de Borendy avec la mine et qui nous permettront de mettre en avant l'une des raisons pour lesquelles elles ne tiennent pas à ce que les mines ouvrent de nouveau dans le district.

Le premier conflit, dont nous ferons état, nous a été relaté par le grand chef de Borendy. La SLN qui au début des années 1900 possédait des exploitations minières vers la Camboui³⁶ ainsi qu'un autre exploitant, triaient leur nickel à proximité des tribus du district. Ce qui a commencé à déplaire à ces dernières. Face à cela les tribus se sont réunies, (notre interlocuteur a fait état de la présence de 14 tribus à l'époque). Les modalités d'action de ces populations étant à l'époque assez réduites, elles ont fait appel à la religion pour essayer d'impacter la mine. À partir de là, elles se sont mobilisées à travers la prière pour fermer pendant un mois les mines. Ce mois de neuvaine, ainsi nommé par notre interlocuteur, s'est soldé symboliquement par la plantation de 14 sapins chacun représentant l'une des tribus alliées contre la mine. Cette action collective a permis aux populations d'avoir gain de cause. La SLN a revu ses modalités d'exploitation du nickel et l'autre exploitant minier (Ballande) a

³⁶Le lieu-dit de la Camboui est une zone boisée située près de la tribu de Petit-Borendy et de la Côte Oubliée.

dû se résoudre à fermer sa mine près de Petit-Borendy.

Si dans ce cas-là l'opposition entre miniers et populations locales a emprunté les voies pacifiques de la religion, cela n'a pas toujours été le cas. En effet, en 1977, un autre conflit, bien plus violent va éclater. Un petit mineur décide d'ouvrir une concession aux alentours de la tribu de Petit-Borendy. Il négocie donc avec les populations locales à cet effet. Le marché est conclu : en l'échange d'une autorisation des tribus, le mineur devra d'une part employer la population locale et d'autre part verser des royalties de 400 milles francs par bateau de nickel aux tribus du district. D'après notre source (un membre de la tribu de Port-Bouquet), ce marché fut ratifié à l'écrit : *« parce qu'on avait signé un accord, on avait écrit noir sur blanc. »*. Si la première part du contrat est respectée, la somme prévue n'est jamais versée aux tribus. Au bout du quatrième chargement certains « jeunes » de la tribu de Petit-Borendy et un membre de la tribu de Port-Bouquet décident de bloquer la mine, où par ailleurs ils travaillent. Face à cette action, l'exploitant minier fait appel aux forces de l'ordre. Éclate alors un conflit armé entre ces quatre Kanak et les forces militaires françaises. L'intervention semble avoir été d'une grande violence (tout au moins symbolique) pour la population kanak, comme en fait état notre interlocuteur : *« Ils ont envoyé les parachutistes. [...] Ils étaient décidés à nous tuer, ben nous c'est vrai qu'on a tué personne là-haut déjà. Mais ils ont envoyé l'armée sur nous là. »*. Face à l'arrivée de l'armée, les quatre bloqueurs répliquent, lors des échanges de tirs deux gendarmes sont tués. Par vengeance et n'ayant pas pu arrêter les tireurs, l'armée fait une descente dans la tribu de Petit-Borendy : *« Ils ont saccagé la tribu »*, allant jusqu'à confisquer le matériel agricole pouvant d'après-eux servir d'armes. Face à la montée de la violence le Grand-Chef agit et demande aux coupables de se dénoncer. Les quatre bloqueurs se rendent aux autorités, sont traduits en justice et incarcérés. La plus grosse peine sera de 4ans, mais celui qui en écopera sera amnistié pendant sa troisième année de prison. Notre interlocuteur résume ces événements en disant : *« c'était la guerre »*. Le contrat passé avec les tribus n'a jamais été reconnu.

Ce conflit permet bien de montrer l'importance et l'intensité qu'ont pu avoir certains conflits avec les mineurs dans le district de Borendy.

Enfin, d'autres conflits ont pris des formes plus administratives, c'est le cas pour une mine près de la Tô De³⁷, les populations se sont référées aux autorités administratives. En effet, cet exploitant prévoyait de mettre en place un barrage sur la Tô De, ce qui a été refusé. On peut aussi citer le cas d'une autre mine contre laquelle les populations se sont mobilisées, à la suite du conflit armé précédemment décrit, dans le but de la faire fermer. Cette fois l'administration

³⁷Rivière situé près de la tribu de Port-Bouquet et proche de la frontière du district de Borendy et de Thio.

a suivi face aux dangers écologiques et sanitaires que représentait cette exploitation. Ce qui provoquera la fermeture de la dernière mine de Borendy en 1978.

Comme nous l'avions dit, depuis la fin des années 70, il n'y a plus d'exploitation minière sur Borendy. Malgré cela, il est important de garder à l'esprit qu'il a tout de même fait l'objet de nombreuses demandes d'exploitations de toutes sortes. Si les demandes de prospections que connaît aujourd'hui le district sont nouvelles par la forme qu'elles prennent, par le nombre d'exploitants et de sites qu'elles concernent et représentent par-là un événement particulier ; Borendy n'est pas resté exempte d'un certain nombre de demandes d'exploitation en tout genre, depuis la fermeture des mines jusqu'à aujourd'hui. On nous a par exemple parlé à plusieurs reprises de projet d'exploitation de l'or. De la même façon, un entrepreneur américain serait aussi venu pour faire des sondages sur les sédiments présents à l'embouchure des rivières (notamment la Nefacia) avec pour but d'ouvrir une exploitation de récupération des minerais non-exploités à l'époque des mines.

La problématique du : « est-ce qu'on ouvre des exploitations ? », se pose donc assez souvent à la population de Borendy. Et les événements dont nous traiterons ne doivent pas être pris comme un phénomène nouveau dans le district. De plus, si nous avons parlé de l'existence de demandes pour diverses exploitations de minerai, des demandes ont aussi existé autour de la réouverture de sites miniers, notamment vers Port-Bouquet il y a une dizaine d'années : « *Y a quoi sept ans ou dix ans, ils ont demandé pour rouvrir ici. On a dit non.* »³⁸. Jusqu'à aujourd'hui toutes ces demandes ont été refusées mais, elles existent bel et bien. Il faut donc bien garder à l'esprit que c'est un territoire convoité, que ce n'est pas la première fois qu'il l'ait et que ses populations ont l'habitude d'être sollicitées par les opérateurs miniers ou d'autres secteurs économiques (parce qu'elles le sont aussi par des opérateurs touristiques).

b) Les projets de prospection sur le district et la Côte Oubliée

Revenons maintenant sur la nature des projets dont nous parlons et sur les entreprises qui les portent. Comment nous l'avons déjà dit, depuis 2013, certains exploitants miniers ont amorcé des démarches auprès des populations de Borendy, pour leur faire part de leur volonté de prospecter sur certaines de leurs concessions sur le district. Si comme nous l'avons vu cette sollicitation des populations locales n'est pas nouvelle, la manière dont les mineurs ont présenté leurs projets aux populations locales et le fait que les projets soient aussi nombreux et

³⁸Entretiens avec un membre de la tribu de Port-Bouquet.

qu'ils sous-entendent un retour en masse de l'activité minière sur le district, font de ces démarches un événement nouveau et particulier. Voyons maintenant qui sont les industriels en présence et présentons la nature de leurs projets.

Ces projets consistent en la réalisation de sondages sur d'anciennes concessions minières. C'est le cas pour la SLN qui souhaiterait explorer ses anciennes concessions se trouvant sur la Côte Oubliée (notamment vers la Nié Kakoué)³⁹ mais aussi dans les montagnes au-dessus des tribus de Grand-Borendy, Saint-Joseph et Saint-Jean-Baptiste. La SMSP⁴⁰ est aussi présente et s'intéresse à certaines concessions qu'elle a échangé avec la SLN se trouvant sur la Côte Oubliée ainsi que sur un site proche de la N'Goye qui appartenait à un ancien petit mineur. L'entreprise Montagnat qui possède déjà une exploitation minière sur la Côte Oubliée au lieu-dit de la Ouinné, souhaite aussi faire des sondages autour de son exploitation. Dans la même logique on retrouve aussi Gémini, petit mineur possédant une concession sur Nakéty (Canala), qui souhaiterait se lancer dans une prospection de la presqu'île de Néméni proche de la tribu de Port-Bouquet, concession qu'il tient de la SLN qui lui en a cédé l'usage.

Si pour l'instant les miniers ne rendent compte que de leur volonté de prospecter les sites visés, il est certain que leur objectif à moyen ou long terme est bien de les exploiter. Cela est surtout vrai pour l'entreprise Gémini qui à l'époque de la présentation de ces projets laissait entendre qu'elle était disposée, en cas de résultat intéressant des sondages, à se lancer rapidement dans l'exploitation du site. C'est aussi le cas pour la SMSP qui d'après l'une de nos sources⁴¹ a déjà fait venir des professionnels pour déterminer l'endroit où elle pourrait construire son débarcadère. À plus long terme cela semble aussi valable pour la SLN, qui elle prépare (sur 20 à 30 ans) la fermeture de ses grandes concessions (le Camp des Sapins et le Plateau à Thio).

Maintenant que nous avons présenté la nature des projets miniers sur Borendy, l'on peut se demander ce qui a pu déclencher un tel regain d'intérêts collectifs pour le district de Borendy et la Côte Oubliée ?

Revenons donc sur ce qui a pu motiver l'apparition de ces projets de sondages. Tout d'abord, il est clair que ce qui motive les mineurs à entreprendre des travaux de prospections sur leurs concessions inexploitées est le processus de régulation des titres miniers prévus par le code minier, mis en place en 2009, processus qui devrait se terminer en 2019 : *« Ben vous êtes au courant peut-être par rapport aux impératifs, alors je sais plus si c'est la Province ou*

³⁹ Informations récoltées auprès d'un membre du district d'Unia ayant participé aux présentations des miniers, en tant que représentant coutumier et membre du comité Rhéébù Nùù.

⁴⁰ La SMSP est la Société Minière du Sud Pacifique

⁴¹ Propos recueillis lors d'un entretien avec un membre de la tribu de Grand-Borendy, ayant hébergé ces employés de la SMSP.

*le gouvernement qui veut ça, avant 2019 bon les miniers ils doivent donner leur estimation. Donc c'est pour ça qu'en ce moment ça urge un peu de partout. »*⁴² Ce processus de régulation des titres miniers donne pour obligation aux mineurs de prouver une activité sur leurs concessions s'ils veulent en garder la possession. Dans le cas contraire les concessions non-utilisées retourneraient à l'État : *« on a une obligation de renouveler nos concessions et de respecter la nouvelle loi minière qui dit en gros : si tu veux garder une concession il faut qu'elle soit associée à un projet industriel. Et donc que tu es un degré de connaissance des ressources de cette concession élevé à un niveau ressource de nickel ou quelque chose comme ça. »*⁴³. Ainsi, dans l'optique de pouvoir conserver leurs concessions les miniers se voient dans l'obligation de les inclure dans des projets d'exploitations (même s'ils sont à long terme) et d'avoir une réelle connaissance de leurs ressources. C'est par cette obligation administrative que les projets de sondages sur la zone de Borendy et de la Côte Oubliée ont vu le jour. Pour certains miniers cela est même urgent, comme c'est le cas pour l'entreprise Gemini, dont la régularisation des titres miniers devrait prendre fin en mars 2015⁴⁴, elle a donc à cœur de pouvoir commencer les sondages rapidement.

Dans un second temps, il semblerait que cette volonté de sonder et in fine d'exploiter ce territoire ait aussi pour cause l'augmentation de la demande de nickel à faible teneur émanant des pays asiatiques. Comme en font état plusieurs de nos interlocuteurs,⁴⁵ il devient donc intéressant de rouvrir d'anciennes concessions ayant été exploitées selon les critères de leurs époques, où les demandeurs de nickel exigeaient une teneur plus élevée. Ainsi, il resterait sur ces zones quantités de minerai pouvant aujourd'hui être de nouveau exploitées, face à la baisse de la teneur en nickel exigée. De plus, face à l'épuisement de certaines exploitations, il semblerait que ces concessions soient devenues des enjeux majeurs pour l'avenir (à long terme) de l'exploitation minière en Nouvelle-Calédonie, ce qui explique la volonté des miniers de les conserver.

Maintenant que les motivations des mineurs à entreprendre des projets de sondages sur les districts de Borendy et d'Unia ainsi que sur la Côte Oubliée ont été percées à jour, voyons quelles a été la réponse de la population aux projets des miniers.

⁴² Informations récoltées auprès d'un membre du district d'Unia ayant participé aux présentations des miniers, en tant que représentant coutumier et membre du comité Rhéébù Nùù.

⁴³ D'après l'entretien mené avec le chef de centre de la SLN à Thio.

⁴⁴ D'après l'entretien mené avec un membre de la tribu de Port-Bouquet, président du comité de gestion de l'aire marine protégée de Borendy, en relation direct avec le représentant de l'entreprise Gemini et qui se voit contacter régulièrement par celui-ci, devant l'arrivée à échéance de la régularisation de ses titres miniers.

⁴⁵ D'après les propos recueillis auprès d'un membre du district de Yaté, de la personne qui s'occupe du musée de Thio et d'un membre de la tribu de Saint-Joseph

c) L'opposition des populations aux projets des exploitants miniers

Face à ces nombreuses demandes de prospection, les populations concernées (celle du district de Borendy et du district d'Unia de Yaté) ont demandé aux miniers de se regrouper et de présenter leurs différents projets lors de deux réunions, l'une sur Yaté fin 2013 et la seconde sur Borendy début 2014. À la suite de ces deux réunions, les deux districts ont décidé de poursuivre ce processus de mise en commun et de s'allier pour apporter une réponse commune aux différents exploitants miniers. Lors de la seconde réunion deux choses ont été décidé : premièrement la mise en place de réunions régulières permettant la consultation des volontés des deux districts ; deuxièmement, la création de groupes de travail devant traiter des questions minières de toutes sortes et qui permettront d'approfondir la connaissance que les populations locales ont des projets miniers prévus sur leur territoire. Si cette mise en commun concerne avant tout la zone de la Côte Oubliée, le but est aussi de se mettre d'accord sur ce que les individus des deux communes veulent pour le futur de leur district et leur développement.

Cette réponse commune et les formes qu'elle prend sont tout à fait nouvelles. Notamment parce qu'elles voient s'allier deux communes et apporter une réponse collective traduisant les volontés des populations locales. Penchons-nous donc sur les explications justifiant cette centralisation de la réponse faite aux miniers.

Tout d'abord, il semblerait qu'il y ait actuellement une réelle prise de conscience des populations locales du pouvoir qu'elles peuvent représenter face aux minier : *« on sent qu'il y a quelque chose qui est en train d'évoluer sur la prise de conscience des populations vis-à-vis des industriels. Prise de conscience qu'ils ont un pouvoir, qu'ils ont des droits »*⁴⁶. Cette prise de conscience semble venir de deux choses. D'une part le code minier crée en 2009 fixe des règles aux entreprises minières qui jusqu'alors pouvaient agir assez librement sans se soumettre outre mesure aux points de vue des communes et de leurs habitants : *« Ils informent la mairie après la DIMENC⁴⁷ [...] Mais tout ça c'est parce qu'y a le code minier, qui les oblige. Tandis qu'avant, y a vingt ans ils s'en foutaient quoi. Comme si la commune existait pas. »*⁴⁸ ; *« On est pas en pays conquis ici, il y a des lois. »*⁴⁹. D'autre part, il y a une implication grandissante de certains individus dans les problématiques minières, qui ont à cœur de s'informer, d'observer les autres contextes minières et de suivre les différents

⁴⁶D'après l'entretien avec le Chef de centre de la SLN à Thio.

⁴⁷Direction de l'Industrie, des Mines et de l'Énergie de la Nouvelle-Calédonie.

⁴⁸ Propos tirés de l'entretien avec un membre de la commune de Thio membre du conseil municipal et fortement investie dans les relations avec les miniers et le processus d'opposition à leurs projets.

⁴⁹Propos tirés de l'entretien avec un membre de la tribu de Grand-Borendy.

événements autour de ces questions. Ces personnes "ressources" facilitent donc la prise de connaissance des populations quant à leur marge de manœuvre face au minier.

En plus de cette prise de conscience, il semblerait que la décision de rendre une réponse commune aux mineurs se soit largement inspirée des modalités d'action qu'avait mobilisé le comité Rhéébù Nùù⁵⁰, lors de son opposition à l'usine de Goro Nickel du groupe Vale. Cette forte mobilisation semble avoir créé un « *effet boule de neige* », comme le soulignait le chef de centre de la SLN à Thio et a largement inspiré les populations de Borendy et d'Unia. Cela n'est pas étonnant lorsqu'on sait que ce comité est présent dans le paysage des négociations entre ces populations et les exploitants : « *Alors parce que nous c'est le Rhéébù Nùù qui au départ c'était pour l'usine du sud. Donc maintenant aussi, donc bon voilà, l'usine du sud, ça y est, elle est en marche. Donc bon on essaye de reprendre l'action là-bas pour voilà lutter contre les mineurs qui sont sur la côte quoi hein.* »⁵¹. Rhéébù Nùù semble donc vouloir continuer sa lutte contre les mines et à largement influé sur la manière dont se sont déroulés les événements. Une autre forme d'organisation des populations face aux miniers semble donc voir le jour.

Enfin, pour certains de nos interlocuteurs, la coalition de Borendy et Unia trouve aussi son explication dans un manque de représentation de l'avis des populations dans la politique minière de Nouvelle-Calédonie. C'est le cas notamment pour un membre du district d'Unia, faisant partie du Comité Rhéébù Nùù, qui déplore le manque de représentation des populations locales : « *Ce qui me dérange moi souvent dans les politiques c'est qu'ils tiennent pas le même discours que les coutumiers quoi. [...] Parce que c'est un peu le problème qu'on a rencontré avec Rhéébù Nùù à l'époque. Où les coutumiers, les chefferies du sud, tout le monde était contre l'usine qui a actuellement mais, les politiques n'ont pas suivis. Donc voilà. Fin bref ça après ça a avoir avec les marchés qu'ils veulent construire avec les autres. Donc là ils sont tenus par ça quoi.* » Ainsi, pour se faire entendre les populations des deux districts auraient décidé, dans notre cas, de s'unir afin de peser plus de poids et surtout avec l'objectif de faire consensus et donc de faire bloc contre les miniers. Dans le cas d'une réponse positive cela leur garantirait un droit de regard sur les modalités d'exploitations des mineurs et leur permettrait d'en contrôler en partie les nuisances. Dans la perspective d'une réponse négative cela rendrait possible un blocage total de tout projet minier sur la zone. On se trouve donc face à une problématique de relocalisation des relations et interactions avec les miniers et à la

⁵⁰ Association environnementale portée par des Kanak, notamment Raphaël Mapou, qui en est le secrétaire général et l'instigateur, et créé dans le cadre du conflit opposant les populations de la commune de Yaté au groupe minier Vale. (Levacher;2015)

⁵¹ Propos récoltés auprès d'un membre du district d'Unia ayant participé aux présentations des miniers, en tant que représentant coutumier et membre du comité Rhéébù Nùù.

construction d'une échelle décisionnelle plus locale sur les questions minières.

Maintenant que nous avons vu ce qui a déterminé l'attitude adoptée par les populations locales face aux miniers, revenons sur la forme que prend concrètement leur mobilisation. Tout d'abord, nous l'avons vu celle-ci s'est traduite par l'organisation de réunions régulières entre les deux districts. Ainsi toute l'année 2014 a été jalonnée de rencontre entre ces deux communautés. Ensuite, elle a donné le jour à l'idée de constituer des groupes de travail permettant de recenser et d'approfondir les connaissances que les populations locales ont de la mine. Ils seront composés de deux membres de chaque tribu composant les deux districts. Ces groupes de travail ont pour vocation de faire le point sur la mine et ses alternatives : *« Bon il y a un groupe de travail, qui va travailler sur tout ce qui est mine actuelle. Et puis ben le suivi des projets. Ensuite, il y a le groupe de travail qui va essayer de chercher comment on peut faire le développement sans parler de mine quoi. Donc là c'est surtout axé sur le tourisme, la pêche, voilà. Et puis y a un autre groupe de travail qui essayera de faire aussi l'histoire de la Côte voilà. »*⁵². Ils ont aussi pour objectif de se développer afin de se transformer en une entité qui devra jouer le rôle d'interlocuteur privilégié sur les problématiques minières, que ce soit face aux industriels ou face aux représentants administratifs et institutionnels, en bref ces groupes de travail sont voués à prendre un rôle de représentant des populations locales sur ces questions. À travers eux, c'est tout un processus de construction d'un référent localisé pour faire face aux miniers qui est en mouvement. Plus encore c'est le moyen par lequel les populations des districts se saisissent de l'enjeu du développement économique de leur territoire et comptent faire connaître la direction qu'elles veulent donner à ce développement. L'idée finale étant donc de créer un espace de moratoire sur les mines et un plan de gestion de la Côte Oubliée.

On assiste donc à une véritable reprise en main des enjeux de développement économique par les populations locales qui semblent déterminées à se faire entendre et à ne plus se laisser imposer la volonté des mineurs, eut égard au passif historique qu'elles ont avec la mine.

Enfin, le but premier de cette alliance reste tout de même d'apporter une réponse aux projets miniers. Si elles autorisent les prospections elles rentreront dans le cas par cas. Sinon ce sera un non pour tout le monde, dans la logique de penser un développement économique de la région alternatif à la mine. Ce qui ne peut être fait si on autorise tout de même certaines exploitations qui perturberont alors les autres activités qu'elles veulent développer.

Comme vous l'aurez sûrement compris la réponse qui semblait se profiler lors de notre

⁵² Propos récoltés auprès d'un membre du district d'Unia ayant participé aux présentations des miniers, en tant que représentant coutumier et membre du comité Rhéébù Nùù.

passage sur le terrain était un non. Même s'il reste difficile de se prononcer face aux divergences d'opinions et que les choses peuvent évoluer, il semblerait qu'une majorité des gens soient contre ces projets de prospections : *« Donc nous dans la majorité des gens de Unia, des gens du conseil de tribu de Unia, donc nous on s'était dit non on veut pas de travaux de prospection. Ben nous on a été, sur les 14 chefs de clan de la tribu, on est dix contre et puis quatre qui veulent voilà, qui sont pour les mines. »*⁵³. Voyons un peu quelles sont les raisons apportées à ce positionnement.

d) Le discours environnementaliste : un argument de poids.

Si de nombreuses raisons sont évoquées par les populations locales pour justifier leur opposition à la mine comme c'est le cas des événements passés : *« Oui je suis contre. Bah je veux dire je suis contre mais, le problème c'est ça aussi, c'est pas que je suis contre mais, je regarde un peu le passé, ce qui s'est passé voilà. Moi j'ai subi les conséquences de la mine déjà. Fin les problèmes de la mine quand j'étais en prison. Presque trois ans en prison. [...] Contre la pollution et contre la négociation parce que c'est vrai que quand y a les, fin on va dire les concessionnaires, fin ceux qui ont déjà leur concession, ils viennent, ils font leur réunion pis bon voilà ils font des belles promesses voilà. Des belles promesses voilà. Des comme-ci, comme-ça, on met sur le papier et tout, mais avec le temps ils respectent pas leur engagement, tu vois ? »*⁵⁴ ; ou encore du fait que les prospections soient synonyme d'exploitation pour beaucoup : *« Voilà parce qu'on a peur aussi que dès que, comment je vais dire ça, y va avoir une potentialité de gisement après tout s'enclenche et puis bon voilà. »*⁵⁵ ; ce sont avant tout les arguments de la protection de l'environnement et du développement durable par le tourisme des deux district qui sont mobilisés.

En effet nombreux sont ceux qui voudraient orienter le développement économique de la région sur d'autres activités telles que le tourisme, la pêche ou encore des activités liées à la protection de l'environnement (pépinières) : *« Là le défi pour moi c'est là, c'est de faire de la Côte Oubliée un exemple de développement durable. »*⁵⁶. Pour eux, l'avenir des deux districts

⁵³Propos récoltés auprès d'un membre du district d'Unia ayant participé aux présentations des miniers, en tant que représentant coutumier et membre du comité Rhéébù Nùù.

⁵⁴ Propos issus d'un entretien avec un membre de la tribu de Port-Bouquet ayant participé au blocage d'une mine vers Petit-Borendy en 1977.

⁵⁵ Propos récoltés auprès d'une membre du district d'Unia ayant participé aux présentations des miniers, en tant que représentant coutumier et membre du comité Rhéébù Nùù.

⁵⁶Propos récoltés auprès d'un membre du district d'Unia ayant participé aux présentations des miniers, en tant que représentant coutumier et membre du comité Rhéébù Nùù.

se trouve ailleurs que dans l'exploitation minière. De la même manière, ceux qui se sont déjà lancés dans ce genre d'activité s'opposent à la mine de peur de voir leur structure mises à mal.

L'argument de la protection de l'environnement est lui aussi très souvent mobilisé face aux dégâts que les mines sont susceptibles de faire. À Borendy et à Yaté les gens les connaissent bien, ils font partie de communes minières (la SLN à Thio et Goro Nickel à Yaté) et sont confrontés régulièrement aux boues rouges et aux inondations que provoque l'engravement des rivières. Ils ne veulent pas voir ce phénomène se généraliser. Le paysage lui-même porte les marques des anciennes exploitations minières de ces zones et rappellent quotidiennement les ravages qu'elles ont pu faire sur leur environnement aux populations locales. De plus, de par la configuration de leur territoire : des montagnes qui se jettent directement dans la mer, les espèces marines seraient, d'après eux, largement impactées. Les tribus de Borendy ont encore plus tendance à faire appel à la protection de l'environnement, pour expliquer leur prise de position contre la mine, du fait de la présence d'une aire marine protégée dans leur district, qui leur tient à cœur de préserver.

Ainsi, c'est ces deux arguments qui sont mis en avant en premier lieu, il nous a fallu creuser la question de leur opposition, pour voir émerger les autres motifs que les populations locales avaient de refuser l'exploitation minière. De plus, la combinaison de ces deux arguments permet à la fois d'avoir un argumentaire légitime pour "contrer" la mine mais aussi offre les moyens à ces populations de pouvoir le faire. D'une part ils représentent pour certains l'un des rares moyens de s'opposer légitimement aux miniers : *« peut-être c'est le seul moyen de contrer la mine quoi. »*⁵⁷ et d'autre part ils représentent ce qui permet aux habitants du district de pouvoir refuser la perspective d'une exploitation minière. En effet, le fait qu'il y existe une activité économique (le tourisme dans la perspective d'un développement durable) à possible grande échelle sur la zone et des espaces protégées (défendus aussi par la Province par l'intermédiaire de la DENV), leur offre le choix de refuser. La mine n'est plus alors le seul moyen que les populations locales ont à leur disposition pour développer leur territoire. Plus encore, ici la mobilisation du discours environnementaliste qui prône le développement économique par la protection de l'environnement, leur permet de reprendre en main la problématique du développement. À travers ce discours, ils ne subissent plus un développement économique par le haut, qui dépend du bon vouloir des miniers mais, en deviennent les acteurs. Ils peuvent dès lors choisir comment ils souhaitent développer leur district. C'est ce que mettait en avant l'un de nos interlocuteurs de la tribu de Port-Bouquet :

⁵⁷ D'après un entretien réalisé avec un membre du district d'Unia, membre du comité Rhéébù Nùù et opposé aux prospections minières.

« Je leur explique un peu : faut bien se mettre dans la tête que l'on revendique notre pays, on veut gérer notre pays, faut quand même mettre des structures en place pour faire tourner le pays parce que le pays il peut pas tourner sans structures, sans développement. C'est comme tout quoi. » Pour lui le développement durable par le tourisme et la protection de l'environnement est le moyen par lequel les populations de Borendy vont pouvoir reprendre en main le développement de leur territoire et acquérir une plus grande autonomie dans le domaine de la gouvernance du territoire.

L'utilisation du discours environnementaliste, mettant en avant le développement durable, permet donc aux populations de Borendy, d'avoir les moyens de lutter contre les miniers légitimant (dans l'optique où les arguments de ce discours sont reconnus comme valable par les institutions et les acteurs plus globaux). Mais plus encore, ce qui se joue dans cette opposition et cet usage du discours environnementaliste c'est la question de la gouvernance territoriale. En utilisant le discours environnementaliste, les populations locales reprennent en main le développement de leur district et créent la possibilité de gérer eux-mêmes leur espace de vie. Ce processus s'illustre très bien à travers la mise en place de groupes de travail qui auront pour objectif de former une entité de représentation des populations locales sur les questions minière et traduisent leur volonté de jouer un rôle prépondérant dans le domaine du développement de leur territoire et d'en être les décisionnaires.

Enfin, il est intéressant de remarquer que dans les conflits antérieurs, que nous avons présentés, les arguments de la protection de l'environnement et du développement durable du district n'étaient peu ou pas mobilisés, à l'exception peut-être du conflit de 1978, où les dangers que représentait l'activité minière avaient été pointés du doigt, même si d'après nos sources cela était plus dans la logique de la protection des populations que dans celle de la protection de l'environnement. Ainsi il semblerait que l'utilisation du discours environnementaliste face aux miniers soit un phénomène nouveau. Encore une fois le modèle d'opposition aux miniers employé lors du conflit avec Goro nickel à Yaté par le comité Rhéébù Nùù (Levacher ; 2015) semble s'être largement exporté et représenter une forme nouvelle d'expression de l'opposition des populations locales face aux exploitants miniers qui tend à se généraliser.

Ici le discours environnementaliste est au service des populations locales puisqu'il leur donne les moyens de lutter contre les miniers et de s'assurer la gouvernance de leur territoire.

2) L'aire marine protégée et le Domaine Public Maritime

Dans cette partie nous mettrons en lumière un des autres usages que les populations du district de Borendy font du discours environnementaliste. Nous reviendrons pour ce faire sur l'un des intérêts que représentait la création d'une aire marine protégée dans le district. Ainsi, dans un premier temps, nous reviendrons sur le processus de récupération foncière des Kanak, nous verrons, dans un second temps, les différences qui existent entre les conceptions kanak et occidentales des espaces terre-mer. Nous mettrons ensuite en perspective la manière dont est occupé le lagon dans le district de Borendy. Enfin nous observerons quel rôle a pu jouer la création de l'aire marine protégée dans les logiques de récupération foncière et de gouvernance territoriale des populations locales.

a) Le processus de récupération foncière kanak

Tout d'abord, revenons sur le processus de récupération foncière kanak. L'objectif ici est de montrer que la question foncière a toujours pris une place centrale dans la construction moderne de l'identité kanak et sa reconnaissance. Nous verrons aussi que le foncier est pensé comme étant le premier support de l'identité du peuple kanak et est reconnu comme tel. Ici il est important de comprendre que les revendications foncières et plus largement le foncier est d'une importance capital chez ces populations et que ces revendications sont à l'origine de nombreuses de leurs logiques. Revenons donc sur l'histoire des revendications foncières kanak et caractérisons-les.

Les revendications foncières kanak trouvent leur origine dans trois phénomènes tous synonymes de dépossession territoriales : la spoliation des terres kanak par les colons et ce dès la fin des années 1800, la mise en réserve des populations kanak à partir de 1876 et la mise en place du code de l'Indigénat (Le Meur ; 2012). Les Kanak sont donc expropriés de leurs terres et cantonnés dans des réserves.

Face à ces trois phénomènes, les Kanak vont régulièrement entrer en résistance, notamment à travers la révolte d'Ataï en 1878. De nombreux affrontements éclateront donc régulièrement entre Kanak et populations coloniales jusqu'au début du 19^{ème} siècle. Dans les années 1950, avec la fin du régime d'Indigénat, ces revendications et conflits autour du foncier vont commencer à s'institutionnaliser. En effet, comme le fait remarquer Isabelle Leblic (Leblic ; 1991), la fin de ce régime va permettre l'entrée en politique des Kanak et la structuration de leurs revendications. C'est à partir de ces années-là, que la récupération

foncière va devenir l'élément central de la lutte kanak pour la reconnaissance de leur identité, de leur culture et de leurs droits. Identité et foncier se lient donc étroitement, c'est d'ailleurs à travers les questions foncières que le gouvernement français reconnaîtra plus tard (dans les logiques de l'autochtonie) les particularités et singularités du peuple kanak en tant que peuple autochtone et lui reconnaîtra des droits particuliers.

Au début des années 1970, les premières revendications indépendantistes voient le jour face à un nouveau mouvement d'accaparement foncier par une génération nouvelle de colons. La plus grande politisation des Kanak et la création des partis indépendantistes (Groupe 1878 fondé en 1971⁵⁸) vont venir réaffirmer les liens entre identité kanak et foncier. Ils luttent en effet pour la reconnaissance de leurs droits mais plus encore pour récupérer ce qui leur appartient : leur "pays", leurs terres. La revendication foncière est d'ailleurs la première revendication des mouvements indépendantistes : *« L'identité foncière, qui fut l'objet de résistances kanak jusqu'à la révolte de 1917, est devenue le premier élément de la revendication indépendantiste. »* (Leblic ; 1991 : 1).

En 1978, le gouvernement français met en place la première réforme concernant le foncier : la réforme Dijoud, réforme qui a pour objectif à la fois de calmer les revendications de plus en plus fortes des mouvements indépendantistes kanak qui commencent à faire peur au gouvernement français et de *« régler le problème foncier dans la perspective du respect des droits historiques des communautés mélanésiennes »* (Vigne ; 2000 :34) ; et crée le statut juridique des GDPL (groupement de droit particulier local) en 1982. Les GDPL ont pour objectif de faciliter les restitutions de terriennes de manière collective puisque la possession foncière relève dans la culture kanak de la possession collective, la notion de propriété n'a de sens qu'au niveau du clan. Par le biais des GDPL le clan est alors doté d'une personnalité morale et peut dès lors revendiquer une terre.

Ces dispositifs ne seront pas suffisants et auront du mal à aboutir sur une restitution effective de terres. Ce manque de reconnaissance des droits du "peuple kanak" contribuera à la montée du mécontentement des populations kanak et de leurs leaders indépendantistes qui provoquera la rébellion massive des Kanak entre 1984 et 1988 : « les Événements ».

Suite à cette période de trouble, le peuple kanak est reconnu en tant que peuple autochtone de Nouvelle-Calédonie et la question de la récupération foncière sera mise sur le devant de la scène dans les deux accords fondateurs de la Nouvelle-Calédonie actuelle : l'accord de Matignon en 1988 et les accords de Nouméa en 1998. Parallèlement à cela l'État français réforme l'ADRAF (agence de développement durable et d'aménagement foncier) en 1989

⁵⁸Groupe politisé et indépendantiste fondé par Élie Poigoune œuvrant surtout pour la récupération foncière.

faisant de cet établissement public un outil pour la réalisation des procédures d'attribution du foncier : « *L'État a donc le véritable souci de faire de l'ADRAF une agence totalement neutre et impartiale qui puisse enfin répondre aux attentes de la population kanak.* » (Vigne ; 2000 : 34).

Actuellement, le processus de récupération foncière kanak a largement été réalisé. Si la problématique foncière reste une question d'importance en Nouvelle-Calédonie et que des revendications existent toujours actuellement, de nombreuses terres ont été récupérées par les Kanaks, notamment au travers des GDPL et de l'agrandissement des limites des réserves. C'est le cas aussi à Borendy. De plus le statut juridique des terres kanak est reconnu légalement sous la nomination de terres coutumières.

De plus, toute cette forte mobilisation kanak autour des questions foncières a contribué à faire reconnaître le lien étroit existant entre identité culturelle et foncier. L'identité kanak étant reconnue comme fondée sur le foncier. Cette conception s'ancre assez facilement dans les logiques des mouvements autochtones qui lient essentiellement les sociétés humaines et les territoires qu'elles occupent. La reconnaissance d'un peuple passant quasiment systématiquement par la reconnaissance de leurs possessions territoriales.

Cette partie qui rend compte brièvement du processus de récupération foncière des kanak se veut mettre en avant l'importance que cette lutte représente pour cette population. Il faut bien que soit démontré que l'identité kanak est étroitement liée au foncier et que la lutte pour la récupération des terres et de ce fait fortement ancrée dans leur logique culturelle et idéelle. Dans la mesure où, récupération territoriale et gouvernance de ce territoire sont liées dans les idées indépendantistes.

Enfin, il est important d'inclure que la vision du foncier chez les populations kanak se transforme quelque peu ces dernières années, comme le font remarquer, dans leur article respectif, Isabelle Leblic (Leblic ; 1991 :15) ou encore Pierre-Yves Le Meur et Thierry Mennesson (Le Meur et Mennesson ; 2012). En effet, il semblerait qu'aujourd'hui les problématiques foncières glissent dans le domaine du développement économique. La terre n'est plus seulement vue comme représentant l'identité kanak mais, devient aussi : « *le support d'une activité économique marchande* » (Leblic ; 1991 : 15). Ainsi s'ils ne veulent pas voir diminuer la valeur culturelle de la terre, les représentants kanak souhaitent-ils aujourd'hui redéfinir le foncier afin de concilier sa valeur identitaire et sa valeur économique dans le but de pouvoir mieux inscrire la culture kanak dans le monde "moderne".

Si cette partie est importante pour notre propos, c'est que d'une part elle met à jour l'importance que revêt pour les kanak le processus de récupération des terres, ce qui nous permettra de mettre en perspective l'un des intérêts que représentait la création de l'aire marine

protégée pour les habitants du district de Borendy. Et d'autre part parce qu'elle nous permet de mettre en avant le fait que la terre devient actuellement un enjeu de développement. Cela fait échos à nos observations sur la mine et à la volonté des populations de Borendy de développer leur territoire dans la logique moderne du développement durable, mais plus encore par le prisme d'un développement pensé comme économique tel qu'il est réfléchi par les organismes internationaux.

b) Continuité et discontinuité Terre/Mer

Comme nous le dit Isabelle Leblic dans son article de 1991, « Représentations du foncier en Nouvelle-Calédonie et identité culturelle kanak. Évolution de ces représentations liée à la revendication identitaire et aux processus de développement économique. » : « *Si le contexte colonial a transformé beaucoup de choses comme nous l'évoquerons ci-dessous, la contradiction qui en est issue, entre deux sociétés différentes à bien des points de vue, s'exprime donc dans les représentations que les uns et les autres ont du foncier.* » (Leblic ; 1991 :15). Le but de cette partie est de revenir sur une des différences de représentation qui existent sur le foncier entre celles des kanak et celles issues des conceptions occidentales de celui-ci. Ici nous nous intéresserons plus particulièrement au foncier maritime, qui jusqu'à ce jour n'est jamais rentré dans les logiques du processus de récupération foncière kanak, même s'il a été l'objet de revendication. Cette différence dans les représentations du foncier maritime est, selon nous, à l'origine des logiques des populations locales de Borendy qui se cachent derrière leur acceptation de la création d'une aire marine protégée dans le district. Revenons donc sur les différences qui caractérisent ces représentations et la logique européenne du domaine public maritime.

Pour nous, l'une des différences significatives entre ces deux représentations réside dans la discontinuité ou la continuité qui peuvent exister dans les perceptions de la terre et de la mer. En effet, dans le cadre légal français, il y a une forte discontinuité entre foncier terrestre (Le Meur et al ; 2012) régi par un ensemble de lois particulier et foncier maritime qui lui est gouverné selon le principe du domaine public maritime. La gouvernance de ce domaine qui comprend les zones recouvertes par la marée et s'étend sur 22km en partant de cette délimitation, va à l'État et plus exactement aux Province dans le cadre juridique de la Nouvelle-Calédonie, depuis 1999. Il est décrit comme étant « *inaliénable et imprescriptible* » (Le Meur et al ; 2012 : 238). C'est une zone donc publique dont la jouissance va à tous.

Cette représentation du foncier maritime est par essence divergente de celle qu'en ont les

Kanak. D'une part l'on peut observer dans les pratiques kanak que cette discontinuité ne fait pas sens comme le fait remarquer Pierre-Yves Le Meur dans son article : « Les enjeux de la gouvernance locale des ressources marines en Nouvelle-Calédonie. Contribution à la réflexion sur le « foncier maritime ». En effet, de nombreuses pratiques sur le foncier maritime sont interdépendantes de pratiques sur le foncier terrestre. Nous verrons que cela est aussi le cas dans le contexte de Borendy. Contexte sur lequel l'auteur s'est appuyé pour construire son analyse dans le précédent article. D'autre part, dans le discours des représentants kanak, l'on observe une affirmation « *de la continuité des maîtrises territoriales « coutumières » qui vont « de la chaîne au récifs »*. » (Le Meur et al ; 2012 : 240). Affirmation qui traduit une représentation de la zone côtière comme continue de la terre. En effet dans les conceptions kanak, plus encore en ce qui concerne les tribus du "bord de mer", le littoral est un espace de vie, de pratiques et de cultures au même titre que les espaces terrestres qu'elles occupent. Les pratiques et les conceptions qu'elles ont sur ces espaces, perçus comme différent par ailleurs, sont intimement liées et interdépendantes. Terre et mer ne forment donc qu'un seul et même espace et la discontinuité que leur prêtent les représentations occidentales ne font pas sens pour ces populations.

Ainsi il y existe bel et bien une divergence dans les représentations du foncier maritime que peuvent avoir les populations kanak et les institutions françaises. Cette divergence de représentation est synonyme de deux problèmes. Tout d'abord, le gouvernement français s'accommode mal des particularités locales de gestion des zones côtières, puisqu'il les conçoit comme relevant d'un domaine public et de ce fait comme devant être gérées par le gouvernement et profiter à tous. D'autre part, les revendications kanak en matière de foncier maritime ne peuvent pas être reconnues sur le modèle du foncier terrestre, puisque logiquement le domaine maritime est pensé comme exempt de propriétaires privés puisque inaliénable. Ainsi, légalement les kanak n'ont aujourd'hui aucun droit de propriété sur les lagons situés près de leur tribu et n'y peuvent exercer d'autorité, même si par ailleurs l'article 46 de la loi organique de la Nouvelle-Calédonie prévoit, comme le fait remarquer Le Meur (dans l'article cité plus haut), une consultation des autorités coutumières sur ces questions, elles ne sont pas consultées dans les faits. Enfin leurs revendications en la matière ne trouvent donc pas encore de solutions légales.

Pour nous, c'est cette impossibilité de revendication du foncier maritime dans le cadre légal, la non reconnaissance d'une autorité coutumière sur les zones côtières et la difficulté de mettre en place des modalités de gestion locale de ces zones maritimes par l'État français, qui rendait la création d'une aire marine protégée sur le district de Borendy attractive pour ses

populations . Nous verrons en quoi dans les parties qui suivent.

c) L'occupation du lagon à Borendy

Dans cette partie nous reviendrons sur la manière dont est occupé le lagon à Borendy et sur les différentes tensions qui peuvent exister sur cette occupation du lagon. D'une part ceci nous permettra de mettre en perspective la continuité terre-mer qui existe dans les représentations kanak. De plus, cela nous donnera l'occasion de revenir sur la manière dont les populations locales perçoivent le lagon comme une prolongation de leur terre et s'en sentent les propriétaires.

Le lagon sert avant tout aux activités de pêche vivrière. Il est perçu comme le garde-manger et représente l'une des principales ressources alimentaires des habitants du district, en particulier pour les individus qui vivent exclusivement sur le district et qui n'ont pas d'habitation à l'îlot Saint-Benoît. En ce qui concerne l'activité de pêche, l'occupation du lagon est assez réglementée culturellement et traditionnellement. En effet, les membres de chaque tribu pêchent avant tout sur la zone lagunaire qui se trouve en face de leur tribu. C'est d'autant plus vrai dans pour la pêche à pied sur les récifs. Comme le fait remarquer Paul Sauboua, dans son mémoire (Sauboua ; 2010), cette occupation du lagon en fonction du positionnement des tribus tend à s'atténuer lorsqu'on la pêche se pratique plus au large des côtes. Mais un membre de la tribu de Grand-Borendy ne viendrait pas pêcher devant la tribu de Port-Bouquet et vice versa. Ainsi la zone maritime se trouvant face à chaque tribu est considérée comme appartenant à ses membres qui seuls en ont l'usage. Cette logique est bien sûre valable avant tout pour les communautés kanak de la commune. Ce sont des "lois" d'usage qui n'ont aucun cadre légal. De cette façon au niveau de la loi aucune limitation n'existe quant aux activités de pêche dans les zones face aux tribus. N'importe quel plaisancier peu y pêcher ou y stationner et n'importe quel pêcheur peut y exercer une activité.

En plus de ces activités de pêche, les nombreux îlots existant dans la zone côtière du district sont occupés. En effet, de nombreuses familles composant les clans de Borendy possèdent sur ces îlots des « *campements* » ou des jardins. C'est le cas de l'îlot Némou, comme nous l'avons vu dans la partie précédente, sur lequel le président du comité de gestion possède un bail légal et y a un campement et une culture d'igname. Mais c'est aussi le cas de l'îlot Tupeti, qui se trouve près de la tribu de Port-Bouquet et où l'on trouve de nombreux campements et jardins qu'occupent à la fois des membres de la tribu de Port-Bouquet et à la

fois des habitants de Grand-Borendy. Cette fois-ci, ces divers campements non aucun propriétaire légal mais, leur possession semble se justifier de manière générationnelle. On ne s'installe pas où on veut, comme on le veut mais, on "hérîte" de l'emplacement de son campement. Encore une fois l'occupation des îlots se fait dans la logique de leur emplacement. Les habitants des tribus de Saint-Jean-Baptiste ne viennent pas s'installer sur des îlots proches de la tribu de Port-Bouquet. Si l'on retrouve des membres de la tribu de Grand-Borendy sur l'îlot Tupeti c'est parce qu'il est proche de leur tribu et qu'il est assez vaste. L'une de ses faces est occupée par les « *gens* » de Port-Bouquet, l'autre par ceux de Grand-Borendy.

À travers ces deux pratiques existantes sur le lagon on perçoit d'ores et déjà une logique de continuité territoriale, les "frontières" des tribus s'exportant en-dehors du terrestre. Mais plus encore la continuité terre-mer qui existe dans les représentations kanak se retrouve dans un certain nombre de pratiques, tel qu'en fait état l'article de Le Meur (Le Meur et al ; 2012) que nous avons cité plus haut ou comme l'on mit à jour nos observations. On peut notamment observer cette logique de continuité à travers les restrictions qui pèsent sur la pêche à la langouste dont nous avons déjà fait état. En effet, les temps de pêche autorisé pour la langouste dépendent de la culture de l'igname et de l'état d'avancement du développement des plans. Ainsi les champs d'igname doivent-ils être buttés et les premier plans sortis si l'on veut pêcher la langouste. Tant que les premiers plans n'ont pas été tuteurés la pêche à la langouste est proscrite par un interdit culturel. Les pratiques que les populations du district ont sur la terre ou sur la mer sont ainsi inextricablement liées et interdépendantes. On observe donc bien à travers cet exemple une illustration dans le concret d'une représentation de la terre et de la mer comme étant des espaces continus.

Pour finir, faisons état de la présence d'une propension, chez les populations du district, à considérer l'espace lagunaire face à leur tribu comme relevant de leur possession. Tout d'abord, nous avons été régulièrement confrontés à un discours faisant état d'une injustice quant à la reconnaissance de leur occupation de ces zones. En effet, les habitants du district sont conscients d'occuper les îlots de manière illégale face à la loi calédonienne. Rappelons encore une fois que les îlots qu'ils occupent relèvent du domaine public maritime et de ce fait ne peuvent en aucun cas être considéré comme ayant des propriétaires. Ainsi les individus que nous avons pu interroger nous ont souvent fait remarquer qu'à tout moment la Province pouvait les déloger ou "réquisitionner" leur campement et leur jardin. Plus encore, ils semblent passablement agacé par le fait que dans la loi tout le monde puissent utiliser leur campement. Si leurs possessions sur les îlots sont culturellement et traditionnelle reconnus,

dans les faits ils ne jouissent que d'un droit d'usage, comme tout citoyen lambda, non dans cette logique d'un droit de regard ou de réglementation sur ces espaces.

Mais plus encore c'est lors de la venue de touristes ou de pêcheurs que cette propension des populations locales à considérer les îlots et les espaces lagunaires comme relevant de leur propriété se fait sentir. En effet, nous avons pu remarquer que la présence d'un bateau de plaisance assez longue dans "leurs eaux" irritait assez fortement. C'est en partie dans cette logique que l'accostage sur la plage de Port-Bouquet a été interdit par les membres de la tribu. De la même manière on nous a rapporté que des individus des tribus de Borendy avaient souvent prié des touristes d'aller pêcher ailleurs, notamment lorsque cela concernait des ressources marines tel que les langoustes, dont ils font le commerce pendant la période des fêtes de fin d'année. Le moindre bateau qui s'arrête dans la baie de Port-Bouquet fait parler et est surveillé de près par les habitants de la tribu. Même s'ils n'ont pas les moyens légaux de gérer les activités sur le lagon, les populations de Borendy ont tendance à s'en faire les gardiens. Comme ils nous le disaient il représente leur garde-manger et ils en ont l'usage. Ainsi lorsque d'autres, qu'ils nomment touristes, cette appellation faisant largement référence à tous les blancs extérieurs à Thio qui viennent sur leur territoire, prennent-ils le rôle de surveillant du lagon. Il est d'ailleurs intéressant de remarquer que les modalités d'occupation du lagon ont été largement intégrées par les habitants non-kanak de Thio, qui ne vont pas pêcher sur les lagons faces aux tribus sans y avoir été invité par l'un de leur membre ou plus encore y être emmené.

À travers les modalités traditionnelles et d'usage de l'occupation du lagon sur Borendy, on remarque bien, d'une part la présence de la conception des espaces terrestres et maritimes comme étant continus et d'autre part on se rend bien compte de l'existence d'une perception de l'espace lagunaire comme d'un espace dont la propriété, même si elle n'est pas légalement instituée, échoue à la tribu à laquelle elle est adjacente. Bien sûr cela est surtout valable pour les espaces lagunaires situés directement face aux tribus du bord de mer. Cette perception tend à s'atténuer lorsque l'on s'éloigne vers le large mais, peut tout de même rester effective à certaine échelle (celle du district par exemple) jusqu'à la barrière de corail, qui se trouve parfois assez proche des tribus.

c) L'aire marine protégée

Maintenant que nous avons sommes revenus sur le processus de revendication foncière kanak, que nous avons fait état de la divergence qui existait dans les représentations des liens terre-mer des populations kanak et des institutions gouvernementales. Divergences qui rendent difficile toute revendication kanak sur le foncier maritime. Et que nous avons observé les modalités d'occupation du lagon dans le district de Borendy et l'existence de leur propension à considérer le lagon comme relevant d'une logique de propriété coutumière. Revenons plus particulièrement sur l'intérêt que pouvait représenter, dans cette logique, la création d'une aire marine protégée dans le district de Borendy. Nous verrons qu'ici, la protection de l'environnement a été utilisée par les populations de Borendy, plus encore par la tribu de Port-Bouquet, pour pallier au manque de moyens dont disposent les populations kanak pour se garantir la gouvernance du lagon qu'elles occupent usuellement.

Si comme nous l'avons vu, actuellement c'est en premier l'argument de la protection de l'environnement qui est mobilisé pour justifier la création d'une aire marine protégée sur la district de Borendy, nous nous sommes déjà rendu compte que celui-ci pouvait cacher d'autres logiques d'acteurs. C'est le cas notamment de la volonté d'un des précurseurs de ce projet de venir contrarier les possibles activités minières sur la zone. Mais derrière ce recours au discours environnementaliste, se trouve aussi une autre volonté des acteurs locaux prenant sa source dans les logiques kanak de récupération foncière. En effet, pour nous, la mise en protection d'une zone lagunaire face à la tribu de Port-Bouquet et sa gestion par un comité constitué en partie de membre du district représente un moyen pour ses populations de se doter d'un droit de regard sur les activités existantes sur cette zone.

Ici la mise en protection vient pallier le manque de moyen des populations locales pour revendiquer leurs territoires maritimes. Ainsi par le biais de l'aire marine protégée, si celle-ci relève toujours du domaine public maritime, les activités sont régulées dans son périmètre. Elle permet donc de légitimer les restrictions que les populations locales mettent en place pour les plaisanciers et les pêcheurs extérieurs au district.

De plus, grâce au rôle que les populations locales jouent dans le comité de gestion de cet espace, elles assoient leur légitimité d'occupation de la zone et de contrôle de celle-ci. Ici la protection de l'environnement est utilisée directement pour servir la lutte foncière des Kanak en Nouvelle-Calédonie. Cela n'est pas étonnant à partir du moment où l'on a pu faire état du fait que le foncier était au centre de l'identité kanak et un élément fondateur de leur lutte pour l'autonomisation du pays. Ainsi les populations de Borendy ont-elles à cœur, comme c'était le

cas dans le cadre des prospections minières de réaffirmer leur légitimité dans la gouvernance des espaces qu'elles occupent.

Plus encore, l'on observe très bien actuellement que la mise en protection de l'aire marine protégée justifie certaines restrictions de l'occupation de l'intégralité du lagon, lui-même non protégé (puisque la mise en protection ne s'applique au niveau de la tribu de Port-Bouquet qu'à la délimitation de l'îlot Némou) et la surveillance de cette zone par les habitants de la tribu. L'aire marine protégée a donc fortement contribué à la légitimation du droit de regard, à défaut de reconnaître légalement la possession foncière de cet espace par les tribus kanak de la zone, des populations du district sur le lagon. Elle a en quelque sorte contribué à une "privatisation" d'usage du lagon. Cela est d'autant plus le cas que le président du comité de gestion possède un bail sur l'îlot Némou.

Avec l'exemple de l'aire marine protégée de Borendy, l'on observe très bien comment peut être utilisée la protection de l'environnement pour servir les desseins des populations locales. Ici le recours au discours environnementaliste cache les autres enjeux que peut revêtir la protection de l'environnement. Il est alors tout comme la protection de l'environnement instrumentalisé.

3) Le développement économique du district

Encore une fois, cette partie contribuera à faire état de l'utilisation que font les populations locales du district de Borendy de la protection de l'environnement et du discours environnementaliste. Nous verrons tout d'abord que le développement économique est une des préoccupations des habitants du district et plus largement de la commune de Thio. Nous exposerons ensuite en quoi le recours au discours environnementaliste et l'appropriation par les populations locales des logiques qui le sous-tendent leur permet de penser un développement économique de leur district à travers le concept du développement durable. Enfin nous observerons comment la protection de l'environnement est instrumentalisée par les habitants de Borendy pour capter des fonds et trouver une activité économique aux résidents de ce district.

a) Un district ayant peu d'activité

Dans un premier temps, il nous faut souligner que le district de Borendy ne connaît que peu d'activités économiques. Voyons tout d'abord pourquoi. Nous reviendrons par la suite sur la nature des quelques activités qui y existent actuellement et celles qui tendent à s'y développer plus largement.

Comme nous en avons fait état précédemment, pendant une centaine d'années, Thio et le district de Borendy furent très dynamiques. Leurs activités minières jouaient un rôle attractif pour les populations de la Nouvelle-Calédonie et de nombreuses personnes sont venues s'y installer (Dégremont ; 2009). À la fois pour ouvrir leur propre exploitation mais aussi en réponse aux besoins de main-d'œuvre des exploitants déjà en place. À cet effet nous avons déjà rendu compte de l'arrivée de nombreuses populations migrantes, qu'elles viennent de l'île elle-même, des autres colonies françaises, comme c'était le cas des communautés vietnamiennes, chinoises ou vanuataises ou de métropole et du continent européen (à moindre échelle mais cela est tout de même le cas de plusieurs exploitants miniers de l'époque). Plus encore les mines offraient de nombreux postes et nombreux sont les habitants de Borendy à avoir travaillé pour les mines ou dans les activités extérieures qu'elles génèrent. Beaucoup de personnes encore actuellement ont travaillé dans ce secteur dans leur jeunesse, jusqu'à la fin des années 70 ou encore pour quelques-uns, jusqu'à leur retraite à la SLN.

Mais comme nous l'avons évoqué, la chute du nickel, les « Événements » et les divers conflits qui ont pu éclater entre les exploitants et les populations de Borendy, vont causer le départ des derniers exploitants sur la zone et de nombreuses autres personnes gravitant autour de cette activité : commerçants, éleveurs, ouvriers qualifiés, prestataires touristiques, etc. Les divers villages miniers existants sur le district disparaissent petit à petit et les populations qu'ils abritaient de même. Si Thio qui reste le fief de la SLN sauvegarde ainsi certaines activités, il n'en va pas de même sur Borendy ou aucune autre activité économique de grande échelle ne prend le relais. Encore aujourd'hui peu d'activités y existent et si cela semble en train d'évoluer les problèmes liés au manque d'emplois sont bien réels, notamment chez les jeunes, ce sur quoi nous reviendrons dans la partie qui suit.

Si les activités que l'on recense sur le district sont avant tout de type vivrières, elles débouchent parfois sur des revenus monétaires. C'est le cas pour la pêche. En effet, si elle ne représente pas une forte activité économique, de nombreux projets l'ont concerné et elle reste pour beaucoup un moyen d'avoir des revenus monétaires occasionnels. Dans les années 90 par exemple, quelques habitants de Borendy se sont organisés, par l'intermédiaire d'un membre de

la tribu de Port-Bouquet : les fruits de leurs pêches étaient regroupés et vendus à l'extérieur de la commune de Thio, sur le mode du colportage. Cette activité a fini par péricliter quand le véhicule servant à colporter le poisson s'est retrouvé dans la rivière Néfacia. Par la suite Mara Jati, la coopérative agricole de Thio, a récupéré cette activité qui a connu quelque peu de succès pendant quelques années. Actuellement ce n'est plus le cas, notamment à cause de la création de structures touristiques sur le district, auxquelles les pêcheurs de Borendy vendent leurs produits directement, mais aussi à cause du prix de rachat des poissons jugé trop bas. Il semblerait qu'il y existe tout de même une activité ponctuelle de vente de poissons à l'extérieur de la commune. En effet, sans que cela soit régulier, le président du conseil de district de Borendy récolte parfois les produits de la pêche des habitants du district, afin de les vendre sur les marchés d'autres communes. S'ajoute à cela les ventes occasionnels que certains membres des tribus font directement à certains colporteurs au niveau de l'île entière, mais cela concerne en général des espèces particulières et recherchées. C'est le cas par exemple de la « *Biche de mer* », une espèce d'Holothuries, qui se vend particulièrement bien, que les Kanak ne consomment pas eux-mêmes et qui est recherchée notamment par les populations asiatiques, pour qui elles représentent un mets de choix.

Parallèlement à la pêche qui représente tout de même l'activité principale des habitants de Borendy, on trouve aussi quelques activités de cultures, qui servent avant tout à l'alimentation des populations du district mais qui se prêtent parfois à la vente. Notamment sur les quelques marchés qui existent sur la commune ou de manière plus informelle : c'est le cas par exemple de la vente des litchis, les personnes qui en possèdent les mettent en ventes directement chez eux.

Il faut aussi souligner que le district compte tout de même quelques salariés, mais ceux-ci passent la semaine sur Thio à l'îlot Saint-Benoît et son salarié dans ce district. Ainsi on ne trouve que peu d'activités sur le district et ceux qui souhaitent et peuvent trouver un emploi salarial vont sur Thio.

Enfin, ces dernières années (fin des années 2000) l'activité touristique semblent être en train de se développer et de s'institutionnaliser dans le district de Borendy. S'il apparaît que des touristes sont parfois venus sur le district après la fermeture des mines et les « Événements », ce n'est qu'au cours de ces dernières années que le tourisme prend la forme d'une activité régulière et monétaire. Lorsque nous parlions de l'activité touristique de la commune tout le monde évoquait "le retour des touristes". Si nous avons appris par ailleurs que certaines personnes continuaient à recevoir des visiteurs dans les tribus cela se faisait sur mode officieux, souvent gratuit et ces visites étaient loin d'être fréquente. Aujourd'hui, le

tourisme représente l'une des rares activités économiques existantes sur le district avec la pêche. Si ceux qui en vivent sont avant tout les propriétaires de structures d'hébergement, d'autre bénéficient aussi de cette activité, c'est le cas comme nous l'avons vu des pêcheurs, mais aussi d'autres, certains ont en effet créé leur propre entreprise (taxi baot à Port-Bouquet) ou promènent de manière informelle des touristes sur le lagon en partenariat avec les opérateurs touristiques du district.

Comme nous venons de le voir, les activités économiques restent tout de même peu nombreuses sur le district de Borendy, il n'y existe pas d'activité salariale et si le tourisme tend à se développer, il n'en est qu'à ses débuts et ne suffit pas aujourd'hui à faire vivre tout le monde. Même si par ailleurs on y dénombre tout de même trois gîtes ou accueil chez l'habitant et cinq campings, inégalement fréquentés. Ce manque d'activité économique pose tout de même certains problèmes, même si tous les habitants du district n'aspirent pas à exercer une activité économique régulière. Le cas des jeunes sur lequel nous allons maintenant revenir est assez significatif de la nature des problèmes liés à ce manque d'activité et traduit assez bien la volonté qu'ont les populations de Borendy à vouloir développer (au sens occidental du terme) leur district.

b) Les « jeunes » : quel avenir ?

Nous l'avons vu sur notre terrain nous nous sommes avant tout intéressé aux événements miniers en cours lors de notre passage, aux questions environnementales gravitant autour de l'aire marine protégée de Borendy et au prétexte du développement touristique du district, c'est par le prisme de ces trois objets de recherche que nous est apparu un autre enjeu important pour les populations de Borendy : l'avenir des « jeunes ».

En effet, lors de nos entretiens et de nos discussions avec les populations du district il nous est rapidement apparu que l'occupation des « jeunes » et leur avenir était un sujet des plus importants et préoccupait l'ensemble des individus du district. Comme nous l'avons fait remarquer plus haut, les activités économiques dans le district sont assez peu nombreuses. À partir de là, si les jeunes diplômés ou non veulent travailler, ils ont deux options : partir travailler ailleurs s'ils ne parviennent pas à obtenir un poste à la SLN ou à trouver un emploi à Thio, dans les quelques commerces ou institutions qui y existent, ou rester à la tribu et vivre de la débrouille (emplois provisoires dans la réfection des routes), de quelques "*coups de pêche*" , d'activités parallèles au tourisme (balade en bateau) ou à la protection de

l'environnement (embauche de deux jeunes de la tribu de Port-Bouquet par le comité de gestion pour faire le désherbage de l'îlot Némou).

Ainsi les plus âgés et les jeunes eux-mêmes, ne souhaitant pas pour la plupart devoir quitter le district, déplorent cet état de fait. Développer une activité économique dans le district devient alors primordial pour occuper ces jeunes et leur offrir une perspective d'avenir, en termes de possibilité de s'installer, de fonder une famille, etc. D'autant plus que la tendance n'est pas en faveur d'un départ pour la « grande ville » et que de plus en plus de jeunes font le choix de rester "à la tribu". En plus de cela, la jeunesse en général inquiète la commune de Thio dans sa totalité quant à la montée de problèmes tels que la délinquance, l'alcoolisme ou celui de la drogue⁵⁹. Bref ces quelques points font de la question des jeunes une préoccupation de tous les instants pour les habitants de Borendy qui tentent de trouver des solutions visant à offrir des moyens aux jeunes de pouvoir subvenir à leur besoin et s'occuper.

Dans cette conjecture, si l'arrivée des demandes prospections minières et les exploitations futures qu'elles sous-entendent semblent représenter une aubaine pour régler cette question « des jeunes », c'est finalement le tourisme qui semble être perçu comme la solution. Si c'est le tourisme et non l'activité minière qui a été préféré, c'est d'une part face aux préoccupations environnementales qui sont de plus en plus présentes chez les jeunes mais aussi parce que d'après les populations du district les activités minières ne donneraient pas des emplois à tous. D'une part parce qu'ils ne sont pas forcément tous qualifiés, mais aussi parce qu'aujourd'hui le besoin en main-d'œuvre n'est plus équivalent à ce qu'il a pu être avec le phénomène de mécanisation : « *Les jeunes de Borendy qui y travaillent ben on les compte du doigt : ils sont que cinq ou six. Je pense que eux ils sont pas fait pour travailler dans une mine. [...] Ils sont fait pour travailler autre chose que ça, c'est des gens de la nature eux ils sont bien dans leur environnement, pourquoi pas exploiter leur environnement : tourisme quoi. Ils vivent de la pêche et de la culture quotidiennement* ». ⁶⁰ De plus, si certains jeunes aimeraient voir des mines s'ouvrir d'autres n'ont pas forcément envie de travailler dans un milieu qu'ils jugent trop contraignant. C'est le tourisme qui semble donc privilégier. Il offrirait de nombreuses possibilités d'emploi et l'avantage de pouvoir soit même en déterminer la nature. Plus encore pour les individus qui ne sont pas diplômés parce que le Point I (structure touristique de Thio, un peu équivalente à un office de Tourisme, promoteur du tourisme sur la commune et conseillé auprès des opérateurs touristiques) en partenariat avec les Provinces organise des

⁵⁹ Ces problèmes ont souvent été pointés du doigt par nos interlocuteurs et ont été évoqués clairement lors de la réunion de l'aire coutumière Xârâcùu à Thio-Mission, à laquelle nous avons pu assister.

⁶⁰ D'après les propos d'un membre de la tribu de Port-Bouquet, faisant anciennement partie du bureau de l'association pour la culture Xârâguré.

formations diplômantes visant à former de jeunes gens à des activités touristiques. C'est ainsi par exemple que l'année dernière deux jeunes de Thio ont pu suivre une formation en Province Nord : *« La Province Nord organise beaucoup de formations, puisqu'ils sont accrédités pour faire ça. Donc l'année dernière on a deux jeunes de Thio qui ont gagné leur place pour aller dans une formation : guide de randonnée pédestre, sur Touho. Une formation diplômante. [...] Puis le but c'est de professionnaliser parce que comme je te dis, nous c'est récent le tourisme donc on est en train de sensibiliser. »*

Le tourisme semble ainsi être préféré à l'activité minière et jugé plus bénéfique pour les populations du district. À travers la problématique de l'occupation des jeunes nous mettons en avant deux choses : d'une part les préoccupations des habitants du district autour de l'avenir des jeunes permet de mettre en lumière l'une des raisons de leur volonté de développer économiquement leur district. En effet, les structures sociales de la société kanak peuvent possiblement être mise à mal par un départ massif des jeunes pour d'autres villes. D'autre part, elle nous a permis d'observer que c'était le tourisme qui était plébiscité pour pallier à ce problème que pose l'avenir des jeunes. Ainsi nous pouvons d'ores et déjà voir que c'est le développement durable, pensé comme plus bénéfique pour les populations locales, qui a été préféré au pur développement économique qui passe par l'activité minière. Ici le discours environnementaliste tend à s'appliquer dans le concret plus encore, on observe encore une fois son intégration par les populations locales. Revenons quelque peu sur la manière dont protection de l'environnement et discours environnementaliste sont mobilisés par les populations locales, cette fois-ci dans le but de développer leur district et de se garantir des revenus monétaires.

c) Quand protection de l'environnement est synonyme de développement économique : tourisme

À travers les discours des différentes personnes qu'il nous a été donné d'interroger, nous avons très vite pu nous rendre compte que le tourisme était le nouveau enjeu économique de la commune de Thio et plus encore du district de Borendy. Comme nous l'avons vu la question du développement économique du district de Borendy à tendance à devenir une préoccupation majeure de par le fait qu'elle est étroitement liée à la problématique de l'occupation des jeunes du district, qui représente pour tous le défi majeur du district. Nous avons déjà mis en avant le fait que c'est le tourisme qui semble être préféré par les habitants

de Borendy. Si nous avons vu les raisons de ce choix par le prisme des problématiques liées à l'avenir des jeunes, revenons tout d'abord sur les autres motifs de la volonté qui existe chez les populations du district à développer le tourisme sur la zone. Cela nous permettra par la suite de voir que par ce mécanisme et l'utilisation du discours environnementaliste et de la nécessité de la protection de l'environnement, les populations de Borendy compte relancer l'activité économique dans le district à leur avantage et non plus en dépendants du bon vouloir des exploitants, plus encore elles comptent régler du même coup l'une de leur plus grande préoccupation, sur laquelle nous sommes revenues : l'occupation des jeunes.

Si le tourisme semble être l'option de développement économique choisie par les habitants du district cela tient en plusieurs choses. D'une part, il apparaît que pour les gens le district n'ait pas beaucoup d'autres options. Son environnement est peu favorable à des activités agricoles de grande envergure et son enclavement territorial laisse peu de place à une activité de pêche soutenue. Il serait difficile d'acheminer le poisson quotidiennement sur les autres marchés de l'île. Ainsi, le tourisme est perçu comme le seul moyen viable à long terme de développer le district de manière localisée sans que les gens aient besoin de le quitter. De plus, il a l'avantage de ne pas représenter trop de contraintes et d'offrir le moyen à ces populations de gérer elles-mêmes leur activité et leur emploi du temps. Enfin il a la particularité de pouvoir être pratiqué d'une manière communautaire. En effet, les opérateurs touristiques font souvent appel à d'autres membres de leur tribu pour promener les touristes qui logent chez eux ou pour demander certains produits qu'ils comptent leur cuisiner. Ainsi le tourisme permet de faire vivre un grand nombre de personnes à travers les autres activités qui gravitent autour de lui.

D'autre part, la sensibilisation grandissante des populations de Borendy aux problématiques environnementales et leur volonté de le préserver font du tourisme l'option économique qui s'allie le mieux avec les préoccupations en matière d'environnement des habitants de Borendy. De plus, les acteurs qui promeuvent l'environnement et le tourisme ont tendance à allier les deux. C'est le cas de la DENV, comme nous avons pu le voir, avec sa volonté de faire de l'aire protégée de Borendy une aire de gestion durable et d'y permettre des activités touristiques. Mais c'est aussi le cas du Point I de Thio qui encourage les populations à avoir une pratique "raisonnée" du tourisme et donc de tendre plutôt vers de l'écotourisme ; ou qui a à cœur d'organiser des événements autour des questions environnementales.

Mais si la question du développement économique du district et plus largement de la commune de Thio semble un sujet si présent au quotidien c'est aussi dans le cadre du discours de « l'après-mine ». Les habitants de Thio, ainsi que sa municipalité, ont conscience que la

SLN ne sera pas toujours là. Les concessions qu'elle exploite actuellement (Le Camp des Sapins et le Plateau) sont de vieilles exploitations et les gens appréhendent leur fermeture. Même si cela n'arrivera a priori pas tout de suite⁶¹, c'est une menace réelle pour les populations de la commune. Pour certain ils ont déjà vécu le départ des miniers dans les années 80 savent ce que la fermeture des dernières mines signifierait. D'autant plus que comme nous l'avons vu de nombreuses personnes n'envisagent pas d'autoriser l'ouverture d'autres sites. L'exploitation du nickel étant l'activité principale de la commune il est certain pour ses populations qu'il faille penser à ce qui se passera le jour où cette activité cessera. Ainsi le tourisme représente un moyen pour eux de se préparer à cette éventualité et de pouvoir maintenir le développement économique de la commune même avec la fin de l'activité minière. La responsable du Point I nous disait à propos du tourisme : « *l'après mine aussi, une diversification de l'économie, mais l'après mine aussi, puisque c'est de dire le jour où ça s'arrête, ça y est, mais les gens ils auront pas besoin de se demander où c'est qu'ils vont trouver du travail. Ils auront créé leur propre emploi.* ». Cette vision des choses est très répandue et il y existe ainsi une réelle volonté d'œuvrer au développement du tourisme dans cette perspective. Elle est d'autant plus présente dans le district de Borendy qui lui ne dépend déjà plus de la mine pour son développement (à part pour certain employeur de la SLN qui sont tout de même peu nombreux). Elle s'entend même au-delà du district puisqu'un membre de la tribu d'Unia concerné aussi par l'avenir de la Côte Oubliée nous disait ceci : « *Parce qu'on parle toujours de l'après-mine, parce que les mines seront pas toujours ici, on veut faire de développer la Côte Oubliée niveau tourisme comme ça après voilà. Mais tout ce qui est, par exemple y a Montagnat, dès qu'il a épuisé son..., il touche plus à rien.* ». L'idée de l'après-mine a donc pour conséquence un gros engouement autour du développement touristique sur la commune de Thio et le district de Borendy : « *Le tourisme tout le monde veut s'y mettre* »⁶². Et ce d'autant plus que la mairie ce fait le relayeur de cette perspective d'avenir et semble vouloir œuvrer dans ce sens tout comme les autres porteurs du discours environnementaliste que nous avons caractérisé précédemment. Un habitant de Port-Bouquet, opérateur touristique résumait assez bien les choses, en reprenant l'expression de l'ancien maire de la commune : « *L'avenir de Thio, bon, ce n'est pas le nickel hein, l'avenir de Thio c'est le tourisme* ».

Dans le cadre de notre mémoire revenons plus largement sur les motifs environnementaux et la présence d'un discours institutionnalisé qui promeut le développement durable de la

⁶¹D'après l'entretien que nous avons réalisé avec le chef de centre de la SLN à Thio.

⁶²D'après les propos d'un habitant de Grand-Borendy, qui possède une structure d'accueil chez l'habitant.

commune. En effet, comme nous l'avons vu la protection environnementale est invoquée pour justifier la mise en place d'activités touristiques sur le district. Nous pouvons ainsi mettre en perspective le fait que la sensibilisation des populations aux nécessités environnementales et le pont fait entre protection et développement durable par les porteurs du discours environnementaliste a permis aux populations locales d'imaginer de nouvelles voies de développement pour leur district. Encore une fois la protection de l'environnement et plus encore l'argument qu'elle représente ne se suffisent pas à eux-mêmes mais cachent d'autres enjeux, ici celui du développement économique du district et l'occupation des jeunes qui est une forte préoccupation culturelle. Ainsi l'intégration du discours environnementaliste et son appropriation par les populations locales permet de servir leurs intérêts. Il sert comme nous l'avons vu à "contrer" la mine, mais plus encore à offrir une voie de développement alternative à elle au district de Thio. Ici la problématique environnementale est utilisée de manière indirecte pour la réalisation des objectifs de développement économique des populations locales. Le phénomène est double d'une part le discours environnementaliste une fois intégré par les habitants du district a permis l'émergence d'une activité relevant du développement durable, d'autre part l'utilisation de la protection de l'environnement et du discours environnementaliste permet d'assurer un développement économique du district. Ce phénomène étant par ailleurs renforcé par les institutions porteuses de ce discours et promotrices du développement durable, comme on le voit avec le DENV qui allie directement protection de l'environnement et tourisme ou la mairie qui a à cœur d'œuvrer à la réalisation de ces deux objectifs : le développement de la commune dans la perspective de l'après-mine et la protection de l'environnement. Ainsi notre propos n'est pas de dire qu'une réelle volonté de protection et de développement alternatif n'existe pas pour elle-même chez les populations du district, mais bien de démontrer que ces deux volontés sont concomitantes à d'autres objectifs. En d'autres termes s'il y a bien une sensibilisation des populations locales à la problématique de l'environnement et qui leur tient à cœur de se mobiliser face à l'enjeu de la protection de l'environnement, celle-ci peut venir servir d'autres intérêts, tel que celui du développement économique du district et être utilisée pour régler d'autres questions comme c'est le cas pour les préoccupations quant à l'avenir des jeunes.

d) Protection de l'environnement et captation de fonds

Le développement touristique de la commune de Thio et plus spécifiquement du district de Borendy est loin d'être le seul exemple d'utilisation de la protection de l'environnement des populations locales pour servir d'autres intérêts, notamment ici des intérêts économiques. Dans cette partie nous rejoignons la problématique plus globale des logiques de captation de fonds et de rentes des populations locales face aux projets de développement. Ce phénomène, fortement étudié par les anthropologues du développement par ailleurs (Olivier de Sardan et Bierschenk ; 1993), ne fait pas défaut dans le contexte de Borendy. Et illustre de manière plus explicite les services que peuvent tirer les populations locales de l'instrumentalisation de la protection de l'environnement et de l'usage du discours environnementaliste.

Il est certain qu'en intégrant le discours du développement durable, les populations du district de Borendy en ont aussi intégré les procédés. Ainsi monter des projets de types protectionniste ou relevant du développement durable est devenu un moyen pour ces populations de capter des fonds et d'avoir ainsi des revenus monétaires même s'ils sont ponctuels. À cet effet, il n'est pas inutile de rappeler que les institutions calédoniennes sont très sensibles à la problématique du développement durable et la protection de l'environnement et ce notamment en Province Sud : « *Les responsables non indépendantistes insistent depuis 2004 sur les problématiques environnementales, qu'ils associent parfois explicitement au développement durable.* » (Sourisseau et al ; 2010 :18). Plus encore, dans les pas des instances internationales elles plébiscitent les initiatives relevant du développement durable et les encouragent fortement, mettant elles-mêmes en œuvre un certain nombre de politiques publiques œuvrant dans ce sens. L'une de ces stratégies pour la réalisation de ces politiques publiques est de faciliter le financement des projets locaux en matière de développement durable et de protection de l'environnement.

À partir de là, il n'est pas étonnant d'observer des phénomènes de captation de fond à l'échelle locale. Pour en revenir plus particulièrement au district de Borendy un certain nombre de projets ont vu le jour dans cette perspective ou allaient voir le jour lors de notre terrain.

On peut par exemple parler de la volonté de chaque tribu du district de vouloir se lancer dans la création de pépinière. Ici la préoccupation environnementale est loin d'être prédominante. Dans le cas de la tribu de Port-Bouquet, l'association de la commune compte s'allier avec le comité de gestion de Borendy pour mettre en place une pépinière, ceci dans le but de garantir une activité à quelques jeunes de la tribu. Ici la protection de l'environnement

n'est pas la motivation première. Elle permet aux populations du district de pouvoir créer une activité économique. On rejoint ici les logiques qui sont à la base de la volonté de développer le tourisme sur le district. L'environnement et sa protection représentent l'un des rares moyens que les populations locales ont à leur disposition pour leur assurer des revenus.

Dans la même mesure l'on peut s'étonner devant le nombre de projets qui étaient abandonnés. De notre point de vue, cette tendance des projets à ne pas perdurer dans le temps trouve son origine en partie dans deux motifs : une fois les fonds récoltés les gens arrêtent de s'occuper de leur projet ou une fois que le projet ne permettra pas d'obtenir de nouveaux fonds l'activité est abandonnée. C'est par exemple le cas pour un élevage de langouste existant sur Port-Bouquet et qui a rapidement été abandonné.

On retrouve aussi le même phénomène pour des activités liées au tourisme et donc au développement durable. Certaines personnes se sont lancées dans des activités pour lesquelles elles ont reçu des financements au démarrage et ne semblent plus s'en occuper pleinement actuellement.

À travers ces quelques exemples, nous mettons en perspective l'un des usages que les populations locales du district de Borendy font de la protection de l'environnement ou plus encore des logiques qui sous-tendent le discours environnementaliste qui présente le développement durable comme la voie de l'avenir. Ici protection de l'environnement est synonyme de rentes ou plus exactement de captations de fonds momentanées. Dans cette logique de nombreux projets fleurissent régulièrement sans avoir été pleinement réfléchis au préalable et périront assez rapidement par la suite.

Dans cette partie, nous avons présenté les usages que faisaient les populations de Borendy de la protection de l'environnement et du discours environnementaliste, dans le but de répondre à notre problématique. Nous avons pu voir quelle était la nature de ses usages et quels étaient les services que protection environnementale et discours environnementaliste rendaient aux populations du district. Ainsi nous avons vu qu'elles utilisaient ces deux paradigmes dans le but de reprendre en main la gouvernance de leur territoire ou parfois même dans récupérer une partie. Mais aussi qu'elles s'en servaient afin de développer économiquement le district, de répondre au problème posé par le peu d'activités économiques à disposition des jeunes et de capter des fonds. Cette partie nous a aussi permis de mettre à nouveau en évidence le phénomène d'appropriation du discours et des problématiques liés à l'environnement par ces populations.

Si nous avons avant tout rendu compte des enjeux et des logiques locales, le but de notre

mémoire étant de démontrer que les populations locales pouvaient tirer des services de la protection de l'environnement et d'en caractériser la nature, il est aussi important de mettre en lumière deux choses : tout d'abord si les usages que font les populations de Borendy de ces questions environnementales relève avant tout d'enjeux et de problématiques localisées, leurs logiques font aussi échos à des mouvements plus globaux tel que le mouvement autochtone. Enfin s'il est certain que les populations locales tirent des services du paradigme environnementale et l'utilise à s fins, elles ne sont pas les seules.

IV. La protection de l'environnement au service des populations locales ?

Dans cette partie nous reviendrons tout d'abord sur les constats que l'on peut faire à partir de notre étude de cas. Nous essayerons ainsi de mettre en perspective nos données de terrain avec le phénomène plus global des mouvements autochtones. Ce parallèle nous permettra encore une fois de venir nourrir notre argumentation autour de l'idée que le paradigme environnementaliste peut parfois être au service des populations locales. Nous montrerons donc à cet effet que c'est aussi le cas dans le mouvement autochtone où le discours environnementaliste et la protection environnementale sont souvent le biais choisi par les minorités culturelles pour défendre leur identité, leurs particularités et leurs droits sur leur territoire. Nous verrons d'ailleurs que cette logique s'est durablement implantée dans le contexte calédonien et que les Kanak ont de plus en plus tendance à avoir recours aux logiques du mouvement autochtone.

Dans un second temps, cette partie nous permettra de nuancer notre propos. En nous appuyant encore une fois sur notre étude de terrain, nous verrons que si en effet la protection de l'environnement peut servir les intérêts des populations locales, elle est aussi au service d'autres acteurs. Ainsi si ce mémoire a pour but de mettre en avant les usages que font les populations locales du paradigme environnemental, il ne veut en aucun cas sous-estimer la propension des institutions, voir même des acteurs économiques, à se servir de ce paradigme dans la réalisation de leurs intérêts.

1) Réappropriation foncière, contrôle du territoire et développement local

Nous reviendrons tout d'abord sur les constats que nous pouvons faire à partir de la précédente partie et de la nature des usages que font les populations de Borendy du discours environnementaliste et de la protection de l'environnement. Nous ferons ensuite un lien entre les logiques des acteurs locaux présentées précédemment et le phénomène plus global du mouvement autochtone. Enfin nous verrons que la question de l'autochtonie, telle qu'elle est construite par l'ONU, a largement été intégrée en Nouvelle-Calédonie. Cet appel à l'autochtonie dans la lutte des Kanak pour la reconnaissance de leur culture et de leur identité est assez significatif dans la perspective d'une étude de la nature qu'ont leurs usages du discours environnementaliste et de la protection de l'environnement. C'est que nous mettrons en lumière dans notre dernier point.

a) Une appropriation du discours environnementaliste

Les différentes parties que nous avons pu développer précédemment nous permettent de faire un certain nombre de constats. Avant d'inclure ces différentes observations dans des questions plus globales faisons un rapide état des lieux de notre analyse.

Tout d'abord, nous savons que le discours environnementaliste, en tant que discours institutionnel et discours fondateur du paradigme du développement durable, n'est présent que depuis récemment dans les institutions calédoniennes comme le fait remarquer Sourisseau : *« Ce n'est que tardivement, au milieu des années 2000, que des acteurs pour la plupart extérieurs au territoire introduiront le discours du développement durable par rapport à certains enjeux spécifiques (négociations minières, politique environnementale), discours qui sera également localement repris pour mettre en forme des opérations déjà en cours. »* (Sourisseau et al ; 2013 : 1).

Comme nous l'avons déjà dit, si un discours sur l'environnement purement basé sur les préoccupations environnementales était déjà présent dans le contexte néo-calédoniens, ce qui nous intéresse, à plus proprement parler, c'est le discours sur l'environnement tel qu'il est pensé et construit dans la logique du développement durable (voir développementaliste) et au niveau onusien. S'il est certain qu'il n'est pas repris tel quel, comme nous avons pu avoir à

travers nos observations quant aux représentations que les populations de Borendy avaient de l'environnement ; nous avons pu observer que certaines caractéristiques prêtées à celui-ci par le discours environnementaliste, avait été intégrées par les populations locales et venaient s'ajouter à, voir transformer, leurs propres perceptions de celui-ci.

À partir de là, nous avons pu mettre en évidence les biais par lesquels le discours environnementaliste, tel que nous l'entendons, s'est implanté dans le contexte de Borendy. Nous avons fait état des raisons qui ont amené les populations de ce district à se sensibiliser à la problématique de la protection de l'environnement. Mais il y a bien deux phénomènes : d'une part une sensibilisation aux impératifs environnementaux et d'autre part l'intégration d'un discours qui en fait une voie possible de développement au sens occidental du terme (développement relevant de l'intégration des principes de la société marchande et de l'accès des populations locales à la modernité).

Grâce à l'expression de ces deux phénomènes, qui finissent par former le paradigme environnemental dans notre contexte, nous avons fait état de mécanismes d'instrumentalisation de ce paradigme et de son discours. Nous avons vu que la protection de l'environnement et le discours environnementaliste étaient mobilisés par les populations du district, pas seulement pour de pures raisons écologistes mais, aussi pour servir un certain nombre de leurs intérêts. Nous avons en effet pu voir que le discours environnementaliste était un argument de poids dans leur lutte pour la gouvernance de leur territoire, pouvait représenter un outil dans l'objectif de la récupération du foncier maritime et un moyen pour développer leur district de manière localisée et trouver ainsi une solution à des problèmes culturels structurels.

Tout cela mis en avant, il nous faut tout de même éclaircir encore certains points, notamment un : si nous avons vu que les populations locales avaient certains usages du discours environnementaliste, il nous reste à revenir sur les mécanismes par lesquels elles se l'approprient. Ici un aller-retour entre le local et le global nous paraît pertinent (Vion ; 2013). En effet, la question de l'appropriation du discours environnementaliste par les populations locales revoit plus largement au phénomène du mouvement autochtone. Voyons ce qui caractérise ce mouvement et ce que cela nous apprend du contexte de Borendy et de la propension de ses habitants à faire usage du discours environnementaliste sur des problématiques telles que la gouvernance, la récupération des terres et le développement. Autant de problématiques qui se placent dans le cadre de la revendication de l'identité kanak et du droit de souveraineté des peuples autochtones.

b) Des logiques proches de celles du mouvement autochtone?

Nous allons, dans cette partie, partir du global pour en revenir, dans la partie suivante, au local. Le but ici est de démontrer que l'usage du discours environnementaliste des populations locales (telles que nous les entendons dans ce mémoire : populations locales autochtones) pour la reconnaissance de leur droit et de leur identité n'est pas uniquement intrinsèque à la Nouvelle-Calédonie et prend racine d'un mouvement plus global. En d'autres termes, les logiques d'instrumentalisation et de mobilisation de la protection de l'environnement et du discours environnementaliste des populations de Borendy ne voient pas uniquement le jour à cause de conjectures localisées mais, plus largement dans le cadre global des revendications des peuples autochtones. Dans cette partie, nous verrons donc qu'elles sont les particularités du mouvement autochtone et reviendrons sur les mécanismes par lesquels l'usage du discours environnementaliste et de la protection de l'environnement est un argument de poids dans le processus de leur revendication identitaire. Cela nous permettra de voir comment ce discours a été réapproprié par ces populations.

Nous reviendrons ensuite dans la partie suivante sur la problématique autochtone en Nouvelle-Calédonie et observerons que les revendications kanak ont tendance actuellement à s'inscrire dans ce phénomène global. Cela nous permettra de faire lien avec notre terrain et de voir que les mécanismes que nous y avons observés sont en partie liés à la logique de l'autochtonie.

Les mouvements de revendications des peuples dit autochtone se forment à partir de 1984, certaines populations minoritaires et reconnus comme représentant les premiers individus présents sur un territoire particulier commencent à « *se regrouper en organisations officielles afin de porter leur revendication sur la scène internationale* » (Vion ; 2013 : 17). Ces mouvements bientôt qualifiés d'autochtone voit le jour en particulier en Amérique du Sud (Morin et Saladin d'Anglure ; 1992). Si ces différentes communautés se fédèrent c'est par rapport à un autre : l'homme blanc, spoliateur de la terre de ces différentes communautés. Face à la montée de ces mouvements et à leur prolifération sur l'intégralité du globe, l'ONU va les inclure dans son programme et proclamer « *une « décennie internationale des peuples autochtones » de 1995 à 2004 reconduite la décennie suivante.* » (Demmer ; 2010 : 12). Parallèlement à cela, les préoccupations environnementales s'implantent sur le devant de la scène et deviennent une problématique majeure pour les institutions internationales (Rist; 2013), comme nous l'avons précédemment dans notre première grande partie. C'est dans les années 90, avec la création de la Convention sur la diversité biologique (CDB) que la

problématique autochtone et celle de la protection de l'environnement sont combinées au niveau international. La mise en place de la CDB va permettre aux peuples autochtones de se saisir de la problématique environnementale pour faire valoir leur droit. En effet, cette convention met en avant *« le rôle des populations indigènes dans la préservation de la biodiversité et les encourage à persévérer en leur garantissant une propriété intellectuelle. »* (Demmer ; 2010:12). C'est ainsi que ces deux problématiques se trouvent liées et que la protection de l'environnement devient un des arguments de la lutte des peuples autochtones dans la reconnaissance de leur droit sur la terre et de leur identité culturelle. Ils seront d'ailleurs représentés officiellement à l'ONU en 2007, par la mise en place de la Déclaration des Droits des Peuples Autochtones (Vion; 2013). Ainsi l'ONU contribue à donner des moyens de lutte pour les populations se définissant comme appartenant à des minorités autochtones. Plus encore elle place derechef leur lutte dans le cadre de la protection environnementaliste et les rend enclines à mobiliser le discours environnementaliste dans leur argumentaire. Mais il faut aussi prendre en compte le rôle des organismes de développement de l'ONU et celui des ONG de développement dans ce processus d'appropriation de la problématique environnementale par les populations autochtones. Comme le fait remarquer Bernard Sellato : *« Le rôle des organisations non-gouvernementales à vocation environnementaliste, qu'elles soient régionales ou internationales, dans l'élaboration d'un tel discours politique environnementaliste, qu'elles placent dans la bouche des leaders des communautés locales afin de les aider dans leurs revendications (et aussi de promouvoir les objectifs à long terme de ces ONG), doit être clairement évalué. Doivent être aussi évalués l'aptitude et l'empressement de ces communautés à saisir ces types de concepts et à se les approprier pour en faire usage rhétorique à leurs fins propres. »* (Sellato ; 2000 : 90). Ainsi ces organismes ont-ils largement contribué à l'appropriation du discours environnementalistes des populations autochtones et à leur usage de celui-ci dans leurs revendications. Mais le phénomène va plus loin que la simple mobilisation d'un discours. Comme nous le disions ce discours est intégré et réapproprié par les populations autochtones mais, plus encore il devient une partie de leur identité. En effet, l'ONU perçoit ces peuples à travers le prisme de ce que l'on appelle « bon sauvage », ainsi les instances internationales véhiculent-elles un discours présentant les peuples primitifs (entendu ici comme les peuples premiers) comme seul capable d'entretenir un lien non destructeur avec leur environnement, de vivre en harmonie avec celui et font d'eux les acteurs idéals de la conservation et de la protection de l'environnement. C'est de cette manière que les peuples autochtones se perçoivent actuellement et par ce biais qu'ils assoient leurs revendications sur la scène internationale.

Puisqu'ils sont les seuls capables de vivre en intelligence avec leur environnement, au même titre que celui-ci, leur identité et leur culture doivent être protégées. Plus encore cette propension au respect de la nature que contiendrait leur culture leur donne un droit sur les terres qu'ils occupent ou occupaient et en fait alors les protecteurs.

c) Le discours environnementaliste au service de la culture

Maintenant que nous avons brièvement caractérisé les mouvements autochtones et leurs logiques liées à la problématique environnementale, revenons dans le contexte calédonien tout d'abord. Nous observerons ainsi que les revendications kanak se placent actuellement dans la logique ce mouvement. Nous verrons ensuite que les idées véhiculées par ces mouvements se retrouvent aussi plus localement, dans le district de Borendy. Elles ont été intégrées comme relevant de l'identité même de la population d'une part et d'autre part elles peuvent être appréhendées comme étant à l'origine des usages que font du discours environnementaliste et de la protection de l'environnement les populations du district de Borendy.

Comme en fait état Christine Demmer (Demmer ; 2010), les revendications kanak en matière d'identité, de gouvernance et de foncier prennent place dans le mouvement global des revendications autochtones. En effet, elle nous fait remarquer qu'aujourd'hui, les revendications kanak ont tendance à glisser de la lutte politique menée par les partis indépendantistes, vers des mécanismes propres aux mouvements autochtones. Ainsi les populations locales kanak tendraient à moins passer par leurs leaders ou leurs partis politiques mais, s'allieraient avec les ONG environnementales ou se formeraient en association environnementale pour faire reconnaître leurs droits. Ces propos font largement échos à nos observations quant à la structuration des populations du district de Borendy face aux miniers. Nous avons vu que certains individus déploraient la non représentation de leur point de vue dans l'arène politique calédonienne de la Province Sud. De plus, elles avaient en effet tendances à recourir au discours environnementaliste pour justifier leur opposition et peser contre les miniers. Plus encore, la présence du comité Rhéébu Nùù illustre bien ce glissement dans les expressions des revendications kanak qui passeraient aujourd'hui volontiers par des associations de type environnementales, telles que ce comité. Comme le fait remarquer Claire Levacher à propos du conflit qui a éclaté entre les populations kanak de Yaté et l'usine de Goro : « *Le discours onusien sur le droit des peuples autochtones est notamment mobilisé en matière de gestion des ressources naturelles et minières* » (Levacher ; 2015 : 4). On retrouve

clairement cette logique dans le contexte de notre terrain.

Ainsi pour Demmer : « *À l'instar d'autres communautés, l'ONU et les grandes ONG environnementales fournissent donc aux Kanak des cadres pour mener leur combat.* » (Demmer ; 2010 : 12). L'implantation et l'appropriation de la problématique autochtone est donc bien réelle en Nouvelle-Calédonie. Ses arguments étant largement mobilisés par les Kanak. De la même manière que chez les autres peuples autochtones, la protection de l'environnement devient un fondement de l'identité kanak : « *À travers l'argument environnemental, l'identité locale et régionale reconnue comme reposant sur le rapport à la terre, devient participation à une forme d'ethnogenèse (Morin, 2006), à une identité globale et légale au sein des arènes onusiennes.* » (Levacher ; 2015 : 11).

Il n'est alors pas étonnant de voir cet argument utilisé et mobilisé au service des intérêts des populations locales. Revenons-en donc plus particulièrement au district de Borendy.

Les divers points que nous avons faits tendent à faire état de cette utilisation du discours environnementaliste fondateur, et du développement durable et des mouvements autochtones. Mais plus encore l'objectif ici est de démontrer qu'à l'échelle locale ce discours est aussi réinterprété et que la protection de l'environnement est comprise comment s'intégrant à l'identité même des populations du district. Une de nos interlocutrice du district de Borendy, nous disait ceci : « *Ils sont faits pour travailler autre chose que ça, c'est des gens de la nature eux, ils sont bien dans leur environnement, pourquoi pas exploiter leur environnement : tourisme quoi. Ils vivent de la pêche et de la culture quotidiennement* ». Ici la caractérisation des populations de Borendy est significative : « *des gens de la nature* ». Cette qualification révèle assez bien la manière dont l'environnement a été intégré dans les représentations identitaires que les populations locales ont d'elles-mêmes dans le district. Plus encore, cela fait écho aux logiques du mouvement autochtone et à la place centrale qui occupe le paradigme environnemental. Ainsi, une fois cernée la propension de la protection de l'environnement à devenir un des caractères de l'identité des populations de Borendy, il devient logique que celle-ci soit utilisée par elles aux services de la réalisation de leurs objectifs.

La protection de l'environnement devient donc un élément de leur revendication mais, est aussi compris comme inextricablement liée à leur identité : alors, protection de l'environnement et protection de la culture ne devient qu'une seule et même problématique. Ce phénomène dont nous avons déjà quelque peu parlé s'illustre assez bien à travers la volonté de protection du Nié que l'on trouve chez les populations locales de Borendy. La protection de cet arbre à forte valeur culturelle, utilisé notamment pour la construction de la

première case et signaler l'emplacement de lieux tabous, est un enjeu identitaire pour les populations de Borendy. Ici protection de l'environnement et pérennisation de la culture kanak sont étroitement liées. Ainsi, à un niveau très local retrouve-t-on cette appropriation identitaire du paradigme environnementaliste. Lorsque les populations utilisent le discours environnementaliste comme un argument dans leur revendication, c'est un élément de leur identité qu'elles pensent mettre en avant. Élément qui justifie leur positionnement et leurs différentes luttes, qu'elles soient de l'ordre du foncier, de la gouvernance ou tout simplement du développement.

Pour nous la tendance des populations locales de Borendy à utiliser le discours environnementaliste et la protection de l'environnement au service de leurs intérêts trouve son origine dans l'intégration des revendications kanak aux mouvements plus globaux des revendications autochtones. Revendications prenant appuies sur le discours environnementaliste de l'ONU et sa propension à allier les préoccupations environnementales au destin des peuples autochtones. Ainsi les Kanak ont-ils, à l'instar des autres peuples qualifiés d'autochtones, intégré la question environnementale, telle qu'elle est pensée au niveau des instances internationales, comme un élément de leur identité. Même si bien sûr ce discours n'est pas réapproprié tel quel et se prête à un certain nombre d'interprétations. Mais là n'est pas notre propos. L'objectif est bien de mettre en avant l'usage que font les populations de Borendy du discours environnementaliste et de la protection de l'environnement. On se rend compte grâce à cette partie que le fait que les populations de Borendy utilisent ces deux arguments trouve en partie son origine dans l'intégration des luttes kanak aux mouvements globaux des revendications autochtones.

Comme cette partie permet de le voir, la protection de l'environnement et le discours environnementaliste peuvent être au service des populations locales (entendues comme des populations locales autochtones). Nous avons vu que cela était valable au niveau international, où les peuples autochtones se sont saisis de cet argument pour faire reconnaître leurs droits. Même s'ils ne le sont pas toujours véritablement, du moins ont-ils une existence internationale. Mais aussi au niveau national et local dans le contexte de la Nouvelle-Calédonie. Grâce à nos précédentes caractérisations des usages que faisaient les populations de Borendy de la protection de l'environnement et du discours environnementaliste, nous avons établi que ces arguments pouvaient être mis à profit dans le processus de récupération foncière, dans leur reprise en main du développement de leur territoire et dans leur volonté d'avoir un plus grand poids dans la gouvernance de celui-ci. Ainsi nous pouvons d'ores et déjà

affirmer que protection de l'environnement et discours environnementaliste peuvent effectivement, dans certains cas, être au service des populations locales.

Mais, comme nous l'avons vu, cela ne signifie aucunement que ces deux objets ne soient pas mobilisés pour servir des intérêts autres que ceux des populations locales. Sujet fortement investie par les anthropologues du développement comme nous vous l'avons fait remarquer par ailleurs. Ainsi dans la partie qui suit nous avons à cœur de faire état de ce phénomène dans le cadre de notre terrain. Dans le but à la fois de nuancer notre propos, mais aussi de ne pas faire de l'usage de la protection de l'environnement un caractère particulier des populations locales autochtones. D'ailleurs à cet effet il n'est pas inutile de rappeler que si nous parlons ici de populations locales "autochtones" les mêmes logiques d'usage de la protection de l'environnement peuvent aussi être observées chez des populations locales non-considéré par ailleurs comme représentant une minorité autochtone.

2) La protection de l'environnement et le discours environnementaliste au service d'autres acteurs ? Illustrations à partir du terrain.

Comme introduit précédemment, dans cette dernière partie, nous reviendrons sur les autres acteurs qui mobilisent la protection de l'environnement et le discours environnementaliste au service d'intérêts dépassant le simple cadre des préoccupations écologiques. Le but ici n'est pas de faire un état global de l'instrumentalisation du paradigme environnemental mais, bien de compléter l'analyse de notre terrain et donc celle de ce mémoire. Ainsi nous n'aborderons ce phénomène que dans le contexte que nous avons étudié. L'intérêt n'est pas de revenir, dans une perspective plus globale, sur les différents acteurs qui mobilisent ces deux objets mais, de nuancer notre propos et encore une fois de ne pas rendre l'usage de la protection de l'environnement et du discours environnementaliste une caractéristique propre aux populations de Borendy. Si c'est leurs usages de ces deux objets auxquels nous avons prêtés attention, elles ne sont pas les seuls à les utiliser dans la réalisation de leurs intérêts.

a) La DENV : protection du l'environnement et contrôle du territoire

Revenons tout d'abord sur la DENV, notre intérêt porté sur le processus de création de l'aire marine protégée de Borendy, nous a permis de prendre connaissance de certains enjeux qui existaient pour cette institution autour de la création d'une aire marine, dans cette zone enclavée de son territoire. En analysant ces enjeux, nous avons pu nous rendre compte, que dans le cadre de la mise en place de cet espace à Borendy, la protection de l'environnement n'était qu'un prétexte, permettant à la DENV de voir se réaliser un certain nombre de ces objectifs. Voyons lesquels et présentons quels usages elle a pu faire de la protection de l'environnement dans le contexte particulier du district de Borendy.

Comme nous l'avons vu, c'est la DENV qui a mis en place l'aire marine protégée de Borendy et qui l'administre en collaboration avec les populations locales du district. Tout d'abord, l'on peut se demander qu'elles étaient les motivations de la DENV à créer cette aire et à venir sur le district alors qu'elle n'y était que rarement présente jusqu'alors. Dans un premier temps la réponse semble venir d'elle-même : la DENV étant la direction de l'environnement de la Province Sud il semble logique que sa motivation première soit la simple protection de l'environnement. Mais un entretien avec la représentante de la DENV pour le district de Borendy, nous a permis de mettre jour d'autres motivations que la DENV avait à la création d'un tel espace. En effet la DENV a, en premier lieu, à cœur de mettre en place des comités de gestion sur les territoires les plus reculés, afin de créer des interfaces privilégiées avec les populations locales, sans passer par les voies institutionnelles et donc d'entretenir des relations directement avec les populations locales sans passer systématiquement par leurs représentants. Mais plus encore qu'une volonté de créer des liens très localisés entre populations et Province Sud, il semble y avoir une volonté de la DENV et de la Province Sud d'accroître la connaissance qu'elles ont sur le territoire qu'elles gèrent. Ainsi, toujours d'après les dires de la représentante de la DENV, la création de comités de gestion leur permettrait d'être présentes et représentées sur des zones enclavées telles que le district de Borendy et de pouvoir avoir un aperçu de ce qui peut s'y passer. Dans cette conjecture les objectifs de la création d'un comité de gestion sont les suivants : savoir ce qui se passe sur un territoire, œuvrer à son désenclavement, représenter une antenne localisée de la Province Sud et permettre la diffusion de ses programmes et de ses lois. Devant cet état de fait l'on peut supposer que la DENV avait moins d'intérêts pour la création d'une aire marine que pour celle d'un comité de gestion. Ainsi la mise en place d'une aire protégée semble être en quelque sorte un prétexte à la création d'une interface de discussion et de collaboration entre Province et populations locales.

Témoigne de cette volonté le statut du comité de gestion qui n'est pas le comité de gestion de l'aire marine protégée de Borendy mais bien un comité de gestion sur l'environnement en général et son objectif est de constituer une entité de référence sur les questions environnementales propres au district de Borendy. Il devient alors un moyen pour la DENV de continuer à mettre en place des projets de gestion ou de protection de l'environnement sur ce territoire. Et de s'implanter durablement dans le district.

Plus encore, la création d'une aire marine protégée et la mise en place d'un comité de gestion qu'elle souhaitait démocratique et participatif permettaient à la DENV d'avoir accès à certains acteurs du district avec lesquels elle n'aurait pas été en contact en empruntant les voies officielles (Sauboua ; 2009). C'est notamment le cas des femmes ou des « jeunes » qui ne sont pas présents (ou peu) dans les structures institutionnelles kanak avec lesquels la DENV était préalablement en contact. D'où sa volonté de mettre en place un projet participatif (comité de gestion) devant inclure des représentants de toutes les catégories sociales du district. On se retrouve ici dans les logiques propres au domaine du développement durable et à sa tendance la création de projet participatif (Olivier de Sardan;1995).

Nous pouvons donc voir ici quels étaient les intérêts pour la DENV à créer un espace protégé sur Borendy. Il lui a permis de s'inscrire durablement dans le contexte local et d'avoir une meilleure visibilité sur cette zone enclavée de son territoire. Il semble d'ailleurs qu'actuellement elle est pour volonté de continuer dans ce sens. C'est notamment dans ce but qu'ont été employé, deux personnes de Thio, qui ont pour objectif de faire lien entre la DENV et les populations du district, de faire le point sur ce qui reste à faire et sur ce qui pourrait être fait au niveau de la protection environnementale dans ce district. Plus encore elles permettront de donner à la DENV de plus amples informations sur le district et de lui offrir une plus grande visibilité auprès des populations locales.

Ici il semblerait donc que la protection de l'environnement ait été utilisée par la DENV afin de s'implanter durablement (via le comité de gestion) dans un territoire où la Province Sud était peu représentée et dont elle avait une connaissance limitée.

b) Opérateurs miniers et usage de la protection environnementale

Les institutions provinciales ne sont pas les seules à avoir fait usage de la protection de l'environnement pour justifier leur présence dans le district. En effet, lors d'une réunion à laquelle nous avons participé à la tribu de Port-Bouquet, c'est cette fois-ci un exploitant minier qui a eu recours à l'argument de la protection de l'environnement pour justifier une

possible activité minière dans le district. Toute ironique que ce discours soit, il est d'après nous intéressant de revenir sur celui-ci, qui nous permet encore une fois de mettre en avant que les usages de la protection de l'environnement sont multiples et qu'elle peut être mobilisée par des acteurs de tout type, même par ceux auxquels on s'attendait le moins.

Contextualisons quelque peu notre propos. Gémini est une entreprise minière, possédant une concession sur Nakéty⁶³. Cette entreprise s'est vu accorder un droit d'usage sur d'anciennes concessions SLN situées sur la presqu'île de Némini, près de la tribu de Port-Bouquet, dans le district de Borendy. Dans le cadre de la régularisation des titres miniers, elle doit attester d'une activité industrielle et/ ou prouver qu'elle a une connaissance des ressources en nickel sur sa concession. Ainsi Gémini a participé à la grande réunion de début 2014 à Grand-Borendy, où les différents opérateurs miniers avaient été conviés à exposer leurs projets de prospection dans les districts de Borendy et d'Unia (Yaté), ainsi que sur la Côte Oubliée. Mais ce projet de prospections concernant en particulier la tribu de Port-Bouquet, Gémini a décidé d'entreprendre des démarches directement avec les membres de cette tribu. De plus, face à la lenteur de la réponse des populations du district et l'urgence qu'elle a à réaliser ses prospections, puisque la régularisation de ses titres miniers devaient prendre fin en mars 2015 ; elle est donc rentrée en contact avec le président du comité de gestion de l'aire marine, en lui demandant d'organiser une rencontre. Fin août 2014, le président de l'entreprise, sa femme et un géologue se présente donc à la tribu de Port-Bouquet. Le but est encore une fois de présenter dans le détail les projets de prospections que l'entreprise prévoit d'effectuer sur la zone. Il semblerait de plus que celle-ci envisage rapidement une activité d'exploitation, si sa concession se révèle contenir une quantité intéressante de nickel, dont la teneur parviendrait à rendre l'exploitation viable. Une fois la présentation des travaux réalisée, le président de l'entreprise minière se lance dans une exposition des avantages que représenterait une activité minière sur Némini, pour les habitants de la tribu.

Si les premiers arguments qu'il met en avant relèvent d'une argumentation assez "classique" pour un opérateur minier, il va aussi mobiliser un raisonnement auquel, en tant que spectateur de cette réunion, nous ne nous attendions pas. En effet, dans un premier temps, il insiste par exemple sur le fait que Gémini favorise au maximum (contrairement aux autres exploitants) l'emploi local et que dans la concession qu'il exploite à Nakéty, l'ensemble de la main d'œuvre est issue de la commune de Canala. Il enjoint d'ailleurs les habitants de la tribu à aller vérifier ce fait-là sur place.

Dans un second il fait appel à l'argument de la protection de l'environnement. Discours qui

⁶³(Situé dans la commune de Canala, Province Nord)

peut paraître assez incongru dans le cadre de la légitimation d'un projet minier. Il aborde ainsi la question de l'existence de « *désordres naturels* »⁶⁴, liés à la pluie et aux glissements de terrain d'une part et aux anciennes exploitations et prospections qu'il y a pu y avoir sur cette zone d'autre part. Là où cela devient intéressant, c'est que d'après lui, exploiter la zone ou tout au moins y prospecter permettrait de contrôler ces « *désordres naturels* », voire de les résorber. Ici la mine est alors non plus présentée comme une "nuisance" pour l'environnement mais, plutôt comme un moyen de résoudre un désordre que la nature aurait elle-même créée et que la mine pourrait résoudre. Le président de Gémini reviendra d'ailleurs à plusieurs reprises, pendant son discours, sur cette propension de la mine à pouvoir venir réguler des problèmes environnementaux. Notamment en ce qui concerne les problèmes liés à l'eau : débordements des rivières, boues rouges, etc. Ici, il nous parle de « *résorber les désordres naturelles* »⁶⁵ grâce aux activités minières.

Cette argumentation est aussi étonnante qu'elle est intéressante. En effet, on est en présence d'un usage flagrant de la protection de l'environnement dans l'objectif de voir se réaliser un intérêt particulier. Ici la protection en elle-même n'a que peu d'intérêts. Si cet argument est mis en avant, c'est avant tout parce que notre orateur a pleinement conscience que c'est une problématique familière des populations de Port-Bouquet et qu'elle leur tient à cœur, plus encore du fait de la présence d'un espace protégé devant leur tribu. Plus encore dans la mesure où les miniers souffrent de l'image négative que renvoie l'usine de Goro et les graves problèmes environnementaux qu'elle a provoqué, ce qui tendance à instaurer une dichotomie encore plus profonde dans les représentations des populations locales entre mine et environnement. Représentations qui débouchent très souvent, comme nous l'avons vu, à une opposition des populations locales aux projets miniers. Ainsi présenter son projet comme pouvant représenter des avantages pour l'environnement permet du point de vue de notre orateur de possiblement pouvoir rallier les membres de la tribu à son projet.

À travers cette réunion nous pouvons mettre en avant que l'un des utilisateurs de l'argument de la protection de l'environnement au service de ses propres desseins dans le district de Borendy peuvent être les opérateurs miniers.

Ainsi opérateurs économiques (puisque l'on retrouve aussi la présence d'un discours environnementaliste chez les promoteurs de l'activité touristique) et institutions font-ils aussi

⁶⁴ D'après les propos du président de l'entreprise Gémini, lors de la réunion de présentation de ses projets de sondages à Port-Bouquet.

⁶⁵ D'après les propos du président de l'entreprise Gémini, lors de la réunion de présentation de ses projets de sondages à Port-Bouquet.

usage du discours environnementaliste et de la protection de l'environnement en-dehors du simple cadre des préoccupations écologiques.

Pour finir, il est intéressant de remarquer, que c'est par le prisme de l'environnement que la DENV et l'entreprise Gémini se sont adressées aux populations du district. Le fait que la protection de l'environnement soit l'une de leurs préoccupations et ait tendance à s'inscrire dans leur identité semble donc avoir été intégré et reconnu comme réel par les acteurs extérieurs à ces populations. Ce qui contribue par un mécanisme de cause à effet, à asseoir cette représentation dans les perceptions que les populations du district ont de l'environnement et plus encore à faire de la protection de l'environnement et du discours qui lui attaché un argument au service de leurs luttes et de leurs objectifs.

Conclusion

À travers l'analyse présentée dans ce mémoire, nous avons pu rendre compte de certains usages que faisaient les populations du district de Borendy de la protection de l'environnement et du discours environnementaliste. Ainsi nous avons vu, que la protection de l'environnement pouvait être mise au service de leur volonté de gouvernance, de leurs objectifs de développement ou de captation de fonds et de leur légitimation de leur droit foncier sur le domaine public maritime. Nous avons aussi pu remarquer que le discours environnementaliste représentait un argument de poids dans leur opposition aux projets de prospection minière, avait offert la possibilité aux populations de Borendy de penser un futur développement économique de leur district à travers le développement durable et leur donnait la possibilité, une fois intégré et réapproprié par elles, de défendre leur identité et leurs droits sur leur territoire.

Nous avons ensuite pu signifier que les logiques ci-dessus faisaient largement échos à celles plus globales des revendications autochtones dont elles tiraient en partie leurs origines dans le contexte calédonien.

Enfin nous avons fait un point sur l'existence d'autres acteurs qui mobilisaient, et la protection de l'environnement, et le discours environnementaliste dans la réalisation de leurs objectifs. Nous sommes notamment revenus sur les intérêts que la DENV pouvait avoir à la mise en place d'une aire marine protégée dans le district de Borendy. Et avons fait état de l'emploi de l'argument de la protection de l'environnement par un opérateur minier, dans son

discours sur les avantages que pourraient représenter les travaux d'exploration et d'exploitation qu'il envisageait de réaliser près de la tribu de Port-Bouquet.

Ces différentes parties nous ont permis d'observer que la protection de l'environnement et le discours qui lui est attaché pouvaient rendre certains services aux populations locales. Si nous avons vu qu'elle pouvait aussi rendre des services à d'autres acteurs, cela nous permet tout de même de conclure, que si effectivement les acteurs du développement (instances internationales, organisme de développement ou ONG de développement) tirent largement partie de la problématique environnementale, comme en font souvent état les anthropologues du développement, les populations locales ne sont pas forcément en reste sur la question. Et si de nombreuses études les présentent comme les victimes de cette instrumentalisation de l'environnement par les acteurs globaux, comme on peut le voir dans le film de John Marshall⁶⁶, elles aussi peuvent y trouver des avantages. Cela étant valable dans un contexte localisé mais aussi à l'échelle globale où elles peuvent être parfois représentées à travers les mouvements autochtones, comme c'est le cas dans pour les populations étudiées dans notre mémoire.

⁶⁶ Marshall John, Ritchie Claire, 2003, « *Une famille du Kalahari – le mythe assassin* », Documentary Educational Resources.

Bibliographie

Acklin Muji Dunya, Bovet Alain, Gonzalez Philippe et Terzi Cédric, 2007, « De la sociologie à l'analyse de discours, et retour » en hommage à Jean Widmer, *Réseaux*, 2007/5 n° 144, pp.267-277

Atlani-Duault Laëtitia, 2003, La « bonne gouvernance », nouvelle éthique du développement ? L'expérience des pays d'Asie centrale et de Transcaucasie post-soviétiques, *Autrepart*, 2003/4, n°28, pp.165-179.

Baillat Alice, 2014, « Pour une approche discursive des politiques publiques environnementales », *CERISCOPE Environnement*, [en ligne], consulté le 19/05/2015, URL: <http://ceriscope.sciences-po.fr/environnement/content/part4/pour-une-approche-discursive-des-politiques-publiques-environnementales?>

Baré Jean-François, 1997 Mars, « L'anthropologie et les politiques de développement », *Terrain*, n°28, pp.139-152

Beaud Stéphane, 1996 « L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l'«entretien ethnographique», *Revue des sciences sociales du politique*, Année 1996, Vol 9, n° 35, pp. 226 - 257

Brelet Claudine, 1995, *Anthropologie de l'ONU ; Utopie et fondation*, L'Harmattan, Paris, 228p.

Chaboud Christian, Galletti Florence, David Gilbert, Brenier Ambroise, Méral Philippe, Andriamahefazafy Fano et Ferraris Jocelyne, 2008, « Aires marines protégées et gouvernance : contributions des disciplines et évolution pluridisciplinaire », in *Aires protégées, espaces durables ?*, 2008, sous la direction de Rodary Étienne et Aubertin Catherine, *IRD Édition*, pp. 55-82.

Dégremont Marlène, 2009, « Opérateurs miniers et gouvernance locale à Thio. Entre développement, aménagement et environnement », Mémoire de Master en « Anthropologie et

Métiers du Développement Durable », sous la direction d'Elsa Faugère, Université d'Aix-Marseille, 94p.

Demmer Christine, 2010, « Autochtonie, nickel, environnement en Nouvelle-Calédonie : une nouvelle stratégie kanake », In *La Nouvelle-Calédonie. Vers un destin commun*, sous la direction de Faugère Elsa et Merle Isabelle, *Karthala*, Paris, pp. 6-18

Fravret-Saada Jeanne et Josée Contreras, 1981, *Corps pour corps*, Gallimard, Collection Folio Essais, Paris, 369p.

Grochain Sonia, 2013, « Étude socio-anthropologique sur le *Callitris Sulcata* », Rapport à l'attention de Noé Conservation, 37p.

Hajer Maarten, VersteegWytske, 2005, « A Decade of Discours Analysis of Environmental Politics. Achievements, Challenges, Perspectives », *Journal of Environmental Policy and Planning*, vol. 7, n° 3, pp. 175-184.

Hilmi Nathalie, Bambridge Tamatoa, David Gilbert, Herrenschmidt Jean-Brice, Le Meur Pierre-Yves, Pascal Nicolas, Quinquis Bran, Sabinot Catherine, Safa Alain, Wickel Antoine, 2015, « Analyse critique de la notion de services écosystémiques en milieu corallien. Concepts, usages, méthodes d'évaluation. », Programme « Best Corail », document de travail, 62p.

Lapassade Georges, 1991, *L'Ethno-sociologie*, Meridiens Kilncksieck, Collection Analyse Institutionnelle, Paris, 193p.

Leblic Isabelle, 1991, « Représentations du foncier en Nouvelle-Calédonie et identité culturelle kanak. Évolution de ces représentations liée à la revendication identitaire et aux processus de développement économique. », 3e journées scientifiques de la Société d'écologie humaine, *Perceptions et représentations de l'environnement*, Nov 1991, Aix-en-Provence, France, 25p.

Leblic Isabelle, 2002, « Ignames, interdits et ancêtres en Nouvelle-Calédonie », *Le Journal de la Société des Océanistes*, n° 114-115, pp. 115 à 127.

Le Meur Pierre-Yves, 2009, « Opérateurs miniers, gouvernementalité et politique des ressources à Thio, Nouvelle-Calédonie », *Actes du Pacific Science Intercongress*, Papeete, 3-6 mars, 5p.

Le Meur Pierre-Yves, 2012, « Politique et réforme foncière en Nouvelle-Calédonie. Entre rééquilibrages et reconnaissance. », in *Peuple premier et cohésion sociale en Nouvelle-Calédonie. Identités et rééquilibrages*, sous la direction de Faberon Jean-Yves et Thierry Mennesson, Presses Universitaires d'Aix-Marseille, Marseille, pp. 91-113.

Le Meur Pierre-Yves et Mennesson Thierry, 2012, « Accords locaux, logique coutumière et production des politiques de développement en Nouvelle-Calédonie », *Revue juridique, politique et économique de Nouvelle-Calédonie*, n°19, pp.44-51.

Le Meur Pierre-Yves, Sauboua Paul, Poncet Estelle et Marie Toussaint 2012, « Les enjeux de la gouvernance locale des ressources marines en Nouvelle-Calédonie. Contribution à la réflexion sur le « foncier maritime » à partir de deux études de cas », in : *L'intégration de la coutume dans l'élaboration de la norme environnementale*, sous la direction de David Carine et Meyer Nadège, Bruylant, Bruxelles, pp. 235-252.

Le Meur Pierre-Yves, Blaise Séverine, Failler Pierre, Nayral Mélissa, 2015, « Programme NERVAL (Négociier, évaluer et reconnaître la valeur des lieux) », *Revue de littérature*, mars 2015, 43p.

Levacher Claire, 2015, « Mine et autochtonie en Nouvelle -Calédonie. Le projet Goro -Nickel entre foncier, environnement, et développement durable », Programme « *Gouvernance Minière* », avril 2015, document de travail n°20/15, 19p.

Morin François et Saladin d'Anglure Bernard, 1992, « Le développement politique des peuples autochtones dans les États-nations », in *La réinvention de la démocratie*, sous la direction de Gosselin Gabriel et Van Haecht Anne, L'Harmattan, Lyon, pp. 189-204.

Morin François, 2006, « L'autochtonie, forme d'ethnicité ou exemple d'ethnogenèse ? », *Parcours anthropologiques*, n° 6, pp.54-64.

Olivier de Sardan Jean-Pierre et Bierschenk Thomas, 1993, « Les courtiers locaux du développement », *Bulletin de l'APAD*, n°5, mis en ligne le 04 juin 2008, Consulté le 16 avril 2015, 6p.

Olivier de Sardan Jean-Pierre, 1995, *Anthropologie et développement. Essais en socio-anthropologie du changement social*, APAD – KARTHALA, Marseille – Paris, 221p.

Olivier de Sardan Jean-Pierre, 2003, « L'enquête socio-anthropologique de terrain : synthèse méthodologique et recommandations à usages des étudiants », *LASDEL*, Étude et Travaux n°13, Octobre 03, 58p.

Rist Gilbert, 2013, *Le développement. Histoire d'une croyance occidentale*, 4ème édition revue et augmentée, SciencesPo Les Presses, Paris, 511p.

Sauboua Paul, 2009, « La mise en place des Aires Marines Protégées du district de Borendy : Acteurs, enjeux et gouvernance (Thio, Nouvelle-Calédonie) », Mémoire de Master en Agronomie Tropical (option Gestion sociale de l'eau), sous la direction de Lanau Sylvain et de Valony Marie-Jeanne, SupAgro, Institut des régions chaudes, Montpellier, 97p.

Scott James C., 1992, « *La Domination et les arts de la résistance. Fragment du discours subalterne* », Éditions Amsterdam, Paris, 269p.

Sellato Bernard, 2000, « L'ethnologue entre l'écologiste et le bon sauvage. De l'usage de la recherche en sciences humaines pour la praxis des ONG et le développement durable », in *L'homme et la forêt tropicale*, sous la direction de Bahuchet Serge, Bley Daniel, Pagezy Hélène et Vernazza-Litch Nicole, Éditions de Bergier, Châteauneuf de Grasse, pp. 89-98.

Sourisseau Jean-Michel, Pestaña Gilles, Géronimi Vincent et Schembri Patrick, 2010, « Politiques publiques et développement durable dans le monde rural calédonien », *Économie rurale*, n°320 Novembre/Décembre 2010, pp.9-23.

Sourisseau Jean-Michel, Bouard Séverine, Gaillard Catherine, Le Meur Pierre-Yves, Mennesson Thierry, Pestaña Gilles, 2013, « Entre neutralisation et requalification : les limites de la diffusion du référentiel du développement durable en Nouvelle-Calédonie. », 2ème

journée du Colloque Le développement durable en Océanie : vers une éthique nouvelle ?,
Compte rendu, 20p.

Trichet Jean et Leblic Isabelle, 2008, « L'environnement dans le Pacifique Sud. Présentation », *Le journal de la Société des Océanistes*, n°126-127, Année 2008, pp.5-10.

Vigne Axelle, 2000, « Les terres coutumières et le régime foncier en Nouvelle-Calédonie », Mémoire D.E.A en Sociologie du droit, sous la direction de Raymond Verdier, Université Paris II Panthéon-Assas, 70p.

Vion Adrien, 2013, « Réactions identitaires des peuples autochtones face à la modernité », Mémoire de Master « Anthropologie et Métiers du Développement Durable », sous la direction de Bernard Sellato, Université d'Aix-Marseille, 82p.

Autres ressources:

Marshall John, Ritchie Claire, 2003, « *Une famille du Kalahari – le mythe assassin* », Documentary Educational Resources.

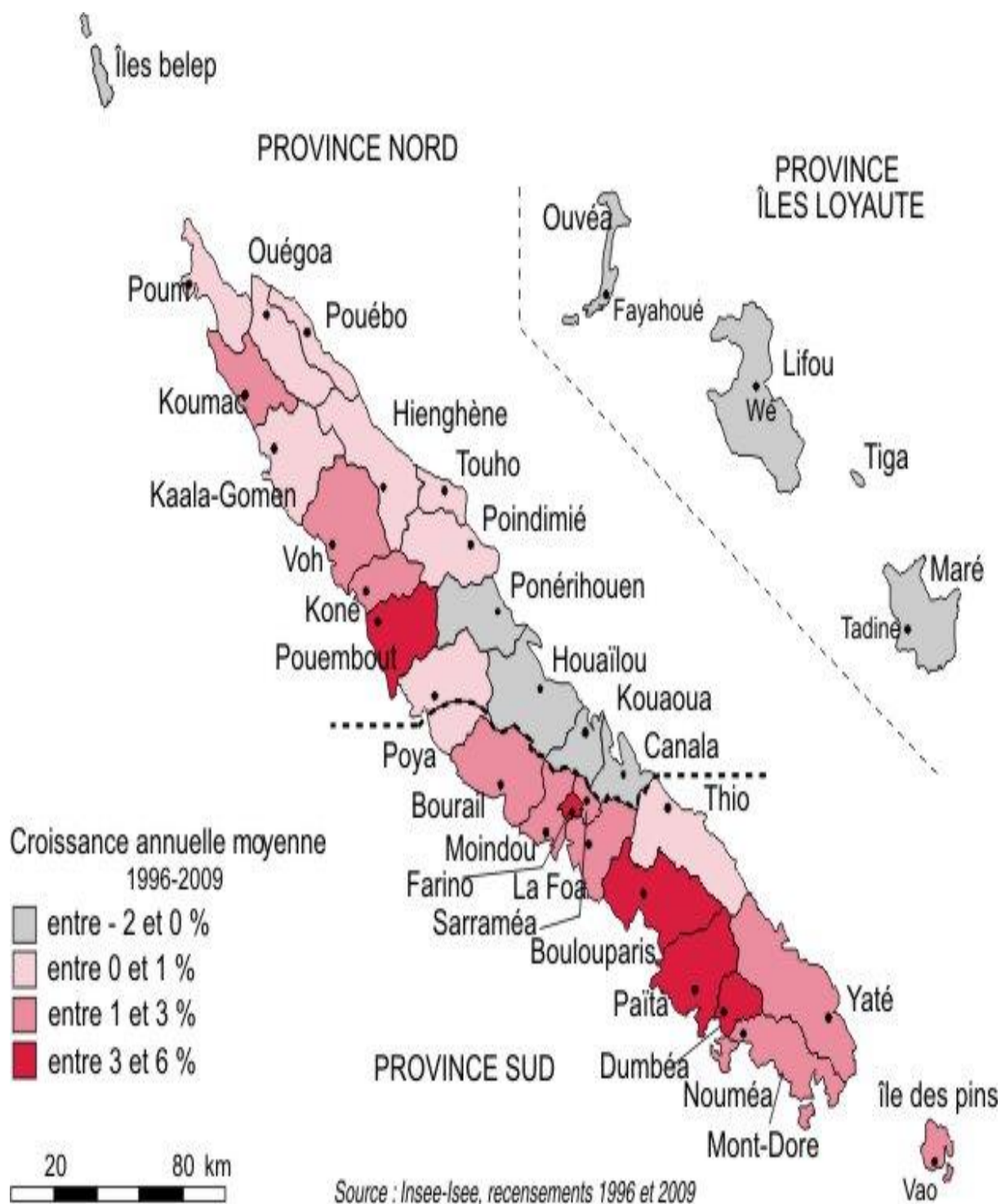
Table des matières

Introduction	1
I. Contexte, Méthodologies et Théories	5
1) Contexte de terrain	5
a) La Nouvelle-Calédonie	5
b) Thio.....	8
c) Borendy.....	11
2) Méthodologies	16
a) Une recherche anthropologique appliquée au développement	16
b) Les méthodes de terrain : une démarche qualitative.....	18
c) Axes de recherches et construction de la problématique	20
3) Théories.....	22
a) Une anthropologie du discours	22
b) Le discours environnementaliste	24
c) La protection de l'environnement au service des populations locales ?	26
II. La protection de l'environnement à Borendy : l'implantation du discours environnementaliste	28
1) L'implantation du discours environnementaliste	29
a) Un changement dans les représentations	29
b) Le processus d'implantation du discours environnementaliste	32
c) Les porteurs actuels de ce discours.....	34
2) La question environnementale : un sujet du quotidien précédant le discours environnementaliste.....	38
a) Les dégâts de la mine	38
b) L'idée de l'épuisement des ressources.....	40
c) Préserver un mode de vie, une culture	42
3) L'aire marine protégée du district de Borendy	43
a) Son processus de création	43
b) Sa forme et son fonctionnement actuels	47
c) Un exemple de l'implantation du discours environnementaliste ?.....	49
III. La protection de l'environnement et son discours : usages et instrumentalisations	50
1) La mine le vieil ennemi	51

a) Les mines à Borendy.....	51
b) Les projets de prospection sur le district et la Côte Oubliée	54
c) L'opposition des populations aux projets des exploitants miniers.....	57
d) Le discours environnementaliste : un argument de poids.....	60
2) L'aire marine protégée et le Domaine Public Maritime	63
a) Le processus de récupération foncière kanak	63
b) Continuité et discontinuité Terre/Mer	66
c) L'occupation du lagon à Borendy	68
c) L'aire marine protégée	71
3) Le développement économique du district.....	72
a) Un district ayant peu d'activité.....	73
b) Les « jeunes » : quel avenir ?.....	75
c) Quand protection de l'environnement est synonyme de développement économique : tourisme.....	77
d) Protection de l'environnement et captation de fonds	81
IV. La protection de l'environnement au service des populations locales ?.....	83
1) Réappropriation foncière, contrôle du territoire et développement local.....	84
a) Une appropriation du discours environnementaliste.....	84
b) Des logiques proches de celles du mouvement autochtone?	86
c) Le discours environnementaliste au service de la culture.....	88
2) La protection de l'environnement et le discours environnementaliste au service d'autres acteurs ? Illustrations à partir du terrain.	91
a) La DENV : protection du l'environnement et contrôle du territoire	92
b) Opérateurs miniers et usage de la protection environnementale	93
Conclusion.....	96
Bibliographie	98

Annexe 1

Les communes de la Nouvelle-Calédonie



Annexe 2

Les aires coutumières et les langues kanak en Nouvelle-Calédonie

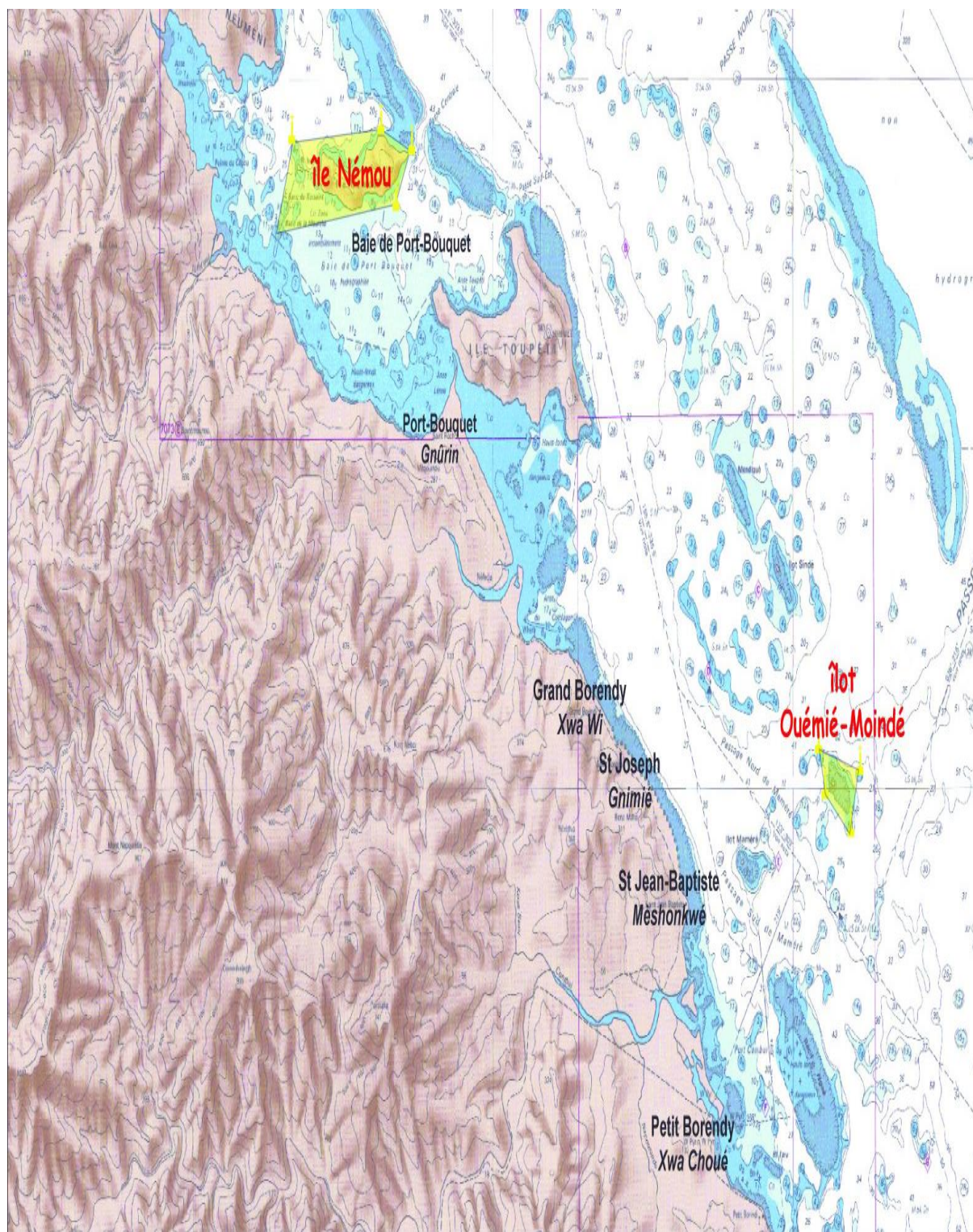
Sources : Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie



Annexe 3

Carte de localisation des aires de gestion durable du district de Borendy : Baie de Port Bouquet et îlot Moindé-Ouémié et localisation des tribus du district.

Source : carte SHOM n° 7011 au 1 : 60 000 et image Google Earth



Annexe 4

Déclaration d'association Loi 1901
Source : direction de l'environnement de la Province Sud

DECLARATION d'ASSOCIATION Loi 1901

Monsieur le Haut – Commissaire,

Conformément à la loi du 1^{er} juillet 1901 et à son décret d'application du 16 août 1901, nous déclarons la création de l'association dite :

Comité de Gestion Environnementale du district de Borendy dont le siège est la maison commune de la tribu de Grand Borendy - Xwa Wi – 98829 Thio.

Tél. : 88-15-05

Cette association a pour objet :

- De contribuer à la protection de l'environnement naturel au sein du district de Borendy ;
- De contribuer à la mise en place et au suivi d'un plan de gestion participatif destiné à préserver l'intégrité de cette zone de la Nouvelle-Calédonie et en particulier des aires protégées du district de Borendy ;
- De participer à la concertation nécessaire avec l'ensemble des collectivités publiques compétentes à l'élaboration d'une politique de préservation de l'environnement naturel du district de Borendy, chacune dans leurs zones de compétence ;
- De conduire une réflexion avec l'ensemble des acteurs locaux sur les actions en faveur de la préservation de l'environnement ;
- De favoriser la communication et la sensibilisation de l'ensemble des parties prenantes et notamment des socioprofessionnels dont l'activité peut avoir un impact direct ou indirect sur l'environnement naturel du district de Borendy ;
- De favoriser toute action de communications et de sensibilisation en direction du grand public dans le cadre de la protection de l'environnement ;
- De promouvoir des actions et expériences de développement d'une politique locale durable ;
- De participer à la réflexion sur la gestion de la zone en concertation avec d'autres comités de gestion locaux ;
- Le regroupement des intérêts des adhérents, le dialogue avec les pouvoirs publics, les services, les personnes ou associations concernées de Nouvelle Calédonie, de Métropole et de la région Pacifique.

Les personnes chargées de son administration sont :

Fonction	NOM – Prénom	Adresse complète	Profession	Natio- nalité
Président	KAINDA <i>Radji</i>	Tribu de Port-Bouquet - 98829 THIO	Sans emploi	Française
Vice-président	TONHOUERI Félicien	Tribu de St-Jean-Baptiste 98829 THIO	Retraité	Française
<i>Vice-président</i>	<i>NON KE Seahnes</i>	<i>Tribu de Petit Borendy 98829 THIO</i>	<i>Opérateur touristique</i>	<i>Française</i>
Secrétaire	KAINDA Julien	Tribu de Port-Bouquet - 98829 THIO	Opérateur touristique	Française
Secrétaire Adjoint	OURIGNAT Callisto	Tribu de Grand Borendy - 98829 THIO	Sculpteur	Française
Trésorier	OUNDO Justin	Tribu de St Joseph - 98829 THIO	Ouvrier specialize	Française
Trésorier adjoint	NEKARE Philibert	Tribu de Grand Borendy - 98829 THIO	Opérateur touristique	Française

Les membres du conseil d'administration ont voté à l'unanimité le montant de la cotisation annuelle 2010 d'adhésion au Comité de Gestion Environnementale du district de Borendy à 1000 F.CFP.

Sachant que deux signatures devront être obligatoires pour l'émission de chèques au titre de du Comité de Gestion Environnementale du district de Borendy, les membres du conseil d'administration ont voté à l'unanimité que les signataires du compte seront le président, le vice-président et le trésorier.

Fait à Grand Borendy, le 19 octobre 2010

Président

Radji

Secrétaire

[Signature]

Trésorier

[Signature]

NOM : Rastello	PRENOM : Emilie	Date de soutenance : Juin 2015
Spécialité 4 : Master Professionnel « Anthropologie & Métiers du Développement Durable » Département d'anthropologie – Aix-Marseille Université		
ETH T7 Mémoire de recherche appliquée		
TITRE : La protection environnementale au service des populations locales : Mobilisation du discours environnementaliste et usages de la protection de l'environnement dans le district de Borendy (Thio, Nouvelle-Calédonie)		
RESUME : La protection de l'environnement est une problématique très investie dans le district de Borendy. Mais les événements miniers, le développement touristique du district, le processus de création d'une aire marine protégée en 2010 et le fonctionnement actuel de son comité de gestion permettent de mettre en perspective d'autres usages chez les populations locales de la protection de l'environnement ainsi que du discours environnementaliste.		
MOTS CLEFS : protection de l'environnement, usages, discours, gouvernance, foncier et identité.		
TITLE : Environmental protection and its services to the local people : use of environmental protection and of environmentalist discourses in Borendy's district (Thio, Nouvelle-Caledonia)		
ABSTRACT: The environmental protection is an important subject in Borendy's district. But mining events, tourism development, creation of a protected area and actual working way of its management committee imply others uses of environmental protection and of environmentalist discourse in peoples of Borendy.		
KEY WORDS : environmental protection, uses, discourses, governance, landed, identity.		
CENTRE DE FORMATION : Département d'anthropologie, Université de Provence, Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme : 5 rue du Château de l'Horloge - B.P. 647, 13094 Aix-en-Provence CEDEX 2 Franc		